



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bureau
à Rabat

جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء
UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA



Le genre et l'université au Maroc

État des lieux, enjeux et perspectives



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bureau
à Rabat

جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء
HASSAN II UNIVERSITY OF CASABLANCA



Le genre et l'université au Maroc

État des lieux, enjeux et perspectives

Publié en 2018 par le Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France
Le Bureau de l'UNESCO à Rabat
Avenue Aïn Khalwiya Km 5.3 BP 1777 RP - Rabat, Maroc

et

l'Université Hassan II de Casablanca,
9, rue Tarik Ibnou Ziad, BP 9167 Mars Sultan, Casablanca, Maroc

© UNESCO 2018

ISBN : 978-92-3-200156-6



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (<https://en.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-en>).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Révision linguistique : Isabelle Hannebicque et Camille Castaigna pour Scriptomark

Conception graphique et mise en page : Agence D

Impression : Agence D

Imprimé au Maroc

Sous la direction de
Gaëlle Gillot et Rajaa Nadifi

Comité de relecture
Fadma Aït-Mouss
Salwa Hamrouni
Abdallah Ounnir
Hassan Rachik

Coordination générale pour l'UNESCO et révision
Phinith Chanthalangsy et Fatima Bourarach

Cet ouvrage est tiré des communications et débats qui ont eu lieu dans le cadre des *États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc*, tenus les 16 et 17 avril 2015 à la Faculté des lettres et des sciences humaines, Aïn Chock de l'Université Hassan II de Casablanca (FLSH Aïn Chock UH2C). Cet événement a été organisé avec le soutien du Bureau de l'UNESCO à Rabat dans le cadre du programme MOST – Management of Social Transformations. Il s'inscrit aussi dans le programme de recherche « Études et valorisation des études de genre au Maroc » 2014-2015, mené par l'unité mixte de recherche (UMR) Développement et Sociétés de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Maroc en partenariat avec la FLSH Aïn Chock UH2C et l'Institut de recherche pour le développement (IRD). L'ouvrage bénéficie également du soutien du Laboratoire Mixte International MediTer - Terroirs Méditerranéens : patrimoine, mobilité, changement et innovation sociale, dans le cadre de ses activités sur le genre.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	5
REMERCIEMENTS	6
NOTE LIMINAIRE	8
PAROLES D'ACTEURS ET DE DÉCIDEURS	10
<hr/>	
INTRODUCTION : Les études de genre au Maroc : une nécessaire mise au point	16
<hr/>	
PARTIE 1 : État des lieux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc	22
<ul style="list-style-type: none"> • Un développement menacé malgré un contexte favorable • Une cartographie instable des équipes de recherche et des formations sur le genre • Pistes d'analyse du paysage : atomisation et manque de cadre théorique • Indications bibliographiques sommaires 	<p>23</p> <p>28</p> <p>36</p> <p>40</p>
<hr/>	
PARTIE 2 : Femme, genre, féminisme : Approches singulières et dialogue engagé	42
<ul style="list-style-type: none"> • La marche des femmes marocaines vers l'égalité et la parité • Crises et défis contemporains du féminisme marocain • Genre et médias : réfléchir l'action • Féminisme et anthropologie : comment penser l'articulation ? • Intégrer le référentiel religieux à une approche féministe universaliste • Féminismes et religieux 	<p>43</p> <p>53</p> <p>60</p> <p>63</p> <p>66</p> <p>72</p>
<hr/>	
PARTIE 3 : Vers un livre blanc des études de genre au Maroc	74
<ul style="list-style-type: none"> • Mieux former au genre au Maroc • Mieux structurer la recherche • Articuler développement et genre au Maroc • Mieux faire dialoguer les acteurs : universités, ONG, organisations internationales et de coopération 	<p>77</p> <p>85</p> <p>95</p> <p>101</p>
<hr/>	
CONCLUSION	112
<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration commune des États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc 	113

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADFM	Association démocratique des femmes du Maroc
AFTURD	Association des femmes tunisiennes pour la recherche sur le développement
AGR	Activités génératrices de revenus
CEDEF	Convention (internationale) sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (<i>CEDAW - Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women</i>)
CERF	Centre d'études et de recherche sur la femme
CERFI	Centre d'études et de recherches féminines en Islam
CNDH	Conseil national des droits de l'Homme
DEGG	Droit, économie, gestion et genre
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
EGE	École de gouvernance et d'économie de Rabat
EI	Études islamiques
EREG	Équipe de recherche et d'études sur le genre
ETCG	Éducation, territoires, culture et genre
EUNOE	Groupe de recherche sur l'histoire des femmes au Maroc
FLSH	Faculté des lettres et des sciences humaines
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FSJES	Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
GELM	Genre, éducation, littérature et médias
GISR	Groupe de recherche sur les études féminines
HACA	Haute Autorité de la communication audiovisuelle
HCP	Haut-Commissariat au plan
ICRAM	Plan gouvernemental pour l'égalité
IDH	Indice de développement humain
IEDES	Institut d'étude du développement économique et social
INDH	Initiative nationale pour le développement humain
IRD	Institut de recherche pour le développement
LLA	Langue et littérature anglaises
LLF	Langue et littérature françaises
LMD	Licence-master-doctorat
MOST	<i>Management of Social Transformations programme</i> (programme pour la Gestion des transformations sociales)
MGSC	Master Genre, société et culture
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
OXFAM	Initialement <i>Oxford Committee for Famine Relief</i> , aujourd'hui une confédération d'ONG travaillant contre les injustices et la pauvreté dans le monde
PANIFD	Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement
PAS	Programme d'ajustement structurel
PFDE	Printemps féministe pour la démocratie et l'égalité
PJD	Parti de la justice et du développement
SHS	Sciences humaines et sociales
TDM	Textes, discours et médias
UH2C	Université Hassan II de Casablanca
UM5	Université Mohammed V de Rabat
UMR	Unité mixte de recherche
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USFP	Union socialiste des forces populaires

REMERCIEMENTS

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Faculté des lettres et des sciences humaines Aïn Chock de l'Université Hassan II de Casablanca (FLSH Aïn Chock UH2C) tiennent à remercier l'Institut de recherche pour le développement (IRD) pour sa coopération dans l'accompagnement des *États généraux* et dans la publication de cet ouvrage.

L'UNESCO et la FLSH Aïn Chock UH2C tiennent en particulier à manifester toute leur gratitude et leur reconnaissance aux personnes qui ont donné de leur temps pour ce projet, notamment :

- Le comité de pilotage constitué de Abdellatif Irhzo, vice-président à la recherche de l'UH2C ; Phinith Chanthalangsy, spécialiste de programme Sciences sociales et humaines, et Fatima Bourarach, spécialiste de programme adjointe Sciences sociales et humaines, UNESCO Maghreb ; Hanane Ennadir, chef de la Division de l'autonomisation des femmes, ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement social ; Ghita El Khyari, ONU-Femmes ; Mohamed Mghari, directeur du Centre d'études et de recherches démographiques (CERED), Haut-Commissariat au plan (HCP) ; Payam Shahrjerdi, référent genre, SCAC (pôle gouvernance), Ambassade de France ; Benoît Lootvoet, représentant de l'IRD au Maroc ; Hind Jalal, spécialiste de programme Égalité des sexes, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Kristina Birke, représentante de la Fondation Friedrich Ebert ; l'équipe de recherche Éducation, territoires, culture et genre (ETCG), FLSH Aïn Chock UH2C ; Abdallah Ounnir, master Genre et droits des femmes des deux rives de la Méditerranée, Faculté des sciences juridiques économiques et sociales (FSJES) Tanger ; Soumia Boutkhal et Larbi Touaf, master Genre, société et développement humain ; l'équipe de recherche Identité et Différence, FLSH Oujda ; Farida Bouhassoun et Soumaya Belhabib, groupe de recherche Études genre, Laboratoire des études pluridisciplinaires, FLSH Kénitra ; Fatima-Zohra Iflahen, Groupe de recherche sur les études féminines (GISR), FLSH Marrakech ; Doris Gray, Hillary Rodham Clinton Women's Empowerment Center, Université Al Akhawayne Ifrane ; Touria Nakkouch, master Littérature comparée, FLSH Agadir ; Souad Slaoui, Centre d'études et de recherche sur la femme (CERF), FLSH Fès ; pour leurs observations pertinentes et leurs conseils lors du démarrage et dans le suivi du projet ;
- Le comité de relecture constitué de Fadma Aït-Mouss, Salwa Hamrouni, Abdallah Ounnir et Hassan Rachik, pour leur relecture scientifique, leur investissement personnel et la mise à disposition de leurs connaissances et de leurs compétences en vue de la publication du présent ouvrage ;
- Les étudiant(e)s de la formation Genre, société et culture de la FLSH Aïn Chock UH2C qui, avec le soutien de l'UNESCO, ont transcrit les communications et tables rondes, et ont traduit certaines d'entre elles de l'arabe vers le français [transcription : Safaa Bendhiba, Mounya Boulaarassi, Imane Ennabili, Hicham Et-taig et Omar Tahir ; traduction : Mounya Boulaarassi, Hicham Et-taig, Omar Tahir et Khalid Tamdy] ;
- Tou(te)s les participant(e)s aux *États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc* des 16 et 17 avril 2015, qui ont enrichi cet ouvrage par leurs contributions de grande qualité ;
- Idriss Mansouri, Abdellatif Irhzo, Mourad Mawhoub, Rhita Iraq, Jamal Khalil, Yamina El Aouani, Hassan Habibi, Hayat Zirari, Taoufik Bouchgour, de l'UH2C, pour leur soutien indéfectible ;

- Ghani Chehbouni, Benoît Lootvoet, Catherine Errafii et Thomas Mourier de la Représentation IRD au Maroc, ainsi que Bruno Romagny co-directeur du Laboratoire Mixte International MediTer - Terroirs Méditerranéens : patrimoine, mobilité, changement et innovation sociale pour leur soutien à l'initiative ;
- Angela Melo et Mimouna Abderrahmane, du Siège de l'UNESCO à Paris, pour leur parfaite coordination auprès du comité d'édition de l'UNESCO et pour leur relecture ;
- Salah Khaled, Olfa Bouquet, Aouali Mouagni, Hanae Alami Harraq, Sofia Lemtaï, Aïcha Knidiri, du Bureau de l'UNESCO à Rabat, pour leur appui institutionnel et administratif.

NOTE LIMINAIRE

L'agenda de l'égalité femme-homme figure parmi les priorités de l'État au Maroc. Quels moyens l'État se donne-t-il donc pour former des êtres humains et des techniciens et techniciennes à même de mettre en œuvre un tel agenda politique ?

Telle est la question à laquelle les *États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc* ont tenté de répondre, à l'initiative conjointe de l'UNESCO et de l'Université Hassan II de Casablanca. Le processus entamé, culminant avec le grand rassemblement des 16 et 17 avril 2015, a suivi une démarche singulière, caractérisée par la pluralité et la diversité des invité(e)s et intervenant(e)s – universitaires, acteurs et actrices de la société civile, mais également institutions nationales, telles que le ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement social, le Conseil supérieur pour l'éducation, la formation, et la recherche scientifique, le Haut-Commissariat au plan, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), et internationales, comme l'UNESCO, l'ONU-Femmes et le FNUAP. Cette approche plurielle souhaitée par les organisateurs et organisatrices est d'une importance capitale, car elle a permis une réflexion diversifiée en vue d'intégrer davantage la recherche et la formation sur le genre à l'université, d'une part, et d'intégrer cette dernière dans son environnement social et politique, de l'autre. La présente publication, sous forme d'actes de colloque, restitue les grandes idées et les pistes de travail qui ont été discutées et débattues en profondeur.

Durant tout le processus entrepris – allant de l'atelier préparatoire en février 2015, jusqu'à la conférence de presse du 12 novembre 2015 pour présenter la *Déclaration commune des États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc*¹ –, une ligne directrice a été adoptée, celle du rassemblement, de la structuration, et de l'articulation de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc. Rassembler et mettre en réseau les acteurs et actrices universitaires travaillant et enseignant des matières relatives aux problématiques de genre ; jeter les bases d'une structuration et d'une reconnaissance académiques et institutionnelles accrues des études genre, par essence pluridisciplinaires ; et enfin articuler les universités aux besoins de la société en savoir et en expertise sur les questions d'égalité sont autant d'objectifs majeurs de notre action.

Ainsi, l'objectif principal des *États généraux* a été de favoriser l'élaboration d'une feuille de route qui aidera à dynamiser la recherche et la formation dans le domaine du genre, de façon collective et à l'échelle nationale. C'est le sens et la visée de la *Déclaration commune* issue des *États généraux*, signée par plus d'une centaine d'universitaires à ce jour, qui rappelle à juste titre que « [L]es études sur le genre sont une approche interdisciplinaire qui offre des catégories d'analyse scientifique pour déceler des constructions sociales de différenciation inégalitaire de genre, afin de rendre possibles des actions publiques et individuelles qui soient respectueuses des principes d'égalité, de liberté et de dignité de tous les individus. À ce titre, les études de genre doivent jouir d'une reconnaissance et d'un soutien institutionnel dans le système éducatif d'un Maroc en changement. »

De manière concrète, des pistes de travail ont été dégagées pour le moyen terme, en matière de mutualisation des moyens et des compétences, de capitalisation des connaissances, de valorisation de la recherche, etc. À titre d'illustration, qu'il nous soit permis ici d'évoquer un des axes de travail prioritaires, consistant en l'instauration d'un référentiel de métier et de compétence en genre. Un tel chantier est en effet primordial pour la préparation, la mise en place et la valorisation de filières de

¹ Le texte intégral de la *Déclaration commune* est reproduit en fin de document, p. 113.

formation, qu'il s'agisse d'un master ou d'une licence professionnelle. De fait, il répondra à un besoin aujourd'hui manifeste, à savoir la mise en place d'un cadre standardisé et cohérent des études de genre au Maroc, à même de faciliter le montage de filières, l'identification et la mutualisation des ressources intellectuelles et académiques au niveau national, la qualification des lauréat(e)s à l'égard des compétences acquises, la mise en place de travaux communs interuniversitaires, etc.

La recherche scientifique dans ce domaine est un autre élément clé de réussite. Dans ce sens, la mise en place d'un réseau d'équipes et de structures de recherche sur le genre sera un point de départ très important pour soutenir une vie scientifique dynamique, entrecroiser et interroger les travaux de recherche, mettre en dialogue des universitaires, les acteurs et actrices de la société civile et les décideur(se)s politiques, et rendre disponibles les archives de la recherche.

Devant l'exigence d'égalité à tous les niveaux dans un État de droit, nous sommes, à n'en pas douter, face à un choix et à une responsabilité cruciaux. Souhaitons-nous faire du service public – en l'occurrence l'éducation publique et la recherche de qualité – un levier de changement sociétal et de développement ? Si la réponse est positive, œuvrer pour une plus grande reconnaissance et intégration de la recherche et de la formation sur le genre à l'université nous semble alors une tâche d'une importance historique.

Les co-éditeurs,

Abdellatif Irhzo

Vice-Président à la recherche
Université Hassan II de Casablanca

Golda El-Khoury

Représentante de l'UNESCO
pour le Maghreb
Bureau de l'UNESCO à Rabat

PAROLES D'ACTEURS ET DE DÉCIDEURS

M. RACHID AFIRAT

Gouverneur de la préfecture d'Aïn Chock

À l'occasion de ce congrès, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à la respectueuse assemblée présente ici dans la préfecture d'Aïn Chock. Je voudrais également saluer la qualité du travail du comité d'organisation de ce congrès et m'arrêter sur les recherches et les études relatives au genre au Maroc, à travers l'engagement et la participation d'un certain nombre d'acteur(rice)s intéressé(e)s par cette thématique.

L'objectif est de faire le point sur les réalisations déjà effectuées et sur les besoins permettant une continuité aux institutions et aux infrastructures liées aux études de genre, d'accentuer la dynamique de la recherche sur ce sujet à travers la sensibilisation à son intérêt, que ce soit pour les universités ou pour les organisations de la société civile. Ceci ne pourra qu'être positif de manière générale. La participation des institutions internationales et des acteur(rice)s locaux(ales) dans cette initiative renforce la culture de l'égalité à travers l'approfondissement des connaissances dans le domaine des sciences et des droits humains. Par ailleurs, la mise en place d'une action commune par les acteur(rice)s est une opportunité d'échange d'expertises et d'expériences scientifiques qui pourront accompagner les changements sociaux et soutenir les pratiques sociales émergentes. Dans le domaine du développement, l'approche genre se révèle un mécanisme scientifique aidant à évaluer les besoins de la société, afin d'orienter les programmes et les plans de développement pour qu'ils soient au service des individus et de la société. L'objectif de l'approche genre est de réaliser une justice sociale, économique et politique, ainsi que l'égalité dans un sens général.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a accordé une importance capitale et un soutien continu à la valorisation du statut des femmes et de leur rôle dans la société, notamment en ce qui concerne la question de l'égalité des sexes et l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques. À cette occasion, je voudrais rappeler les étapes initiées par le Maroc pour l'intégration et l'application de l'approche genre, et les réformes essentielles dans le domaine des droits des femmes permettant l'intégration de celles-ci dans le processus de développement de la société marocaine.

Les réformes entreprises par le Maroc représentent un exemple pour le reste des pays de la région qui vivent dans les mêmes conditions et la même problématique. À cet égard, le Maroc a déjà signé de nombreux traités et conventions internationaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre toutes les formes d'exclusion. De plus, il s'est engagé à adapter sa législation aux exigences des conventions internationales relatives à l'égalité en matière des droits civils et politiques. Ainsi, la législation marocaine continue à promouvoir ces droits par le biais d'un projet d'amendement du *Code pénal*. J'en profite également pour rappeler les étapes initiées par le Maroc qui garantissent l'intégrité des femmes contre toutes les formes de violence, de harcèlement et de restriction de leurs libertés. De nouvelles lois offrent ainsi désormais la possibilité d'intégrer les femmes au sein des hiérarchies des conseils religieux et des conseils locaux.

Je souhaiterais remercier encore une fois les responsables de l'organisation de cet événement qui contribue inévitablement à faire un état des lieux de la recherche et de la formation relatives au

genre, à mettre en évidence ce qui a été réalisé et ce qui ne l'a pas encore été, et à étudier les futures perspectives sur la base d'un bilan. Ce congrès offre aussi la possibilité d'enrichir les efforts des acteur(rice)s et propose une base de réflexion à tous ceux qui s'intéressent à ce domaine, et ce, grâce à la diffusion de l'information, à la consolidation de la continuité des recherches et des études et à l'identification des futures actions, tout en étudiant les obstacles qui entravent la recherche et la formation relatives au genre au Maroc.

M. IDRIS MANSOURI

Président de l'Université Hassan II de Casablanca

C'est un plaisir de prendre part à ce colloque très intéressant qui a pour objectif d'organiser les *États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc*. Tout d'abord, permettez-moi de remercier et de féliciter les organisateur(rice)s, la Faculté en la personne de Monsieur le Doyen et le Master en la personne de Madame Nadifi.

Il me tient à cœur de vous parler du genre à l'Université Hassan II de Casablanca, véritable petite ville qui compte 100 000 habitants, le personnel administratif et les étudiant(e)s en représentant la composante la plus importante. Personnellement, je viens d'être nommé président de cette université et je considère que l'Université doit avoir actuellement une vraie politique de genre. La politique que nous comptons mettre en place dans ce cadre sera débattue et adoptée par le Conseil d'université. Cette politique visera la promotion de l'équité entre hommes et femmes, et la lutte contre la discrimination basée sur le genre de manière générale. L'objectif premier sera de donner à la question du genre la place qu'elle mérite. Notre université ambitionne de donner à cette problématique une visibilité à l'échelle internationale. C'est au sein de l'université que se forment les élites et les classes politiques. Le second objectif est de mener une étude pour savoir quelles sont les inégalités homme-femme existant dans l'université. Le master Genre peut s'en occuper et proposer des solutions pour y remédier. Nous souhaitons aussi éditer un rapport sur l'état du genre à l'Université Hassan II de Casablanca. Et l'Université est disposée à fournir des chercheur(e)s, les personnes ressources et les données statistiques disponibles. Ces dernières sont une mine d'or pour les chercheur(e)s dans ce domaine. Il importe de mesurer, à partir de ce rapport, l'évolution du nombre et de la proportion homme-femme au sein des différents corps dans la communauté universitaire, ainsi que dans les instances de décision de l'Université.

Nous souhaitons en outre, dans le cadre de cette politique, organiser des conférences et des séminaires autour de la problématique genre en vue de renforcer la visibilité dont j'ai parlé tout à l'heure. Aujourd'hui, à l'Université Hassan II de Casablanca, les femmes sont majoritaires parmi les étudiant(e)s inscrit(e)s et plus encore parmi les diplômé(e)s. Étudiants et étudiantes sont cependant inégalement répartis entre les filières. Voici quelques données statistiques. À l'Université, nous avons deux types d'établissement ou deux types d'accès : les établissements à accès sélectif, dits à accès régulé, et les établissements à accès ouvert (facultés des sciences, des lettres, de droit), l'effectif est en moyenne de 53,18 % d'étudiantes et 46,82 % d'étudiants. Dans les établissements à accès régulé (facultés de médecine, de médecine dentaire, etc.), nous avons 57,47 % de filles et 42,53 % de garçons. Dans les facultés de médecine et de pharmacie, l'effectif des étudiantes est de 67 % et, à la faculté de médecine dentaire, il est de 70 %. Au total, à l'Université, l'effectif est en moyenne de 53,88 % d'étudiantes et de 46,12 % d'étudiants.

Dans les disciplines enseignées par l'ENSEM (École nationale supérieure d'électricité et de mécanique), on note un effectif à 36,86 % féminin ; à l'ENS (École normale supérieure) à 36 % ; à l'ENSET (École normale supérieure de l'enseignement technique) à 48 % ; et à la FST (Faculté des sciences et techniques) à 57 %.

Deux constats sont préoccupants à l'Université :

- La répartition inégale des étudiant(e)s selon les filières d'étude ;

- Le faible pourcentage des femmes aux plus hauts échelons de la carrière académique. Nous avons à peu près 2 200 enseignant(e)s-chercheur(e)s, dont 34 % de femmes. Très peu d'entre elles accèdent au grade de professeure. Quant au personnel administratif, sur un effectif de 1 055, 46 % sont des femmes. La représentativité ou plutôt la sous-représentativité des femmes dans les organes décisionnels est flagrante. Là aussi, c'est une problématique importante car nous avons 17 établissements. Au Conseil d'université, on constate également une nette sous-représentation des femmes.

Notre Université veille à être tout à fait intégrée dans sa ville, dans sa région et ouverte sur le monde socioéconomique et sur la société civile, pour mener à bien les études qui lui seraient utiles. Je vous souhaite plein de succès et je vous remercie.

M. MOURAD MAWHOUB

Doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines Aïn Chock, Université Hassan II de Casablanca

La Faculté des lettres et des sciences humaines Aïn Chock de l'Université Hassan II de Casablanca a l'immense honneur de vous accueillir à ce colloque scientifique national sur les *États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc*. Je voudrais tout d'abord remercier vivement Madame la Ministre et Monsieur le Gouverneur qui nous honorent de leur présence, ainsi que Monsieur le Représentant de l'UNESCO, pour leur soutien matériel et leur sympathie tout humaine. J'adresse mes remerciements également à Madame Gaëlle Gillot de l'IRD pour sa grande implication. Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Président de notre université et Monsieur le Vice-Président chargé de la recherche, pour leur soutien matériel et moral. Nous sommes reconnaissants à toutes les personnes et à tous les organismes qui nous ont accompagnés sur ce chemin. L'organisation de ce colloque a été rendue possible par l'effort et l'enthousiasme du comité organisateur et de toute l'équipe dynamique du master Genre de notre faculté, par l'énergie et l'implication de sa coordinatrice, Madame la professeure Rajaa Nadifi. Ce grand événement scientifique s'inscrit dans les efforts déployés par notre pays, notre faculté et notre université en vue d'un décloisonnement et d'une ouverture fructueuse sur l'environnement immédiat, qu'il soit régional, national ou international. Cette rencontre de grande envergure va permettre tout d'abord de faire l'état des lieux à travers le diagnostic des travaux effectués sur une thématique fondamentale, celle du genre, qui implique toutes les parties et toutes les composantes, aussi bien académiques qu'institutionnelles.

Nous saluons naturellement les efforts de notre équipe du master Genre pour la mutualisation et la convergence des actions entreprises par les différentes structures universitaires en faveur d'une recherche impliquée dans la question du genre. Comme vous le savez, il existe actuellement, au Maroc, trois masters. Madame Nadifi coordonne l'une de ces structures, très connue à l'échelle nationale et internationale. L'accompagnement académique et scientifique de l'université par le biais de l'échange d'informations, l'archivage, la mise en place de bases de données, le réseautage et la mise en place d'observatoires et d'instituts académiques dédiés à la question du genre, l'évaluation, la création de nouvelles filières genre dans plusieurs universités et diverses facultés, et enfin la promotion et le renforcement de ce qu'on appelle la recherche-action et la recherche au service du développement, aux côtés de la recherche fondamentale, sont des moteurs fondamentaux de développement. Je voudrais insister sur le fait que notre faculté n'est pas uniquement une faculté des lettres, mais aussi une faculté des sciences humaines, c'est-à-dire un établissement qui se doit d'encourager et de promouvoir les sciences humaines.

MM. GHANI CHEHBOUNI ET BENOÎT LOOTVOET

Représentants de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) au Maroc

L'IRD, institut de recherche public français, est un acteur majeur de l'agenda international pour le développement, dont l'objectif principal est de traduire les grands enjeux de développement pour les questions scientifiques. Son modèle est original : le partenariat scientifique équitable avec les pays du Sud. En effet, dans les pays où il est présent, l'IRD co-construit et réalise des programmes de recherche avec ses partenaires, institutions de formation et de recherche locales. De plus, il porte une recherche pluridisciplinaire, qui va de l'économie du développement à la biologie, en passant par la climatologie ou encore l'océanographie. Au sein de l'IRD, les sciences humaines et sociales (SHS) représentent environ un quart des effectifs de chercheur(e)s qui s'engagent dans diverses thématiques spécifiques à ce domaine disciplinaire.

Comment a-t-on pu si longtemps envisager la recherche pour le développement sans mettre les relations de genre au centre de l'analyse ? Avec des outils d'analyse rénovés selon cette approche, on constate les causes de l'échec de certaines théories et des collectifs de développement dans le monde, échec lié à la répartition inégale des rôles sociaux et des richesses selon le sexe. Le développement est un problème de richesse, certes, mais une richesse qui doit être mieux répartie ; nous sommes donc ici au cœur des questions relatives à la production des inégalités. On le voit bien, l'apport théorique des approches de genre a changé la manière d'aborder la production des inégalités. Pour le développement, c'est la production qui importe parce qu'il faut des moyens pour se nourrir, pour développer les systèmes de santé, etc., mais aussi, plus largement, pour accéder à des niveaux supérieurs de bien-être, envisagés sous toutes les dimensions. Nous rejoignons ainsi les propos du représentant de l'UNESCO sur cette dimension de bien-être humain qui doit être partagé par le plus grand monde, et non confisqué par une fraction de la population, que cette dernière s'appelle « classe sociale », « rang religieux » et « culturel » ou « catégories de genre ».

En évoquant les conceptions du développement et de la recherche pour le développement, nous tenons à souligner qu'à l'IRD, comme partout en général, beaucoup d'efforts restent à faire ; nous sommes contraints de progresser sur deux points à la fois : conditionner la recherche sur le genre dans le paysage scientifique et intégrer le paradigme de développement à la lumière des approches genre. Ceci est un exercice ambitieux, difficile et sensible, pas seulement au Maroc que précisément l'IRD soutient, mais aussi dans bien d'autres pays.

Les chercheur(e)s présent(e)s qui ont contribué à cet ouvrage de synthèse ont des réseaux ouverts à l'échelle internationale. Cette mise en réseau est permise par le décloisonnement des différentes sphères sociales et institutionnelles, qu'elles soient académiques ou associatives, où l'on observe de multiples autres formes d'organisations professionnelles nationales, locales ou internationales. À l'IRD, nous ouvrons nos instruments de partenariat (tel que le Laboratoire Mixte International MediTer²) à des réseaux variés au Maroc, en Tunisie et en France. En outre, l'IRD n'est pas composé uniquement de chercheur(e)s de l'IRD. Ainsi, Madame Gaëlle Gillot, enseignante-chercheuse de la Sorbonne, a été accueillie à l'Université Hassan II de Casablanca pendant trois ans avec le soutien de l'IRD. Grâce à l'IRD, c'est donc aussi une partie de la communauté scientifique française qui est intégrée à la démarche qui vise à synthétiser ce qui se fait dans la recherche et la formation sur le genre au Maroc. Cette confrontation des expériences, des savoirs et des savoir-faire en la matière est importante afin de décloisonner les politiques et les esprits.

2 LMI MediTer - Terroirs Méditerranéens : patrimoine, mobilité, changement et innovation sociale

INTRODUCTION

Les études de genre au Maroc : une nécessaire mise au point

Rajaa Nadifi et Gaëlle Gillot

Depuis les années 2000, le Maroc a intégré le concept genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, et sa législation a été modifiée pour lutter contre les inégalités entre les sexes. Le genre est devenu un concept clé au sein d'une société marocaine en forte mutation et des efforts ont été entrepris pour intégrer les femmes au processus de développement du pays. En effet, le Maroc a procédé à de nombreuses réformes et signé des traités internationaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, comme la *Convention (internationale) sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) en 1993 (avec une levée des réserves en 2008, puis en 2012). Il s'est engagé à harmoniser sa législation avec les dispositions des conventions internationales en matière d'égalité d'accès aux droits civils et politiques.

Une évolution législative a ainsi été engagée qui a entraîné, entre autres, une réforme adoptée en 2004 du *Code de la famille* (également appelé *Moudawana*) très largement accompagnée par la société civile et les associations de défense des droits des femmes, au point de fortement secouer la société³ ; l'adoption du *Code du travail* (2004) ; la réforme du *Code de procédure pénale* sanctionnant la violence conjugale et le harcèlement sexuel (de 2003 à 2007) ; la modification du *Code de la nationalité marocaine* (2007) ; l'adoption de la loi n° 41-10 sur les fonds de solidarité familiale (2010) ; la budgétisation sensible au genre, introduite au Maroc depuis 2004 dans une phase d'essai, puis généralisée en 2010 (ministère des Finances et de la Privatisation et ONU-Femmes, 2006). L'adoption de la nouvelle constitution par référendum (juillet 2011), consacrant en particulier le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les libertés et les droits, a marqué un tournant symbolique et juridique décisif.

Malgré cela, de fortes inégalités femme-homme persistent à tous les niveaux :

- Au niveau juridique, avec par exemple la question des règles successorales soulevée durant le colloque international « Le *Code de la famille* en migration : quelle évaluation après 10 ans de pratiques judiciaires ? » (Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations (AMERM)-Université Mohammed V (UM5) Agdal-Rabat, les 28 et 29 novembre 2014) ;
- Au niveau des réalités économiques, sociales et spatiales du pays, avec notamment la régression du taux d'activité des femmes (environ 25 % aujourd'hui contre 30 % en 1999), une recrudescence du mariage des mineures⁴ (un peu moins de 12 % des mariages en 2015) et la forte prévalence des violences faites aux femmes (enquêtes du HCP) désormais sanctionnées par une loi adoptée en juillet 2016, qui était en gestation depuis 2006 ;
- Parallèlement, le système éducatif a lui aussi beaucoup évolué en adoptant le système licence-master-doctorat (LMD), lequel a favorisé la création de structures de recherche sur le genre,

3 Le Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement (PANIFD), soumis en 1999 à l'appréciation et au débat, avait suscité de vives réactions au Maroc, dans la frange conservatrice de la société et en particulier les dispositions du dernier volet juridique. Une polémique qui dura plusieurs mois révéla la place centrale de la question féminine dans le débat sur le projet de société et des résistances flagrantes à toute évolution du statut des femmes. La participation des Marocaines à la marche mondiale contre la pauvreté, programmée par la Conférence de Beijing, et organisée le 12 mars 2000, dévoila le visage d'un Maroc divisé : une marche à Rabat en faveur de la réforme et une « contre-marche » à Casablanca firent apparaître au grand jour l'un des tiraillements importants qui traversaient et traversent encore la société marocaine.

4 « Selon les chiffres du ministère de la Justice : Le taux de mariage des mineures est passé de 7,75 % en 2004 à 11,47 % en 2013. L'année 2011 a connu la plus grande proportion de ce type de mariage avec un taux de 11,99 % du total des actes de mariage conclus au cours de cette année », cité in : UNICEF, 2015. Analyse de Situation des Enfants au Maroc, p.105, 134 p. (<https://www.unicef.nl/files/unicef%20child-notice-marokko.pdf>)

soutenues par les luttes féministes liées à la mobilisation autour du Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement (PANIFD) et de la réforme de la *Moudawana*. Créations et disparitions de formations et de groupes de recherche caractérisent, depuis, la dynamique sur l'ensemble du territoire national.

Comment expliquer dans ce contexte national et international, marqué par d'importantes mutations sociales, que seuls trois masters (deux en français et un en anglais) soient actuellement accrédités au Maroc ? Comment expliquer également que la recherche sur le genre au Maroc reste peu visible et largement désunie, alors qu'elle possède de grandes compétences et que des publications et des événements scientifiques de très bonne facture existent ? Quels efforts déployer dans le milieu de la recherche pour qu'à terme le lien recherche/politiques publiques soit resserré et valorisé, et que se construise un rapport de complémentarité ?

Depuis 1995, plusieurs actions ont été entreprises pour réaliser un état des lieux de la recherche et de la formation, notamment à la FLSH Ain Chock UH2C au sein du master Genre, société et culture (MGSC), et dans le cadre d'un programme de recherche PEERS IRD-AIRD (Programme d'excellence pour l'enseignement et la recherche au Sud, IRD - Agence inter-établissements de recherche pour le développement) mené à l'UM5 Agdal (2012-2014). Les constats étant convergents, un partenariat a été engagé pour mener à bien ensemble un état des lieux, et mettre en place un dispositif afin de consolider les relations, d'améliorer la réflexion en matière de genre et la mutualisation, de renforcer la crédibilité et la légitimité du concept dans les sciences humaines et sociales (SHS) et de généraliser son usage dans la recherche et la formation. Cette dynamique est renforcée aujourd'hui par le soutien du secteur des sciences sociales et humaines du Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb, dont l'une des missions fondamentales est de promouvoir la culture de l'égalité à travers le développement des connaissances scientifiques dans les domaines des SHS. Dans cette perspective, l'UNESCO considère que la construction d'un travail collaboratif entre les structures de recherche sur le genre, ainsi que les échanges d'expériences et d'approches théoriques et pratiques entre elles sont essentielles, aussi bien dans l'accompagnement des changements sociaux que dans la compréhension et l'anticipation des pratiques sociales émergentes. En effet, les enjeux des évolutions touchent à des questions fondamentales qui émergent et ont besoin d'être interrogées collectivement, efficacement et rapidement dans un souci de compréhension. Par exemple, la féminisation de la pauvreté, l'accès limité des femmes au marché du travail et les inégalités très fortes qui y existent, la féminisation des migrations, les évolutions contemporaines de la famille, l'accueil des migrant(e)s subsaharien(ne)s au Maroc et le positionnement du pays sur le continent, etc. sont des enjeux qui questionnent la société sur ses profondes mutations et posent des jalons fondamentaux pour l'avenir du pays et les choix à opérer.

Des États généraux pour faire le point et organiser l'avenir

Ainsi, il était temps de faire une pause pour analyser l'existant : quels sont les avancées, les besoins, les erreurs ? Quels sont les freins à la pérennisation des structures de recherche, des masters ? Il était fondamental de s'arrêter sur ce qui se passe actuellement au Maroc, où l'on enregistre à la fois des avancées et des régressions, alors que des acquis et un mouvement historique forts imprègnent la société. Les potentialités sont très importantes, les dynamiques et les volontés existent. C'est le propos des *États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc* : l'idée est de (re)créer un élan autour de la recherche en harmonisant les dynamiques éparpillées existant déjà au Maroc, ce qui pourrait avoir des résultats positifs dans les universités, la société civile et la société de façon générale. Il s'agit aussi dans cette démarche de dépasser un sentiment de piétinement au niveau de l'institutionnalisation du concept et de l'outil genre qui, malgré la Constitution et les diverses actions

menées çà et là, ne semble pas déboucher sur une évolution tangible de son acceptation (Hussein, 2014⁵). Ces *États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc* constituent ce moment clé au cours duquel il ne s'agit pas seulement de dresser un état de l'art pour lui-même, mais de constituer un outil pour avancer. Pour ce faire, la création de structures pérennes et mutualisées (réseaux, observatoires, etc.) a été proposée.

Des objectifs spécifiques

Les objectifs des *États généraux* étaient de créer des traits d'union, de faire le bilan et de pérenniser l'existant.

Réunir et créer des traits d'union

- Faire se rencontrer les différent(e)s acteur(rice)s académiques de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc.
- Faire converger et articuler les efforts des divers partenaires : universités, ministères, organismes nationaux, organismes internationaux, chercheur(e)s, fondations, associations, etc., dans leurs initiatives pour l'égalité.
- Partager l'information pour trouver des synergies.

Faire le bilan

- Établir un état des lieux précis et détaillé de la question et identifier les compétences et leur localisation.
- Définir le patrimoine à archiver, sauvegarder et diffuser.
- Recenser les difficultés et les obstacles, et formuler des réponses réalistes et concrètes dans le paysage tel qu'il est actuellement, et pour l'avenir.

Pérenniser l'existant

- Renforcer la reconnaissance du statut de recherche académique et scientifique des études genre, et améliorer leur crédibilité.
- Entamer un travail prospectif national de constitution d'un référentiel de ce champ d'étude, afin de mieux ancrer la problématique genre à l'université.
- Établir durablement le lien entre genre et développement pour une meilleure reconnaissance des études de genre.

Les *États généraux* ont organisé pour cela un travail en deux parties : un temps de bilan en séances plénières et un temps de travail en ateliers.

Pistes de travail des *États généraux*

Une réunion préparatoire a été co-organisée le 6 février 2015 à Rabat par l'UH2C, la FLSH Aïn Chock UH2C, l'UNESCO et l'IRD. Pour la première fois, universitaires, ministères, organismes nationaux, organisations internationales et fondations se sont réunis autour d'une même table pour discuter des enjeux et de la portée de la recherche et de la formation sur le genre. Plusieurs constats concernant l'existant et les difficultés rencontrées ont été dégagés, et des propositions concrètes pour l'avenir ont été formulées.

5 Hussein, H., 2014. « Peut-on parler de *gender studies* arabes ? Un focus sur le Maghreb », Centre Jacques-Berque, Rabat, Editorial Newsletter en ligne

L'existant et les difficultés des études et formations sur le genre au Maroc

∞ Cloisonnement et isolement

L'enseignement sur le genre, quand il existe dans une université, est dynamique, mais il est aussi très minoritaire. On observe à la fois un sentiment de profond isolement dans les masters Genre et un très grand cloisonnement de la recherche et de la formation sur le genre. On relève en outre dans certains cas le manque de personnes-ressources pour monter les formations, pour y enseigner et pour les faire fonctionner de façon pérenne. Le cloisonnement provient également du fait que, dans les formations en place à l'université marocaine, la question de l'égalité (en droit, par exemple) est rarement traitée selon le prisme de l'égalité de genre, ce qui montre d'une certaine façon que la question du genre n'est abordée qu'au sein des masters Genre ou de quelques formations dans lesquelles on trouve des enseignant(e)s qui y sont sensibles.

L'autre aspect de cette problématique concerne le lien entre l'université et les associations féminines. Celles-ci ont largement œuvré par leurs travaux de terrain à rendre visibles des réalités sur lesquelles elles ont fondé leurs plaidoyers pour faire intégrer certaines thématiques dans l'agenda politique. De plus, elles peuvent, et le font souvent, puiser la légitimité de leur plaidoyer dans l'univers de la recherche universitaire, loin d'être aussi coupée du terrain qu'on peut parfois le croire, comme le montre d'ailleurs la porosité entre les milieux de la recherche et les associations féminines. L'université est un espace plutôt neutre de réflexion et les recherches qui y sont menées permettent de réfléchir de façon non partisane, en s'appuyant sur un échange réciproque qui rend chaque partie davantage crédible.

∞ Définition non aboutie d'un champ d'étude

Le genre ne dépend pas d'une seule discipline au Maroc, il est transversal : droit, littérature et linguistique, langue (départements de français ou d'anglais), sociologie, sciences de l'éducation, urbanisme, économie, géographie, etc. Il véhicule de nombreux stéréotypes fréquemment liés à une mauvaise compréhension de son sens et à des préjugés négatifs. La recherche marocaine n'a pas encore réussi à mettre collectivement en place un référentiel conceptuel et théorique abouti. Ce fait avait déjà été souligné, notamment par Aïcha Belarbi dès 1997⁶.

∞ Ressenti global d'un manque de soutien institutionnel

De manière générale, il n'existe pas de moyens financiers suffisants pour les masters, ce qui engendre la nécessité de se « débrouiller » pour faire fonctionner le programme. Pour l'enseignement en genre, et plus particulièrement en SHS, ce manque de moyen génère au sein du corps enseignant un manque de soutien et de reconnaissance institutionnels pour ces matières. Il est difficile d'inviter des personnes d'autres villes du Maroc ou de l'étranger, sauf sur la base du volontariat ou de la solidarité (c'est-à-dire gratuitement) ; la direction des universités ne manifeste pas toujours son engagement à poursuivre ces enseignements dans la durée. Aussi, la pérennisation des masters et des groupes de recherche dépend en très grande partie de l'implication de leurs responsables.

6 Belarbi, A., 1997. « Réflexions préliminaires sur une approche féministe. De la dichotomie espace public/espace privé », Bourqia, R. (coord.), *Études féminines. Notes méthodologiques*, Publication de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Mohammed V, Rabat, Série Colloques et séminaires n° 73, pp. 73-82.

∞ Volonté politique au plus haut niveau pourtant, et des besoins avérés pour le marché du travail

La question de l'égalité de genre est inscrite à l'agenda politique, en particulier avec le Plan gouvernemental pour l'égalité ICRAM⁷ et ses huit axes d'intervention⁸. La recherche et la formation sur le genre au Maroc s'inscrivent donc dans une stratégie nationale. On relève d'ailleurs une forte demande de compétences et de spécialistes, pour faire avancer la culture de l'égalité partout. Le besoin est réel, dans les ministères, au niveau de la gestion locale, dans les organismes internationaux, etc., en diplômé(e)s de masters spécialisés sur le genre ainsi qu'en doctorant(e)s/docteur(e)s. Or, les candidat(e)s sérieux(ses) sur cette question sont rares sur le marché de l'emploi alors que, on le voit, la demande est très importante. Des formations sur le genre sont par conséquent une pièce maîtresse dans la réponse à ces besoins de développement et de renforcement du capital humain. En effet, les décisions politiques et les programmes gouvernementaux doivent pouvoir s'appuyer sur des résultats et des diagnostics scientifiques pour connaître les réalités avant de mettre en place leurs actions. Les étudiant(e)s qui sortent de tels cursus devraient trouver du travail sans difficulté, car toutes les agences cherchent des compétences dans ce domaine.

Propositions concrètes à explorer

∞ Mettre en place des répertoires/bases de données et une plate-forme d'information

Il est capital de mutualiser les données et de créer une base collaborative de ressources concernant les thématiques de recherche, les membres d'équipes, les membres des structures, les publications, les chercheur(e)s (répertoire), les études effectuées par les organismes nationaux et internationaux, etc. L'utilisation de plates-formes internet ouvertes aiderait à identifier les compétences, à les localiser et à les rendre plus visibles. Cette base de données serait, ainsi, au fondement de la création d'un réseau entre les différentes personnes et institutions impliquées dans la recherche et la formation sur le genre au Maroc.

∞ Cadrer les filières genre

Il s'agit de mettre en place, d'une part, un référentiel de principes généraux communs à toute formation sur le genre et, d'autre part, des compétences pour coordonner les différents masters ou équipes/laboratoires de recherche, en procédant, notamment et en même temps, à une évaluation des besoins du marché en spécialistes genre. Ce curriculum de formation adéquat pourrait être présent dans plusieurs universités sur le territoire dans le cadre de formations genre ou « teintées genre » en intégrant les thématiques conformes au plan ICRAM, ce qui favoriserait une meilleure insertion de la recherche et de la formation sur le genre dans les universités (légitimité et utilité sociale). Ce travail d'harmonisation permettrait ainsi aux filières genre de :

- Se répercuter sur des axes stratégiques de la politique en faveur de l'égalité des sexes (notamment ceux du ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement social) ;
- Déposer un même projet de filière (master) sur plusieurs villes et dans plusieurs universités ;
- Réaliser un archétype de cursus, un standard pour toutes les formations.

7 Acronyme du Plan gouvernemental pour l'égalité (en arabe) 2012-2016, prolongé en 2017 ; également prénom d'origine arabe qui signifie « témoignage d'honneur, faveur ».

8 1) Institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité ; 2) Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes ; 3) Mise à niveau du système éducatif et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité ; 4) Renforcement de l'accès équitable et égal aux services de santé ; 5) Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles ; 6) Autonomisation sociale et économique des femmes ; 7) Accès égal et équitable aux postes de prise de décision aux niveaux administratif, politique et économique ; 8) Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail.

∞ **Mettre en place de nouvelles formations en partenariat national**

Il conviendrait de mettre en place un modèle de partenariat plus fluide entre les formations et les structures de recherche qui existent déjà, avant de créer de nouvelles structures, d'une part, et, d'autre part, entre les formations, mettre en place un mécanisme de circulation et d'échanges entre les spécialistes de telle ou telle question pour compléter les compétences locales. Ceci pourrait se réaliser grâce à un programme d'échanges pour les enseignant(e)s (formation continue à l'étranger, par exemple) et d'échanges d'étudiant(e)s (en particulier pour leur doctorat) qui renforcerait leur mobilité par des stages et des doctorats en cotutelle.

∞ **Élaborer une plate-forme électronique de formation**

Des cours ou modules réalisés à distance permettraient en partie de dépasser le manque de compétences locales sur des sujets spécialisés. Cette plate-forme électronique de ressources pourrait regrouper les formations et les séminaires réguliers réalisés par plusieurs universités.

∞ **Constituer un Observatoire marocain du genre (OMG) ou toute autre structure partenariale**

En partenariat avec les représentant(e)s des institutions, des chercheur(e)s, ainsi qu'une structure nationale et des points focaux régionaux, l'Observatoire aurait pour objectif de mettre en place des indicateurs communs sur les questions de genre pour mesurer les inégalités. Des réflexions préliminaires ont été engagées par l'UH2C, en partenariat avec le HCP, l'organisation non gouvernementale (ONG) Quartiers du Monde (à l'origine de l'initiative) et le Centre d'information et d'observation des femmes marocaines (CIOFEM).



Partie 1

État des lieux de
la recherche et de
la formation sur le
genre au Maroc

Un développement menacé malgré un contexte favorable

Gaëlle Gillot, Rajaa Nadifi et Cristina Herghelegiu⁹

Un état des lieux : objectifs et méthode

Malgré l'ancienneté relative et le dynamisme de la recherche touchant aux questions de genre au Maroc (contemporaine à peu près de la recherche française), malgré les efforts menés par des universitaires depuis le milieu des années 90 pour rassembler et capitaliser les résultats des enquêtes, la recherche et la formation sur le genre au Maroc n'ont jamais fait l'objet d'un état des lieux tel qu'il est entrepris ici. Si des journées ont été tenues (à la FLSH Aïn Chock UH2C en 2010, par exemple), si des étudiant(e)s ont en partie travaillé sur la question pour leurs mémoires, rien n'a encore été publié. Pourtant, la demande d'information pour un paysage clair de ce qui se fait est très importante, tant au niveau des institutions que de la société civile, des étudiant(e)s à la recherche d'une formation et bien sûr des universités elles-mêmes qui ne connaissent pas l'offre de formation dans les autres établissements. Il n'existe à ce jour aucun autre recensement que celui qui est en cours.

Le premier objectif de l'état des lieux en cours est de répertorier l'existant, afin de dresser un panorama à peu près exhaustif des filières dans lesquelles des cours isolés, des modules ou des diplômes sont consacrés à l'étude du genre, ou tout au moins à la question des femmes ou de la famille (laquelle comprend souvent la thématique Femmes). De même, concernant la recherche, il s'agit de constituer un répertoire des équipes, groupes, laboratoires ayant au moins un axe de recherche affiché et actif sur le genre.

La méthode employée pour effectuer ce double recensement consiste d'abord en une recherche sur internet, doublée d'une prise de contact avec les personnes dans les universités dont le nom est associé à la recherche ou à la formation, puis en des entretiens individuels ou en groupe. Dans la mesure où les sites web des universités sont mis à jour de façon diverse et où beaucoup d'informations sont invisibles sur internet, les entretiens sont l'occasion de faire un relevé non seulement des compétences des enseignant(e)s-chercheur(e)s interrogés, mais encore de leur connaissance de l'existence de tel groupe de recherche ou tel module de formation dans une autre université. Ainsi, le bouche-à-oreille et le recueil direct d'informations, comme un jeu de piste, sont une méthode qui a fait ses preuves au cours des étapes précédentes¹⁰ en permettant de « découvrir » des personnes enseignant le genre ou investies dans des recherches sur cette thématique, isolées ou non dans une institution. La recherche d'informations est également réalisée à partir du dépouillement, dans les bibliothèques universitaires des différentes villes universitaires et bibliothèques spécialisées (Institut universitaire de la recherche scientifique (IUR) – UM5, par exemple) ainsi que sur le web, des revues scientifiques marocaines et non marocaines de SHS, en général pour repérer des numéros spéciaux ou des articles isolés consacrés au genre ou à la question des femmes au Maroc. Nous avons répertorié tous les

⁹ Gaëlle Gillot, IRD/Université de Paris 1- Institut d'étude du développement économique et social (IEDES) UMR 201 Développement et sociétés. Rajaa Nadifi, FLSH Aïn Chock UH2C, Équipe ETGG. Cristina Herghelegiu, École d'économie de Paris.

¹⁰ Cristina Herghelegiu et Maha Cherkaoui ont réalisé un travail très important dans le cadre de leur stage de recherche en 2013, sous la direction de Gaëlle Gillot. Depuis 2010, plusieurs recherches menées sous la direction de Rajaa Nadifi ont également efficacement posé des jalons incontournables de ce recensement.

groupes de recherche ou formations comprenant le terme « genre » dans leur intitulé ou dans leurs axes de recherche, mais nous avons aussi tenu compte de la mutation du vocabulaire qui est passé d'« études féminines » ou « féministes » à « études de genre », suivant en cela une tendance marquée à la dépolitisation des études des relations sociales homme-femme, au Maroc comme sur le plan international¹¹.

Les langues dans lesquelles sont réalisées les recherches sont le français, l'anglais et l'arabe. La recherche d'informations concernant les structures de recherche implique de s'intéresser à l'évolution de la structuration et de l'organisation de la recherche et de la formation au Maroc, et aux différentes réformes qui sont intervenues, afin de constituer la typologie des structures de recherche (équipe de recherche, groupe de recherche, laboratoire de recherche, centre d'études et de recherche, etc.) et de formation (des maîtrises et diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) aux masters, aux écoles doctorales, etc.). Il s'avère ainsi en réalité extrêmement fastidieux et difficile d'obtenir des informations, lesquelles doivent encore, une fois obtenues, toutes être vérifiées par un rendez-vous avec les personnes responsables, dans la mesure où les créations et/ou disparitions de formations et/ou de laboratoires de recherche ne sont pas toujours à jour dans les documents et informations recueillis. Cette première étape de recensement, essentielle, donne lieu à la constitution d'une base de données.

La recherche sur les femmes et le genre : historique et contexte

L'avènement tardif de la recherche en SHS au Maroc explique que la recherche sur les femmes et le genre y est un phénomène assez récent.

Pour comprendre la nécessité des études sur les femmes et le genre, il faut comprendre le contexte général de la société marocaine. Les bases du féminisme marocain ont été posées dans les années 50, au moment de la lutte pour l'indépendance au Maroc. C'est au sein de cette lutte que l'intérêt pour la question féminine a été suscité. Le mouvement féministe a été soutenu par des femmes qui faisaient partie des couches sociales favorisées et qui avaient bénéficié d'une éducation supérieure. Malika El Fassi, pionnière du mouvement et membre fondateur de l'association *Akhawat Essafa* (Sœurs de la pureté)¹², a milité, dans une série d'articles écrits pendant la période 1935-1943, pour le progrès des femmes par le biais de l'éducation. Les actions et les demandes de ces premières féministes se sont concrétisées durant les années 60, dans la première génération de femmes ayant eu librement accès à l'éducation qui a donné la première génération de femmes juristes, médecins, pharmaciennes et universitaires. Les idées féministes commencent à se propager dans les journaux, dans la littérature et dans les revues académiques. Durant les années 70, des sections féminines ont été formées au sein des différents partis politiques et, dans les années 80, les premières associations militant pour les droits des femmes ont été créées.

Les premiers écrits académiques sur les femmes ont émergé à l'initiative de Fatima Mernissi. Durant les années 70, elle réalise des entretiens avec des femmes en situation de précarité, afin de faire entendre leurs voix. Elle est la première sociologue marocaine à avoir présenté les constructions sociales liées aux femmes. À la fin des années 70, les premiers groupes pluridisciplinaires de recherche sur les femmes et la famille émergent. Ces groupes de recherche ont eu à la base le modèle de la « chaîne créatrice » : une trentaine de chercheur(e)s ont uni leurs compétences

11 Frotiée, B. ; Guérin, L. ; Jarry-Omarova, A. ; Lacombe, D. ; Marteu, E., 2011. « Le Genre globalisé : cadres d'actions et mobilisations en débats », In : *Le Genre globalisé. Forum Les Révolutions du « Printemps arabe »*, Cultures et Conflits n° 83 (<http://journals.openedition.org/conflits/18167>)

12 Première association de défense des droits des femmes au Maroc, créée en 1946 par des femmes issues du Parti démocratique de l'indépendance (PDI).

pour travailler ensemble sur la question des femmes et de la famille. Parmi les noms les plus importants, on peut citer : Aïcha Belarbi, Omar Azziman, Abderrazak Moulay Rchid. La première réunion du premier groupe constitué par Fatima Mernissi a eu lieu à la Faculté de droit de Rabat, rassemblant à la fois des femmes et des hommes. Cela marque le début des études féminines selon cette formule, assurant une complicité entre les femmes chercheuses et les hommes chercheurs. La plupart des structures de recherche formées par la suite se sont inspirées du modèle de la chaîne créatrice, introduit par Fatima Mernissi, donnant ainsi de l'élan à la recherche sur la question des femmes. L'organisation en groupe a permis de rassembler les idées et de pallier l'absence de fonds pour la recherche. Les thèses et les mémoires traitant de cette problématique se sont multipliés également. Les sujets abordés étaient divers, allant de la représentation des femmes dans la littérature, à leur représentation dans l'économie, la religion, la politique, etc. Les recherches ont été généralement pluridisciplinaires, se fondant sur le vécu des femmes.

Au milieu des années 90, Rahma Bourqia¹³ affirmait que le champ des études sur les femmes et le fait féminin était encore à construire, puisque l'espace institutionnel n'encourageait pas comme il aurait fallu la recherche sur cette question. Pendant cette période, les études ont été menées surtout en dehors des universités, par des associations féminines, des ministères ou des organisations internationales. Ce qui explique que ces études ne comportent pas de réflexion poussée relativement à la méthodologie des enquêtes en SHS. Les études ont été dirigées dans le but « d'intégrer la femme au processus de développement » du pays. Elles ont émané d'un désir d'émancipation des femmes, mais aussi d'une volonté de s'aligner sur les droits de l'Homme.

Même si la production scientifique sur les femmes a augmenté, répondant à l'intérêt croissant de la communauté internationale pour cette question, cela ne s'est pas accompagné d'un débat théorique sur les conditions de production de ce type de travaux et sur ses soubassements théoriques. Toujours selon Rahma Bourqia, les études sur les femmes doivent « réaliser une déconstruction de la fonction et la signification de tout ordre social, des rapports sociaux de sexe et de tout l'arsenal symbolique de significations qui les sous-tendent »¹⁴. En reprenant l'idée de Fatima Mernissi, Rahma Bourqia affirme que les sciences sociales ont été pendant longtemps dominées par une vision androcentriste qui doit être réformée.

La période des années 90 est marquée par l'apparition de nouvelles structures de recherche qui, elles aussi, se sont inspirées dans une certaine mesure du modèle de la chaîne créatrice. L'activité de ces structures suit le contexte général de la société marocaine et les études qu'elles mènent portent sur des sujets d'actualité. Deux structures de recherche¹⁵ ont été créées en 1992, année de la campagne « Un million de signatures » pour la réforme de la *Moudawana*, révisée en 1993. Plusieurs structures de recherche ont été créées avant 1995, mais selon les informations dont nous disposons, elles n'existent plus.

De nouvelles structures de recherche sur les femmes ont été créées à la fin des années 90 et au début des années 2000, une fois le PANIFD adopté, afin de travailler sur ce sujet. Durant cette période, le pays a poursuivi ses réformes, comme celle concernant l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ou celle promouvant les droits de l'Homme de manière générale. Cette période reste une référence pour les militantes féministes dites historiques, puisque

13 Sociologue et universitaire marocaine, professeur à l'UH2C.

14 Bourqia, R., 1997. « Les femmes : un objet de recherche », Bourqia, R. (coord.), *Études féminines. Notes méthodologiques*, Publication de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Mohammed V, Rabat, Série Colloques et séminaires n° 73, pp. 13-24

15 L'EUNOE, groupe de recherche sur l'histoire des femmes au Maroc, FLSH, Université Ibn Tofaïl de Kénitra, coordonnateur fondateur : Mohammed Monkachi, et TANIT, équipe pluridisciplinaire de recherche sur la femme, Rectorat de l'Université Moulay Ismaïl de Meknès, coordinatrice fondatrice : Rajaa Nadiï.

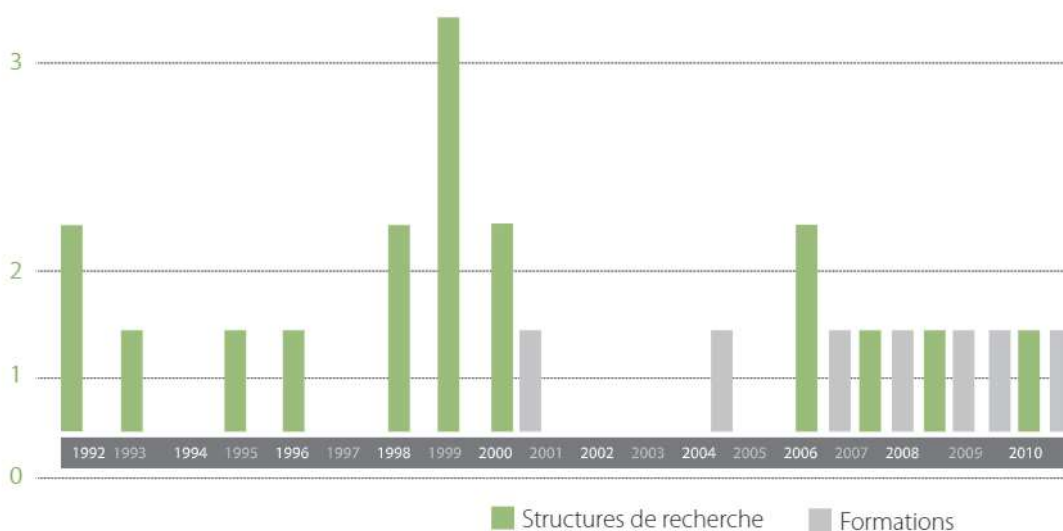
l'Union socialiste des forces populaires (USFP), parti politique auquel beaucoup d'entre elles étaient liées, était au gouvernement (gouvernement Youssoufi, dit d'alternance).

L'intervalle entre 2001 et 2005 a connu une absence de création de structures de recherche, les enseignant(e)s-chercheur(e)s étant occupés à adapter leurs filières de formation. En effet, cette période a coïncidé avec l'adoption du système LMD qui a été une opportunité pour restructurer les formations et rendre le système d'enseignement supérieur marocain plus lisible dans l'espace européen. Cela a permis de promouvoir la mobilité des étudiant(e)s, des enseignant(e)s, des chercheur(e)s et des personnels administratifs. Le système LMD a créé aussi la possibilité d'adapter l'offre de formation à l'évolution des besoins de l'économie et de la société, à travers l'évaluation et l'accréditation continues des filières.

En même temps, les années 2000 ont été essentielles dans l'avancement du statut des femmes. En 2004, la réforme de la *Moudawana* octroie de nouveaux droits aux femmes au sein de la société marocaine. En 2006, a été mise en place la Stratégie nationale pour l'intégration de l'équité et de l'égalité entre les sexes par l'adoption de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement. Grâce à toutes ces étapes, de nouvelles structures de recherche et des formations sur les femmes, mais aussi sur le genre, ont commencé à émerger. La mutation d'études sur les femmes en études sur le genre correspond à celle constatée au niveau international.

Une évolution de l'apparition des structures de recherche et des formations sur les femmes et le genre au Maroc à partir des années 90 est présentée dans le graphique ci-dessous :

Figure 1 : Émergence des structures de recherche et des formations sur les femmes et le genre au Maroc



Source : Herghelegiu C. et Cherkaoui M., 2014¹⁶

¹⁶ Herghelegiu, C. ; Cherkaoui, M., 2014. État des lieux des structures de recherche et des formations sur le genre et les femmes au Maroc, rapport de stage, IRD/Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne IEDES/Université Mohammed V (Ennabili I., Taouki S., Aassouli H., Lachaary L. ; dir. Iraqi R. et Nadifi R.) Agdal-Rabat (dir. Gillot G.)

Les actions scientifiques à propos des femmes comme objet de recherche et liées au genre se multiplient. Le nombre de manifestations scientifiques augmente, ce qui donne naissance à des publications sur la question. Le nombre d'étudiant(e)s suivant des formations liées au genre augmente également. Les mémoires de master et les thèses de doctorat contribuent aussi à l'enrichissement de la production sur la question des femmes et du genre. Même si beaucoup d'articles ne sont pas de nature purement scientifique, les publications sur les femmes et le genre suivent une courbe ascendante.

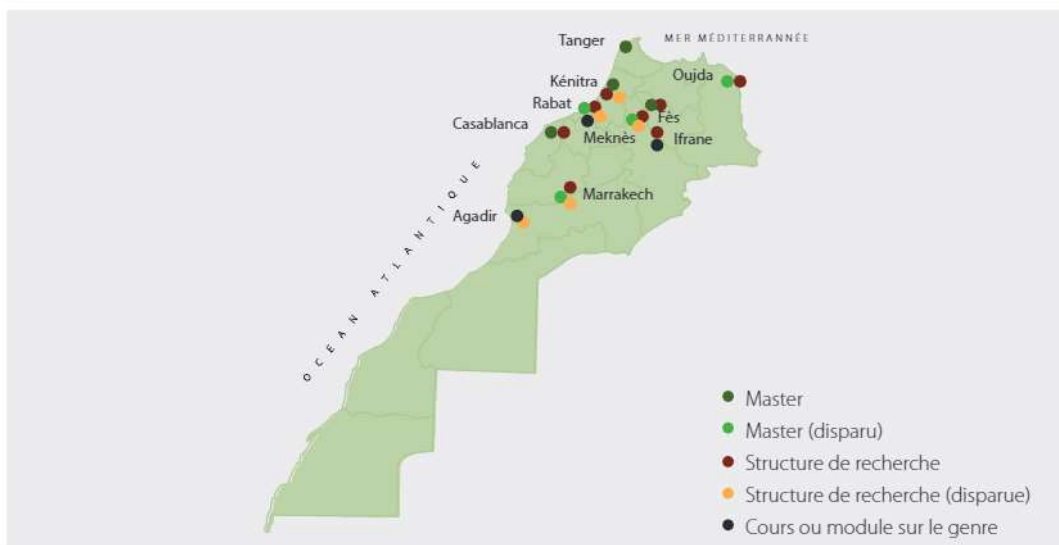
Une seconde vague de création de structures de recherche a eu lieu à la fin des années 90 et en 2000, période qui coïncide avec la mise en œuvre du PANIFD et la mise en place du Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes handicapées. Puis, à la faveur de l'adoption du système LMD dans la première moitié des années 2000, des formations en études genre ont émergé. Entre 2000 et 2010, on compte pas moins de 7 formations créées (DESS, puis master et formation doctorale) qui ont accueilli des étudiant(e)s, dont le DESS « Femmes, civilisations et systèmes juridiques » à Marrakech qui n'existe plus aujourd'hui (voir Figure : 1). Le premier master sur le genre au Maroc, le MGSC¹⁷, a ouvert ses portes en 2006 à la FLSH Aïn Chock UH2C, suivi dans le même établissement de la formation doctorale « Genre, culture et société » en 2008. Depuis 2010, aucune nouvelle formation n'a été créée et seuls trois masters ont accueilli de nouveaux(Iles) étudiant(e)s en 2014/15 (Casablanca, Tanger et Fès), les masters de Rabat (« Genre, société et culture ») et d'Oujda (« Genre, société et développement humain ») n'ayant pas recruté d'étudiant(e)s à partir de la rentrée 2014/15. Plus récemment, le MGSC n'a pas demandé le renouvellement de son accréditation pour la rentrée 2017/18.

¹⁷ Le titre de cette filière de formation (Master recherche) lors de sa création en 2016 était *Genre, société et culture en Méditerranée*. Lors de sa première réaccréditation en 2010, elle a pris son appellation actuelle, *Genre, société et culture*, conservée lors de sa deuxième réaccréditation, en 2014.

Une cartographie instable des équipes de recherche et des formations sur le genre

Un des éléments marquants de la répartition des formations ou des équipes de recherche sur le genre au Maroc est le fait que, loin de se concentrer sur l'axe habituel Rabat/Casablanca, ces structures sont au contraire réparties sur l'ensemble du territoire, dans un nombre important d'universités (voir Figure 2). Ceci est un indicateur très fort de la nécessité ressentie de telles structures partout dans le pays. Si Casablanca et Rabat concentrent le plus grand nombre de structures, un pôle régional moteur se dégage aussi autour des universités de Fès, Meknès et Ifrane, situées dans un rayon de 50 kilomètres les unes des autres.

Figure 2 : Répartition des structures de recherche et des formations sur le genre et les femmes au Maroc



Source : Herghelegiu C. et Cherkaoui M., *op. cit.*

Tableau 1 : Les structures de recherche répertoriées

Structure de recherche	Université	Ville	Date de création
Groupe de recherche sur l'histoire des femmes au Maroc (EUNOE) qui, selon les informations collectées, a cessé son activité	Université Ibn Tofaïl, FLSH	Kénitra	1992
TANIT, équipe pluridisciplinaire de recherche sur la femme	Université Moulay Ismaïl, FLSH	Meknès	1992
Groupe universitaire d'études féminines (GUEF) qui a cessé son activité	UM5 Agdal, FLSH	Rabat	1993
Groupe de recherche sur les femmes (MIRGOW) qui a cessé son activité	Université Moulay-Ismaïl, Meknès	Meknès	1995
Groupe académique de recherches et d'études féminines (GAREF) qui a cessé son activité	Université Ibn Zohr, FLSH	Agadir	1996
Centre de recherche féminine Zarkaa Yammama	UH2C, FLSH Ben M'Sick	Casablanca	1996
CERF	Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, FLSH Dhar El Mehraz	Fès	1998
Clinton Women's Empowerment Center	Université Al Akhawayn, School of Humanities and Social Sciences	Ifrane	1999
Groupe de recherche et d'études sur genre et développement (GREGED)	UM5 Agdal, FSJES	Rabat	1999
Chaire UNESCO « La femme et ses droits »	Cotutelle : UM5 Souissi, FSJES, Rabat Université Ibn Tofaïl, FLSH	Kénitra	1999
GISR	Université Cadi Ayyad, FLSH	Marrakech	1999
Centre d'études et de recherches sur la femme et la famille (CERFF) qui a cessé son activité	Université Cadi Ayyad, FSJES	Marrakech	2000
Équipe de recherche et d'études sur le genre (EREG) [il s'agit de l'ancien GREFEC (Groupe de recherches Femmes et création)]	FLSH Aïn Chock UH2C	Casablanca	2000
Groupe de recherches et d'études sur le genre au Maroc (GreGam)	FLSH Aïn Chock UH2C	Casablanca	2006
Centre ISIS pour femmes et développement	Centre indépendant formé par des universitaires	Fès	2006
Laboratoire de recherche Literary, Cultural, Gender and Media Studies	Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, FLSH Saïss	Fès	-
Groupe de recherche Études genre, au sein du Laboratoire des études pluridisciplinaires	Université Ibn Tofaïl, FLSH	Kénitra	2007
Centre de recherche sur l'Afrique et la Méditerranée (CERAM)	École de gouvernance et d'économie de Rabat (EGE)	Rabat	2010
Centre d'études et de recherches féminines en Islam (CERFI)	Rabita Mohammadia des oulémas du Maroc	Rabat	2011

Équipe de recherche Identité et différence (sans laboratoire d'attache)	Université Mohammed I ^{er} , FLSH	Oujda	2012
Équipe ETCG	FLSH Aïn Chock UH2C	Casablanca	2013
Équipe Droit, économie, gestion et genre (DEGG)	UH2C, FSJES Route d'El Jadida	Casablanca	2013
Laboratoire Genre, Éducation, Littérature et Médias (GELM) constitué de 3 équipes : ETCG, Genre et littérature (GEL) et Textes, discours et médias (TDM)	FLSH Aïn Chock UH2C	Casablanca	2015

Sur les 22 structures de recherche répertoriées, seules 15 sont actives aujourd'hui. En ce qui concerne les formations, seulement une école doctorale et 5 masters sont ouverts à présent, dont une (à Agadir) qui n'est pas dédiée entièrement à la question du genre. À quelques exceptions près (le Centre ISIS pour femmes et développement et le CERFI), la plupart des structures de recherche sont rattachées aux universités. L'initiative de leur création appartient généralement aux enseignant(e)s des universités, sensibles à la problématique des femmes et du genre. Ces enseignant(e)s ont des spécialisations différentes, puisque les études sur les femmes et le genre sont transversales et se déclinent à partir de diverses disciplines.

Tableau 2 : Les formations sur le genre répertoriées

Formation	Université	Ville	Date de création
Unité de formation et de recherche (UFR) Femme et développement qui a cessé son activité	Université Moulay Ismaïl, FLSH	Meknès	2000
DESS Femmes, civilisations et systèmes juridiques qui a cessé son activité	Université Cadi Ayyad, FSJES	Marrakech	2004
MGSC	FLSH Aïn Chock UH2C	Casablanca	2006
Master Women's and Gender Studies	Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, FLSH Dhar El Mehraz	Fès	2007
Master Genre et droits des femmes des deux rives de la Méditerranée	Université Abdelmalek Essaadi, FSJES	Tanger	2008
Formation doctorale Genre, culture et société	FLSH Aïn Chock UH2C	Casablanca	2008
Master Genre et politiques publiques	UM5 Agdal, FSJES	Rabat	2009
Master Genre, société et développement humain, qui a cessé son activité	Université Mohammed I ^{er} , FLSH	Oujda	2009
Master Littérature comparée (un module consacré au genre)	Université Ibn Zohr, FLSH	Agadir	2009

Une mise à jour et une vérification des informations déjà obtenues et leur approfondissement sont en cours, notamment pour élargir le recensement à d'autres facultés que celles des lettres et des sciences humaines ou même économiques et juridiques, telles que, par exemple, les facultés de médecine, les filières de commerce, de tourisme, de gestion, de langues, de littérature arabe ou d'études islamiques (EI), les écoles d'agriculture, l'École nationale supérieure de l'administration, les écoles d'architecture, d'urbanisme, etc. Nous laissons l'enseignement privé hors de notre recensement (les multiples écoles de commerce ou de gestion, d'ingénieurs, etc.), sauf lorsque la renommée et l'influence des recherches sont importantes et que cela représente une forme de continuité du système étatique, comme c'est le cas pour l'EGE, dont on sait que les professeurs qui y enseignent sont issus du système public et que la porosité des milieux d'enseignement et de recherche y est avérée.

Le second objectif de l'état des lieux en cours est de recenser les thématiques de recherche et d'enseignement, et de les analyser à l'aune des transformations de la société et de la législation marocaines sur un temps relativement long. Cette analyse se fait en partant des premières recherches menées, par exemple, par Fatima Mernissi et ses partenaires dès le milieu des années 80 et à partir du début des années 90 lorsque la création de structures de recherche en SHS est devenue possible dans les universités. La méthode employée pour le recensement est davantage participative. En effet, il s'agit d'obtenir les références de toutes les thèses soutenues sur la question des femmes et/ou du genre au Maroc dans les différentes universités. Contrairement à d'autres pays, le Maroc ne possède pas de fichier national des thèses à jour ; il faut donc procéder à un travail extrêmement difficile et fastidieux de recensement de ces thèses, en fréquentant les bibliothèques pour avoir accès aux fonds des thèses (ce qui est parfois impossible) et en mettant à contribution les directeurs(rices) de recherche pour qu'ils (elles) fournissent des listes des thèses qu'ils (elles) ont fait soutenir. Le même travail est envisagé pour les mémoires de masters auprès des responsables de filière. Ces dernier(ère)s sont également sollicité(e)s pour fournir les maquettes des enseignements dispensés dans les masters ou les licences.

Une analyse thématique diachronique sera ensuite menée pour comprendre l'évolution de ces thématiques. Néanmoins, on peut déjà signaler quelques éléments d'évolution des thématiques dans le temps. Si la première enquête sur les femmes, réalisée en 1969 par Malika Belghiti¹⁸ en sociologie, portait sur les conditions des femmes dans le milieu rural (équipe de Paul Pascon), force est de constater que l'étude de la condition des femmes est concomitante de l'histoire de l'émergence de la sociologie au Maroc¹⁹. On note à partir des années 70 une abondance de la production : des publications et des colloques, des séminaires, etc. portent souvent sur des questions féminines. Elle est surtout descriptive, centrée sur des thématiques récurrentes : la santé, le travail, l'éducation, et l'accès au politique à partir du milieu des années 90. Les études en droit sont également nombreuses, car elles appuient la nécessaire réforme de la *Moudawana*, puis l'évaluation de la réforme.

Il faut souligner ici que le contexte de travail et les thématiques choisies sont largement influencés par les institutions internationales en raison du manque de structuration interne des SHS au Maroc. Les enseignant(e)s-chercheur(e)s trouvent dans les organisations internationales et dans les ONG un cadre qui leur permet de financer leurs recherches à travers des travaux d'expertise. Les commandes d'expertises influencent donc les recherches et non l'inverse.

Pourtant, à la faveur de la création récente de nouvelles structures de recherche, on voit émerger depuis quelques temps de nouvelles thématiques : les migrations et la famille sont interrogées sous

18 Rachik, H., 2009. « Science politique et pratique de terrain », Université Hassan II, Casablanca ()

19 Rachik, H. ; Bourqia, R., 2011. « La sociologie au Maroc. Grandes étapes et jalons thématiques », SociologieS [en ligne]. Théories et recherches (<https://journals.openedition.org/sociologies/3719>)

des angles nouveaux ; on assiste ainsi, comme dans beaucoup de pays, à un retour de la question de l'accès des femmes au travail, ainsi que des questions ouvrières en raison de la mondialisation et de la crise économique de 2008. Le contexte des mouvements politiques dans le monde arabo-musulman dans le sillage des années 2011 et suivantes a mis sur le devant de la scène les revendications de démocratisation des régimes politiques à l'instar des réformes des constitutions et des élections ; il a entraîné l'émergence de travaux sur la participation politique des femmes, l'égalité (« pas de démocratie sans égalité », scandaient les Tunisiennes en 2011), les nouvelles formes de mobilisation (Facebook, blogs, etc.) et le féminisme islamique.

∞ Un exemple de recensement local : la faculté des lettres et sciences humaines d'Aïn Chock

Un recensement des mémoires et des thèses ayant traité directement ou indirectement le genre de 1985 à 2006 à la FLSH Aïn Chock UH2C a débuté en 2011, pour ce qui concerne les thèses en français (1986-2005) et les mémoires de licence au sein des départements d'Histoire et civilisation, de Langue et littérature anglaises (LLA), de Langue et littérature françaises (LLF) et EI, mené par Leïla Benchouikh, Malika Mekouar et Toufik Souabni sous la direction de Rajaa Nadifi. L'inventaire doit être complété pour la période 2006-2017 et généralisé aux autres départements (arabe, allemand, espagnol, italien). Il a ciblé les mémoires et les thèses en rapport avec le genre. Ont été retenus aussi les travaux dans lesquels figurent les termes « femme », « homme », « fille », « garçon », « famille » et « sexualité ».

Les données quantitatives montrent que sur un total de 724 mémoires soutenus au département de LLF, de 1985 à 2006, ceux ayant traité les thématiques du genre s'élevaient à 87 soit 12,07 %. Tandis que sur 110 thèses, seules 3 répondent aux critères retenus (soutenues par 3 chercheuses).

Au département de LLA, pendant la même période, 73 mémoires sur 350, soit 20,82 %, traitent de la question du genre ou de thèmes s'y rapportant (sur ces 73 mémoires, 58 ont été soutenus par des étudiantes et 15 par des étudiants) et 21 portent la mention du mot « genre ». Un premier constat révèle que dès 1996 le terme « *gender* » apparaît et est plus présent à partir de 2000. Il se dégage en outre que les filles travaillent majoritairement sur ces sujets. Sur les 50 thèses disponibles dans ce département, seules 2 (de 2 chercheuses) portent sur le genre.

Il est intéressant de relever que dans le département d'EI, de manière générale, les thèmes sociaux n'apparaissent pas comme une orientation majeure. Lorsque l'on prend l'exemple de l'année 1989/90 (qui enregistre un chiffre record de production de mémoires dans le département d'EI), parmi les 513 mémoires recensés, seuls 8 témoignent d'un intérêt sociologique. Les thèmes récurrents se concentrent sur la vie des théologiens, leurs approches, l'analyse des textes coraniques, etc. L'orientation vers le choix de sujets « genrés » traitant de la société marocaine varie d'une année sur l'autre. Un des constats des données de cet inventaire est que les recherches à caractère social enregistrent une hausse ces dernières années : de 6,66 % en 2006/07 à 19,29 % en 2008/09. Parmi les 96 thèses enregistrées dans ce département, 5 s'inscrivent dans l'orientation de l'inventaire, soit 5,20 %.

Parmi les mémoires recensés au département d'Histoire et civilisation, on relève l'absence totale de la composante sociale « femme » dans les sujets de recherche, à l'exception d'un seul mémoire en 1985/86. Néanmoins, sur les 41 thèses disponibles, 14 d'entre elles, soit 34,14 %, renvoient à une ouverture du champ de la recherche en histoire à des perspectives anthropologiques et sociologiques.

Un autre recensement, celui des mémoires du MGSC de la FLSH Aïn Chock UH2C, a été réalisé en 2013 par Ibtissam Ettoumi sous la direction de Rajaa Nadifi. Depuis la création de cette formation en 2006, 116 mémoires ont été soutenus de 2008 à 2014.

L'état des lieux comporte également un volet concernant l'insertion professionnelle des étudiant(e)s qui ont suivi un cursus marqué « études féminines » ou « genre » (master ou thèse), afin de mettre en articulation la très forte demande sociale et institutionnelle ressentie et l'insertion réelle des étudiant(e)s qui sortent d'une formation universitaire avec la spécialisation Genre. Une enquête relative à l'insertion des lauréat(e)s du MGSC, réalisée en 2013²⁰, comptait parmi ses objectifs de favoriser le maintien du contact entre les étudiant(e)s des différentes promotions (mise à jour des coordonnées) et leur mise en réseau. Cette enquête montre notamment que 82 % des lauréat(e)s ont pu être contactés et que le nombre des lauréat(e)s était en croissance continue. L'analyse des données révèle entre autres que les études de genre attirent plus les femmes que les hommes (70 % des lauréats sont des femmes contre 30 % d'hommes). Mais le nombre d'hommes sélectionnés et inscrits en MGSC augmente chaque année. De plus, 97 % des lauréat(e)s sont actif(ve)s dans la société contre 2,5 % qui cherchent du travail. En outre, 92,5 % des lauréat(e)s considèrent que cette formation leur a été utile. Enfin, 30 % des lauréat(e)s ont une activité associative. D'autres enquêtes viendront compléter celle-ci, à la fois pour les promotions postérieures et pour les autres masters. Actuellement, l'étude des thèmes récurrents dans les mémoires du MGSC est en cours de réalisation dans le cadre d'une thèse.

Enfin, une étude est menée à l'UH2C depuis le début de l'année 2014 visant à dresser un état des lieux du genre depuis 2005 (recherche et formation) dans les six établissements suivants : FLSH de Mohammedia, FLSH d'Aïn Chock, FLSH de Ben M'Sick, FSJES Route d'El Jadida, Faculté de médecine et de pharmacie et Faculté dentaire de Casablanca²¹. L'objectif de cette recherche est de collecter les informations sur toutes les études réalisées à l'UH2C et sur les formations en rapport avec le genre et de dresser un constat de la recherche en genre dans ces différents établissements.

Analyse genre à l'université

L'objectif est ici de présenter une recherche menée dans six facultés de l'UH2C par l'équipe de recherche ETCG. Elle prend part à l'étude sur l'état des lieux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc, menée en partenariat avec l'IRD²², qui a concerné plusieurs villes du Royaume. L'approche adoptée pour la réalisation de cet état des lieux a d'abord été empirique, puis réflexive. Avant tout, nous avons délimité notre terrain de recherche à l'UH2C : les trois FLSH d'Aïn Chock, Ben M'Sick et Mohammedia, la Faculté des sciences juridiques et économiques Route d'El Jadida, la Faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca et la Faculté de médecine dentaire de Casablanca.

Nous avons établi un inventaire de toutes les structures de recherche et de formation présentes au sein de l'Université, ainsi qu'un inventaire de toutes les productions (mémoires de licence, de master, de doctorat et publications des chercheur(e)s), en répertoriant également toutes les manifestations culturelles organisées, afin de dégager celles qui avaient un lien avec le genre. Ensuite, nous nous sommes entretenues avec quelques responsables de structures ou employé(e)s des facultés pour constituer une base de données. Nous avons ensuite entrepris une analyse de toutes ces données afin de dresser une vue d'ensemble sur les études de genre au sein de cette université, ce qui nous a permis de mettre en exergue un certain nombre de constats.

Tout d'abord, si l'on regarde les personnes qui travaillent ou fréquentent l'UH2C et si l'on s'attache à fournir ou produire des chiffres sexo-spécifiques, nous avons trouvé que plus de la moitié des diplômé(e)s de ces six facultés sont des femmes (59 %),

20 Toumi Hanane, lauréate du MGSC, en stage de fin d'études : « Quel devenir pour les lauréats du Master G.S.C ? », 2013, FLSH Aïn Chock UH2C ; menée sous la direction du Pr. R. Nadifi

21 Étude menée par les doctorantes : Ennabli Imane, Taouki Saadia, Aassouli Hind, Lachaary Lamia, relevant du Laboratoire de recherche GELM, FLSH Aïn Chock, UH2C, sous la direction de Iraqi, R. et Nadifi, R. L'étude a été présentée lors de la journée d'étude « Territoires du genre » organisée le 22 mai 2014 par l'équipe de recherche ETCG, sous le titre : « Réflexions sur l'état des lieux de la recherche sur le genre à l'Université Hassan II de Casablanca ».

22 Gillot G. et Nadifi R., 2014/15. Programme « Études et valorisation des études de genre au Maroc », IRD/UH2C

mais au grade élevé de professeur on n'en trouve que le cinquième. Dans le Conseil d'université, on compte à peine 5 % de femmes et seule une faculté, la FLSH de Mohammedia, est dirigée actuellement par une doyenne. Il est à noter en outre que la Faculté de médecine et de pharmacie et la Faculté de médecine dentaire, réputées plus féminines, ne dérogent pas à ce constat ; sur un effectif dépassant les 4 000 étudiant(e)s, plus de 64 % sont des femmes, mais seulement 17 % du corps professoral est féminin.

En ce qui concerne les facultés de sciences auxquelles nous nous sommes intéressées, à savoir la Faculté de médecine et de pharmacie et celle de médecine dentaire, nous avons constaté sans réelle surprise que la totalité des publications et des travaux scientifiques ne traite la question des femmes que de manière affirmativement médicale (il y est question d'accouchement, de chirurgie, etc.) ; les questions des constructions culturelles et sociales des différences, même biologiques et corporelles, entre les hommes et les femmes sont absentes.

Quant aux quatre autres facultés, à savoir les trois FLSH et la Faculté des sciences juridiques et économiques, nous avons relevé que les thèses et les mémoires de licence, au sein des départements d'Histoire et civilisation, de LLF, de LLA et d'EI sont interdisciplinaires, dans le sens où ils confrontent des approches et des disciplines variées pour traiter d'un sujet et s'intéressent à certaines questions du genre, concept utilisé plus largement à partir des années 2000.

Le quatrième constat est que dans les départements de langue et littérature, les auteurs, intellectuels, historiens, personnages et romanciers étudiés dans toutes les thèses de doctorat sont des hommes, avec une présence minimale des figures féminines dans presque tous les champs, plus spécialement en littérature, en histoire et en poésie arabe. Le cinquième élément à souligner est qu'il existe à ce jour deux formations en matière de genre à l'UH2C : un MGSC, créé en 2006, qui forme des chercheur(e)s dans le domaine du genre dans une perspective pluridisciplinaire, et une formation doctorale Genre, société et culture.

Le sixième constat est que, sur les six facultés, il existe actuellement cinq structures de recherche en matière de genre : l'équipe ETCG rattachée tout d'abord au Laboratoire de recherche sur les différenciations sociales et les identités sexuelles (LADSI), l'équipe GEL, l'équipe TDM²³, l'EREG qui après un arrêt d'activité de deux ans et demi a repris ses travaux et l'équipe de recherche DEGG rattachée au laboratoire Gestion des compétences, de l'innovation et des aspects sociaux (GECIAS). Parmi ces cinq structures, 3 équipes de recherche ont constitué un laboratoire GELM et 4 sur les 5 existantes relèvent de la FLSH Aïn Chock. La 5^e est en place à la FSJES Aïn Chock.

Ces constats montrent que la question du genre est bien présente, même si son utilisation demeure très minoritaire dans l'espace universitaire. Il reste donc encore beaucoup de choses à faire afin que le genre soit adopté par les différent(e)s acteur(rice)s présents dans ces facultés, et au sein de l'université marocaine en général.

D'autres constats illustrent de façon paradigmatique une partie de la réalité scientifique et académique, surtout au sujet de la place du genre de façon globale dans cet espace de savoir que représentent les facultés. Cela tend à démontrer que la recherche universitaire et la coordination entre ces différents établissements devraient jouer un rôle essentiel dans le développement de la société ; elles représentent un moyen favorable à l'échange, à la collaboration et au partage des ressources et des moyens entre les chercheur(e)s et le reste de la société. C'est un premier pas vers la constitution d'une base de données active et réactive commune aux structures de recherche et de formation sur le genre à court terme, et, à long terme, d'un réseau uni des différents personnes, structures et organismes qui travaillent sur le genre, afin d'en faire une force de proposition et de changement au sein de notre pays.

Imane Ennabili, Doctorante, Laboratoire GELM, FLSH Aïn Chock UH2C

23 Les équipes ETCG, GEL et TDM sont réunies depuis 2015 dans un même laboratoire GELM.

Ainsi, l'état des lieux, loin d'être un simple recensement, même s'il constitue une étape importante du point de vue du temps et des enjeux, est l'occasion de dresser un paysage exhaustif de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc. Il est surtout la base d'un futur travail de mise en réseau, de mutualisation des compétences, de capitalisation des connaissances et expériences, de valorisation des recherches effectuées et à venir en les rendant visibles, et de réflexion sur les thématiques des recherches futures, afin d'avancer dans la voie de l'égalité au Maroc.

Pistes d'analyse du paysage : atomisation et manque de cadre théorique

Le *cadre institutionnel* influence très fortement la recherche et la formation en SHS de façon générale, et dans le domaine du genre en particulier. Les structures, portées par des enseignant(e)s-chercheur(e)s isolé(e)s, convaincu(e)s de la nécessaire présence d'études sur les femmes - et plus récemment des questions de genre - à l'université, rarement soutenu(e)s par leur administration, ont un fort sentiment d'isolement sur le plan national. Ces personnes fonctionnent avec leur réseau personnel, souvent également lié au secteur associatif, et ont beaucoup de difficultés à tisser des liens avec d'autres structures de recherche ou de formation. Dans les entretiens effectués en 2013, la plupart des créateur(ice)s de groupe de recherche ou de formation se présentaient comme pionnier(ère)s sur la question, alors que d'autres structures avaient déjà été créées ailleurs, montrant en cela la difficile circulation de l'information d'une université à une autre et parfois même au sein d'une même université. Ainsi, on note une très forte atomisation des structures et un grand isolement des chercheur(e)s sur le plan national, souligné par Hassan Rachik et Rahma Bourqia par l'expression du « chercheur solitaire » dans leur article « La sociologie au Maroc » (2011)²⁴. En revanche, si ces structures sont isolées au Maroc, elles ont toutes développé des liens forts, partenariats, conventions, échanges, avec l'étranger : la France, l'Italie, l'Espagne, les États-Unis sont leurs principaux partenaires. Si l'on reprenait la carte des structures (voir Figure 2) et si l'on y faisait figurer une dynamique concernant les partenariats et les relations de recherche, tous les points auraient des flèches vers l'extérieur du pays et aucun ne serait relié à un autre point. Le fait de s'orienter vers l'étranger permet une plus large visibilité et attire des fonds pour l'organisation des activités scientifiques au niveau des structures de recherche²⁵. En ce qui concerne les masters, un certain nombre ont bénéficié de financements à la suite de ces partenariats avec les universités étrangères (européennes ou américaines). Des facultés ont ainsi été dotées de matériel important pour le bon déroulement de ces formations (ordinateurs, projecteurs, salles, livres, etc.).

Ceci est particulièrement symptomatique du fonctionnement des SHS au Maroc. Mais ces partenariats fonctionnent en général, comme souligné précédemment, sur des réseaux personnels, parfois anciens. Or, comme les structures sont très liées aux personnes qui les ont créées et les portent parfois quasiment seules, lorsque ces dernières n'en font plus partie (départ à la retraite, par exemple, ou mutation), la structure a tendance à cesser de fonctionner, plongeant dans l'oubli tout le travail accompli. Aucune capitalisation n'est alors possible. Les listes de mémoires et de thèses, les documents de travail, les publications disparaissent quelquefois avec la personne qui s'en va, permettant difficilement de retracer l'histoire de la structure et des recherches qui y ont été menées. On assiste aussi par moments à des destructions de mémoires ou de thèses, comme c'est le cas à Fès où, en janvier 2015, un certain nombre de volumes ont été brûlés faute de place pour les stocker et de personnel pour les répertorier.

La question de la *discipline non constituée* est en outre régulièrement soulevée par les fondateur(ice)s de structures. Le fait que les personnes qui travaillent sur la question du genre sont issues de disciplines variées pose un problème de référentiel théorique. Les études féminines, puis les études de genre sont le fait de personnes issues des filières de sociologie, de lettres, de littérature anglo-saxonne,

²⁴ Voir la note n° 19.

²⁵ Le soutien international pour réaliser l'égalité des sexes au Maroc est d'une grande vitalité. Toutes les agences de l'Organisation des Nations Unies (ONU) possèdent, en plus de l'ONU-Femmes qui lui est dédié, des structures internes qui s'occupent de suivre les questions de genre. Toutes les ONG, fondations, bureaux d'études et coopérations multi- ou bilatérales ont adopté une stratégie genre qui draine des fonds très convoités dans un contexte de grande pénurie à l'université marocaine pour les SHS et les difficultés administratives à utiliser les fonds lorsqu'il y en a.

de droit, etc. Une des conséquences de cette variété disciplinaire est l'absence de cadre théorique et méthodologique propre au contexte marocain. Il existe très peu de dialogue dans la création de concepts ou d'outils méthodologiques. Conséquence de l'organisation atomisée et du manque de relations entre les structures, les regards sont essentiellement tournés vers l'extérieur du Maroc sans réelle collaboration au niveau national. On constate qu'il n'y a pas de capitalisation des enquêtes, pas de capitalisation des résultats. Des enquêtes, principalement descriptives, sont parfois réalisées et analysées par plusieurs personnes sans connaissance mutuelle du travail de l'autre.

Dans ce contexte, on constate une très difficile émergence de la recherche fondamentale face à la demande sociale et une grande porosité entre l'université et la société civile. En effet, il existe une demande très forte d'une recherche-action ou recherche appliquée afin de nourrir le plaidoyer associatif et les programmes de coopération. Les chercheur(e)s sur le genre sont très souvent également des militant(e)s ; ne trouvant pas un cadre favorable à leur recherche à l'université, ils (elles) déploient leur activité d'enquête dans le milieu associatif. Il en découle un cadre théorique relativement peu élaboré, « en gestation », regrettait déjà Aïcha Belarbi en 1997²⁶. La recherche sur les questions de relations sociales homme-femme reste largement centrée sur l'action, sur la volonté de changer la condition des femmes et d'appuyer le mouvement féministe. Un certain nombre de structures font d'ailleurs de la formation et de la sensibilisation grand public aux questions de genre. Elles trouvent un relais et un appui auprès des structures internationales pour faire des études et des expertises, ce qui reste différent de la recherche fondamentale et n'aide pas à redresser le déficit de cette dernière.

Un enseignement et une recherche en français ou en anglais

À quelques exceptions près, les structures de recherche et les formations sur le genre et les études féminines sont rattachées aux FLSH. Elles relèvent du département de français ou d'anglais, mais, dans la plupart des cas, il s'agit du département d'anglais, comme c'est le cas pour Fès, Kénitra, Ifrane, Agadir et Marrakech. Les différent(e)s chercheur(e)s rencontré(e)s pendant l'enquête pour l'état des lieux expliquent ce phénomène par le fait que les études sur le genre ont démarré dans les pays anglo-saxons. Comme la littérature en anglais traitant du genre est abondante, les chercheur(e)s anglophones peuvent suivre l'actualité des publications. Les traductions de ces ouvrages en français ou dans d'autres langues prennent quelques années ; par conséquent, les chercheur(e)s qui n'ont pas accès à l'anglais suivent à un rythme décalé les publications et cela engendre un retard dans leurs travaux académiques. Quant aux chercheur(e)s anglophones, ils (elles) peuvent être directement connecté(e)s à l'actualité, ce qui facilite leurs recherches. Pourtant, on a constaté que diverses structures de recherche et des formations utilisent trois ou plusieurs langues : l'anglais, le français, l'arabe, l'espagnol, etc. L'arabe reste marginal, peu de chercheur(e)s produisent dans cette langue sur les questions de genre. En ce qui concerne les formations, nous n'avons trouvé aucun master en arabe sur les femmes et/ou le genre. La question est abordée au sein des masters qui portent sur la famille (Famille et développement à Meknès et Famille et documentation à Fès), mais elle n'est pas abordée directement. On peut trouver des matières en arabe enseignées au niveau de la licence (en sociologie, en droit), mais, de manière générale, l'offre de formation sur la question des femmes ou le genre en arabe est ténue. La plupart des structures de recherche et des masters utilisent le français et l'anglais.

Les étudiant(e)s des différents masters rédigent leurs mémoires en français, dans la majorité des cas rencontrés à Rabat, à Casablanca, à Tanger et à Oujda. Même si tous les étudiant(e)s ne maîtrisent pas bien le français, ils (elles) sont censé(e)s rédiger dans cette langue. À Oujda, par exemple, le master

26 Bourqia, R., 1997, *op. cit.*

était composé d'étudiant(e)s anglophones, arabophones et francophones. Les étudiant(e)s ne maîtrisant pas bien le français ont rencontré des difficultés lors de la rédaction de leur mémoire, mais on ne leur a pas offert la possibilité de rédiger dans une autre langue, pour des raisons administratives. Selon la responsable du master, leurs recherches auraient pourtant été bien plus solides si on leur avait permis. Ce n'est cependant pas une attitude unifiée, car dans certaines formations, à Tanger par exemple, les étudiant(e)s ont la possibilité de rédiger en arabe. À Fès, le master a opté pour la langue anglaise.

Les universitaires formés en langue française et en langue anglaise sont de toute évidence les plus intéressés par les questions de genre et sont ceux (celle) qui s'impliquent le plus dans ce champ de recherche. Celles et ceux qui créent ces structures de recherche et ces formations sont tous des enseignant(e)s des départements de LLF et de LLA, résultat peut-être d'une sensibilisation lors de leurs études et de liens avec les recherches menées dans ces langues. Une autre explication possible de l'utilisation du français et de l'anglais serait que les langues étrangères offrent une ouverture vers l'extérieur, une opportunité de créer des partenariats et des collaborations et, par conséquent, de trouver des financements à l'international, faute d'en trouver sur le plan national. La question de la langue n'est pas anecdotique, car elle renvoie bien entendu à l'univers conceptuel et lexical, ainsi qu'à l'environnement culturel, politique et social de la France et de la Belgique principalement pour les universitaires francophones, et ceux des États-Unis et du Canada anglophone pour les anglophones, pays auxquels ils (elles) restent attachés par leur histoire personnelle et leurs études.

Se pose alors, et cela découle pour partie de l'usage de différentes langues, une question régulièrement abordée et qui fait partie des difficultés majeures des études de genre au Maroc : la question du référentiel. En effet, depuis quelques années, une remise en cause de l'universalité de l'égalité au profit d'une interprétation contextualisée, davantage en faveur de la théorie de la complémentarité que de l'égalité²⁷, gagne du terrain et soulèvent des questions à la fois religieuses, identitaires et nationalistes. L'influence du postcolonialisme, de la décolonisation et des *subaltern studies* touche les études de genre. Parmi d'autres changements de perspective, ces courants théoriques posent autrement le rapport du féminisme à la religion, revendiquant une nouvelle voie qui refuse ce qui est vu comme l'hégémonie d'un féminisme issu de l'Occident ayant pour seul modèle la condition des femmes européennes ou nord-américaines. Ce nouveau discours qui s'affirme au Maroc interpelle désormais les féministes marocaines dites historiques, qui se revendiquent de valeurs universelles indiscutables n'ayant pas besoin d'être contextualisées dans une histoire nationale et religieuse pour être défendues et applicables. Ceci n'est bien sûr pas sans conséquence sur la capacité des universitaires à faire accepter ce domaine d'étude et de recherche et sur la difficile inscription disciplinaire des doctorant(e)s. Comment diplômer un(e) doctorant(e) dans une discipline non constituée, alors même que des résistances importantes existent au sein de la société et des universités elles-mêmes ?

27 Le sexe féminin est considéré comme le complément du sexe masculin défini comme norme et autorité. Ainsi, "[l]es femmes sont assignées à être des complémentaires, non des égales" (Réjane Sénac, chercheuse au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), dans un entretien accordé au journal *Liberation* du 4 mai 2015) (http://www.liberation.fr/france/2015/05/04/les-femmes-sont-assignees-a-etre-des-complementaires-non-des-egales_1289581)

Conclusion : des *États généraux* pour faire le point et organiser l'avenir

D'autres pays ont fait le point sur la question du genre du point de vue de la recherche et de la formation, comme la France avec son *Livre blanc* en 2014²⁸. Au regard de l'importance de décliner certains enjeux liés aux études de genre²⁹, il était temps de faire le point au Maroc aussi et d'engager d'autres partenaires dans une démarche dynamique afin de créer des traits d'union, faire le bilan et pérenniser l'existant. Pour la première fois au Maroc, l'ensemble des structures de recherche et l'ensemble des formations ont été conviés dans le cadre des *États généraux* à réfléchir ensemble, à partager leurs connaissances et à construire collectivement des outils pourvoyeurs de traits d'union non seulement entre les différent(e)s acteur(rice)s académiques de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc, mais aussi en faisant converger et en articulant les efforts des différents partenaires : universités, ministères, organismes nationaux, organismes internationaux, chercheur(e)s, fondations et associations dans leurs initiatives pour l'égalité.

L'enjeu était aussi de trouver des solutions au cloisonnement et à l'isolement à la fois des structures et des chercheur(e)s, de réfléchir à une définition de la discipline, non encore aboutie, de vaincre le ressenti global d'un manque de soutien institutionnel, alors qu'il existe une volonté politique au plus haut niveau et des besoins avérés pour le marché du travail. La très forte mobilisation des différent(e)s acteur(rice)s à ces *États généraux* montre la vitalité des études de genre au Maroc, ainsi que la volonté et la conscience de la nécessité de s'organiser pour affirmer l'utilité sociale de la recherche sur le genre, dans un contexte où l'égalité des sexes est affichée comme priorité nationale, malgré des résistances. L'élan a été inédit et de nombreuses connexions entre les structures ont été créées, tandis que les universités et les centres de recherche sont cruellement touchés par les départs à la retraite, non remplacés par de nouveaux recrutements.

Il existe au Maroc une situation paradoxale : la prise en compte du genre est partout, elle fait partie de toutes les stratégies politiques, associatives et administratives, et de toutes les recommandations internationales. Administrations et organismes sont à la recherche de ressources humaines bien formées sur un mode de raisonnement qui reste encore largement ignoré et source de malentendus. Pourtant, les formations spécialisées à l'université menacent les unes après les autres de fermer, faute de moyens humains et matériels. Chaque année universitaire est vécue comme un défi à relever par les responsables de formations qui s'épuisent. La situation est ainsi à la fois très dynamique, comme le montre cet état des lieux, et très inquiétante. Seuls un soutien ferme et une structuration solide des études de genre pourront permettre à ce domaine de se maintenir et de se développer.

28 Association nationale pour les études féministes (ANEF), 2014. *Le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche*, Livre blanc, coll. « Le genre du monde », Paris, La Dispute, 225 p.

29 Navarre, M. ; Ubbiali, G., 2017. *Étudier le genre. Enjeux contemporains*. coll. Sociétés, Éd. Universitaires de Dijon, 114 p.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES SOMMAIRES

Association nationale pour les études féministes (ANEF), 2014. *Le genre dans l'enseignement supérieur et la recherche*, Livre blanc, coll. « Le genre du monde », Paris, La Dispute, 225 p.

Alami M'Chichi, H., 2010. *Le féminisme d'État au Maroc. Jeux et enjeux politiques*, Paris, L'Harmattan, 161 p.

Belarbi, A., 1997. « Réflexions préliminaires sur une approche féministe. De la dichotomie espace public/espace privé », Bourqia, R. (coord.), *Études féminines. Notes méthodologiques*, Publication de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Mohammed V, Rabat, Série Colloques et séminaires n° 73, pp. 73-82

Bourqia, R., 1997. *Études féminines. Note méthodologiques*. Publication de la Faculté des lettres et des sciences humaines, Université Mohammed V, Rabat, Série Colloques et séminaires n° 73

Frotiée, B. ; Guérin, I. ; Jarry-Omarova, A. ; Lacombe, D. ; Marteu, E., 2011. « Le Genre globalisé : cadres d'actions et mobilisations en débats », In : *Le Genre globalisé. Forum Les Révolutions du « Printemps arabe »*, Cultures et Conflits n° 83 (<http://journals.openedition.org/conflits/18167>)

Hussein, H., 2014. « Peut-on parler de *gender studies* arabes ? Un focus sur le Maghreb », Centre Jacques-Berque, Rabat, Editorial Newsletter en ligne

Kleiche-Dray, M. ; Waast, R., 2008. *Le Maroc scientifique*, Paris, Publisud, 312 p.

Mernissi, F., 1987. *Le harem politique. Le prophète et les femmes*, Paris, Albin Michel, 293 p.

Moulay Rchid, A., 1985. *La condition de la femme au Maroc*, Publication de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Mohammed V, Rabat, Série de langue française n° 33, 607 p.

Moulay Rchid, A., 1991. *La femme et la loi au Maroc*, Casablanca, Le Fennec, 135 p.

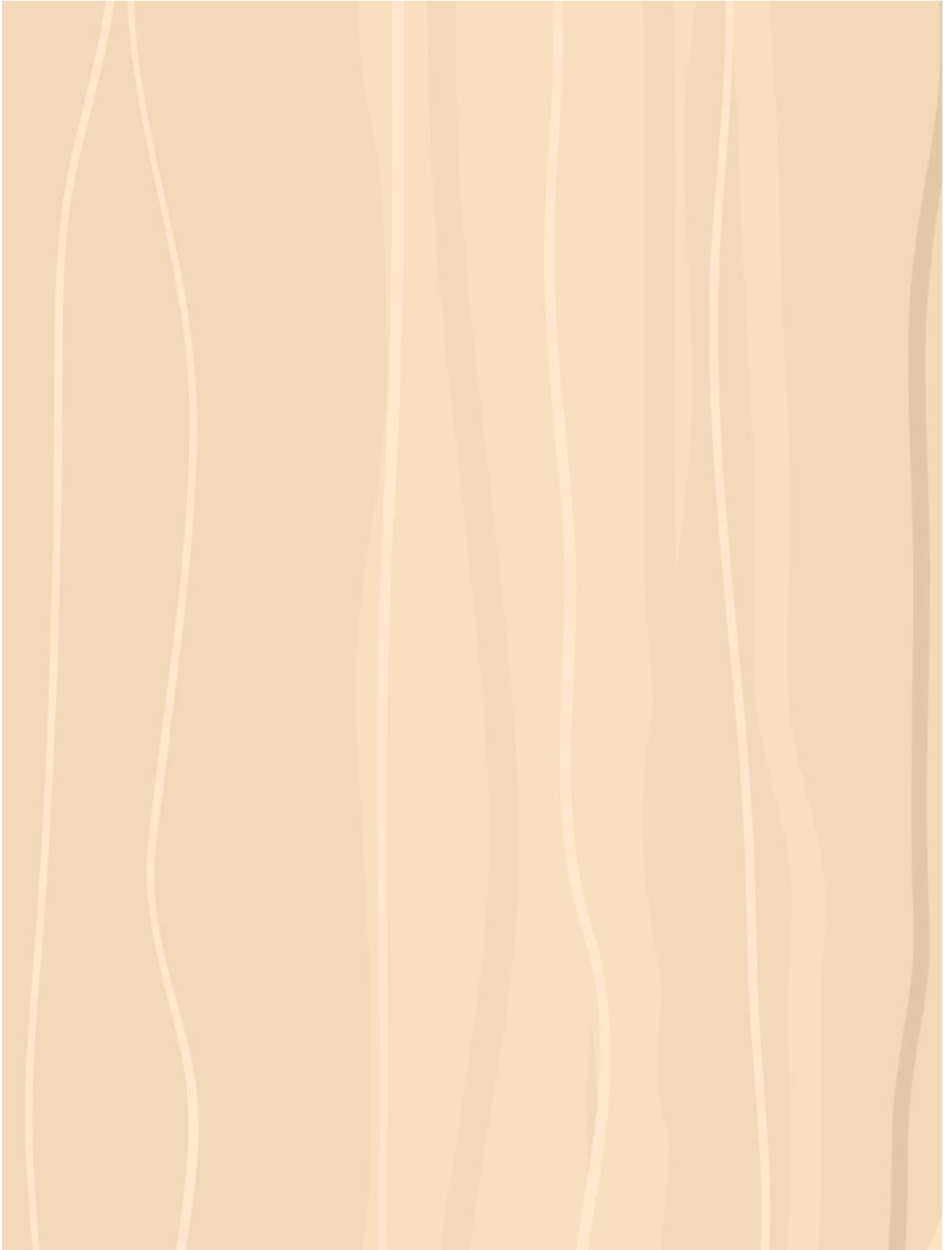
Nadifi, R., 2000. « La recherche sur le féminin au Maroc : Essai d'approche », In : *Un siècle de femmes. Actes du colloque international, 1-2-3 décembre 1999*, Rabat, Maarif El Jadida

Navarre, M. ; Ubbiali, G., 2017. *Étudier le genre. Enjeux contemporains*, coll. Sociétés, Éd. Universitaires de Dijon, 114 p.

Rachik, H. ; Bourqia, R., 2011. « La sociologie au Maroc. Grandes étapes et jalons thématiques », SociologieS [en ligne], Théories et recherches (<http://sociologies.revues.org/3719>)

Rachik, H., 2009. « Science politique et pratique de terrain », Université Hassan II, Casablanca (<http://www.afsp.info/archives/congres/congres2009/sectionsthematiques/st49/st49rachik.pdf>)

Waast, R. ; Kleiche-Dray, M., 2009. *Evaluation of a national research system: Morocco*. European Commission: Directorate-General for Research. International cooperation (http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers10-08/010047755.pdf)





Partie 2

Femme, genre,
féminisme :
Approches singulières
et dialogue engagé

La marche des femmes marocaines vers l'égalité et la parité

Aïcha Belarbi³⁰

« J'écris, dit Assia Djebbar, comme tant d'autres femmes écrivains algériennes avec un sentiment d'urgence, contre la régression et la misogynie. » (Assia Djebbar, femme de lettres, cinéaste et membre de l'Académie française)

La lutte des femmes pour l'égalité et la parité a été longue, complexe et multidimensionnelle. C'est un combat sociétal pour les 3 D : démocratie, droits humains et développement économique et social. En revisitant l'histoire, en fouillant surtout dans l'histoire sociale du Maroc, on se rend compte que la participation des femmes marocaines dans les domaines politique, économique, social et culturel a été éludée, oubliée ou rendue invisible. Emmurées, analphabètes, ou ayant reçu des rudiments d'un savoir religieux, elles avaient cependant démontré qu'elles étaient parties prenantes et constituaient une force effective qui a marqué l'histoire, véhiculant une longue expérience de vie transmise par les mères et les aïeules. Elles étaient toujours présentes et le sont davantage aujourd'hui, en tant que citoyennes actives, même s'il existe une volonté implicite de les réduire aux rôles de mère, d'épouse et de soutien familial.

Conscientes de leur éviction de l'instruction, mères et grand-mères ont fait pression sur les hommes pour envoyer leurs filles à l'école, lieu de savoir, mais aussi de libération et de pouvoir. Perspicaces, elles ont poussé un peu plus loin, en plaidant pour le travail de leurs filles, convaincues que la libération des femmes passe par l'indépendance économique. Ainsi, les femmes non scolarisées ont rejoint les usines pour subvenir à leurs besoins ; celles qui étaient instruites, drapant leurs ambitions de velours, ont investi les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'administration. Limitées par le plafond de verre patriarcal, elles ont néanmoins réclamé de participer au politique, revendiquant des quotas d'abord et exigeant ensuite la parité afin d'instaurer l'égalité entre hommes et femmes.

Les hommes, de plus en plus conscients de ces appels, de ces élans et de cet engouement général ne pouvaient rester en marge de la dynamique. L'engagement du Mouvement national, des partis politiques de gauche, des écrivains, des politiciens, des théologiens et de l'État lui-même pour la cause des femmes a été fondamental. Mais il faut dire aussi que, très tôt, les femmes ont montré leur grande prédisposition au changement, en s'investissant dans le mouvement associatif pour recouvrir leurs droits fondamentaux et la place qui leur revient dans la société. Les pressions extérieures occidentales et arabes (renaissance arabe) du début et milieu du siècle dernier ont ouvert la voie pour le changement et l'amélioration de la situation des femmes. Des législations ont été promulguées, des mesures et des programmes introduits pour promouvoir leurs droits à l'éducation, au travail, à la participation politique. La lutte contre le protectorat a élargi les horizons de tous les intervenants et l'indépendance a aiguisé leurs aspirations. La scolarisation et l'urbanisation du pays, le développement économique et la modernisation des structures de l'État ont introduit de grands changements dans les familles et ont poussé nombre de femmes à revendiquer de différentes façons leur droit à une citoyenneté effective. Le processus de démocratisation enclenché depuis les années 90 a donné aux femmes suffisamment de latitude pour se positionner, non seulement en revendicatrices de droits, mais en actrices effectives dans les débats et les négociations pour ces

30 Aïcha Belarbi, sociologue, professeure à l'UM5.

droits. La participation des femmes aux politiques et aux programmes d'intégration des femmes dans le développement a été mise en œuvre et de nouvelles lois instaurant l'égalité (*Code de la famille* en 2004) et la parité (constitution de 2011) ont été adoptées.

Les femmes : une force et une parole

La parole féminine qui, selon les stéréotypes, devait être douce et poétique, presque chuchotante, psalmodiant dans la solitude, éveillant les sentiments amoureux, attendrissant les âmes les plus rebelles et fredonnant des berceuses se transforme de nos jours en parole citoyenne, contestataire, revendicative et constructive. À travers elle, les femmes affirment leur existence et leur identité, rétablissent et confirment leur pouvoir. Cette parole constitue leur arme de combat : la rendre plus visible protège de sa récupération, de son instrumentalisation à des fins politiques ou autres. Les mots deviennent ainsi porteurs de vie, marqueurs d'un nouveau statut.

Dans les sociétés traditionnelles maghrébines et arabo-musulmanes en général, la parole des femmes était circonscrite à un espace restreint, pour ne s'épanouir que dans un cercle féminin ou familial. Or, de nos jours, on relève la rupture qui s'est opérée dans la situation et le statut des Marocaines et la naissance d'une parole qui s'exprime publiquement, avec courage et ténacité, et l'optimisme propre à toute personne privée de ses droits qui lutte constamment pour redéfinir sa place dans la société.

Il va sans dire que la prise de parole contestataire qu'on constate chez les femmes d'aujourd'hui n'émane pas du néant : elle provient d'une longue démarche et d'un processus évolutif engagé par les femmes marocaines depuis des décennies. Des femmes intellectuelles, des militantes, des cadres associatifs leur ont tracé la voie. Des mères instruites ont transmis très tôt à leurs filles les valeurs de travail, de persévérance et d'égalité de genre. Des pères et des mères analphabètes ont fait de grands sacrifices pour scolariser leurs filles, leur inculquant que seuls l'instruction et le travail salarié peuvent aider à changer leur statut. L'école et les médias y ont également contribué.

Les hommes ont été des initiateurs et un soutien de la libération des Marocaines. Ils sont intervenus soit de bonne foi pour soutenir les femmes et moderniser le pays, soit par calcul pour canaliser cet élan et se l'approprier. D'ailleurs, cette force des femmes a émergé de la déliquescence du patriarcat ; si ce dernier a voulu leur entrouvrir les voies de la libération, elles ont ouvert les portes grandement pour investir les institutions scolaires, professionnelles, politiques. S'il les a autorisées à accéder à la vie publique, elles se sont attribuées cet espace pour travailler, échanger et également manifester. Aussi se sont-elles mises à asseoir progressivement leurs positions d'acteur économique, social et culturel, pour qui l'égalité n'est plus une revendication, mais un de leurs droits fondamentaux.

Il est à souligner que l'engagement des femmes pour leur libération est ancien, alors que la revendication de l'égalité et de la parité est toute récente³¹. Les femmes ont d'abord lutté pour une reconnaissance de leur statut en tant que personne à part entière, au-delà de la simple position statutaire (« fille de », « épouse de », « mère de ») qui a marqué les dernières années du protectorat, et plus particulièrement après la signature du Manifeste de l'indépendance (1944). Elles ont ensuite exigé leur participation au développement, et qui dit développement signifie accès à l'éducation et à la santé, ainsi qu'insertion dans le monde du travail. Telles furent les revendications depuis l'Indépendance jusqu'en 1990, pour s'orienter ensuite, et encore de nos jours, vers la lutte contre les discriminations et pour l'égalité et la parité.

31 Belarbi, A., 2012. *Égalité-Parité. Histoire inachevée*, Casablanca, Le Fennec, 314 p.

La lutte pour la reconnaissance du statut de la femme dans le cadre des luttes contre le protectorat et le mouvement de la renaissance arabe

La confrontation avec la civilisation occidentale a été brutale. On se rappelle des premiers voyageurs arabes, tels que Rifa'a Rafi Al-Tahtaoui en Égypte ou Mohammed Ben Abdallah Al-Saffâr Al-Tetwânî au Maroc, qui ont décrit la femme occidentale, son appareil, son éducation et sa relation avec les hommes. Éduquée, sans voile, élégante, accompagnant son mari dans les fêtes et pouvant aussi s'exprimer publiquement, elle était aux antipodes de la femme marocaine ou arabe. Un type de femmes qu'ils réfutaient, mais qui les a poussés à s'interroger sur le statut et la vie des femmes dans leur propre pays.

Les penseurs de la renaissance arabe - Qasim Amin, Tahar Haddad, Abdelhamid Ben Badis, Mohamed Belarbi Alaoui, Hassan Ahmed Al Hajoui, Allal Al Fassi - ont tous relevé qu'une société ne peut évoluer si ses femmes continuent à vivre dans la réclusion et l'ignorance, faisant de l'instruction des femmes un pivot majeur pour l'évolution de la famille et la société.

Le rôle joué par les écoles françaises et surtout par l'élite marocaine instruite a été fondamental pour l'encouragement à la scolarisation des filles. Ceci a permis à une frange de la population féminine d'être alphabétisée et d'accéder aux codes masculins du savoir. Le mouvement nationaliste a largement contribué à cette prise de conscience générale par le développement d'écoles privées qui ont joué un rôle important dans l'alphabétisation, la conscientisation et la modernisation des femmes marocaines.

Le palais a renforcé ce mouvement. Le roi Mohammed V a été le premier à donner l'exemple en scolarisant ses filles et en faisant de la princesse Lalla Aïcha le symbole de la libération de la femme par l'éducation, en particulier lors des inaugurations d'école libre de filles dans différentes villes du Maroc, accompagnée du *fqih* Mohamed Belarbi Alaoui (appelé Cheikh Al Islam).

Une nouvelle dynamique est née, les Marocaines sont partout présentes. Lucides et engagées, elles ont contribué aux côtés du mouvement national à la conscientisation des femmes, à la revendication de leur émancipation, à la collecte de fonds, et à l'assistance aux étudiant(e)s et aux personnes dans le besoin. Ainsi sont créées les premières associations de femmes. On peut citer l'association *Akhawat Essafa* (Sœurs de la pureté) en 1946 et affiliée au Parti démocratique de l'indépendance (PDI), celle des « Femmes progressistes », affiliée au Parti Communiste, et la section féminine du parti de l'Istiqlal, toutes deux créées en 1944. La signature du Manifeste de l'indépendance par une femme a donné encore plus d'élan à ce mouvement, également nourri de la contribution des femmes rurales et urbaines au mouvement de libération nationale dès 1953.

Les legs du protectorat en matière de scolarisation, de santé ou d'accès des femmes au monde du travail sont faibles : 6 % de filles scolarisées dans l'enseignement primaire, le secondaire n'accueillant que 0,5 % de filles et les petites filles rurales étant totalement exclues de l'école.

La lente mise en œuvre des revendications féminines (1956 -1990)

Les grandes mutations politiques, économiques et sociales intervenues dans le Maroc indépendant ont eu lieu dans un climat très tendu, sur fond de conflits entre le pouvoir en place et les partis politiques, de répression par l'État de tout mouvement de contestation et de destruction de toute forme de contre-pouvoir.

Sous le pluralisme politique instauré par la constitution de 1962, on relève l'établissement de l'État d'exception entre 1965 et 1970 et le « quadrillage » de la population porté à son paroxysme. Les

années 80-90 sont ensuite marquées, d'une part, par le conflit du Sahara, la restructuration de l'économie à travers le programme d'ajustement structurel (PAS) (1983-1989) et la répression récurrente contre l'opposition et, d'autre part, par le développement croissant d'un mouvement en faveur des droits humains, la prolifération d'associations féminines et un débat soutenu sur la démocratie, l'équité et l'égalité.

Dès 1956, la question de la modernisation de l'économie s'était posée avec une grande acuité. Le processus de marocanisation engagé dans les débuts des années 70, la politique de la construction des barrages, la facilitation de prêts étrangers lui ont donné une grande impulsion, encouragée aussi par une scolarisation massive au sein d'une institution éducative cependant marquée par l'improvisation et une certaine instabilité.

Le développement économique et social, en dents de scie, n'a su que renforcer les différences de classes et accentuer l'exode rural, la précarité et la pauvreté dans les rangs de la population rurale et périurbaine. Mais il a aussi permis l'émergence et la croissance d'une nouvelle élite masculine et féminine, avide de démocratie et de droits humains : une élite formée dans les écoles et les universités publiques marocaines ou étrangères, qui revendique le partage de pouvoir, la justice sociale, la liberté d'expression, le respect des droits humains et dénonce les discriminations à l'égard des femmes.

Ces changements majeurs ont eu une influence certaine sur la vie des Marocain(e)s et ont introduit des modifications essentielles dans la condition féminine :

- Mise en place de nouveaux paramètres démographiques, tels que la planification des naissances, dont le programme débuta dès 1965, et l'accès à la vaccination, qui a notamment contribué à la diminution de la mortalité infantile ;
- Scolarisation massive des filles et programmes d'alphabétisation des adultes ;
- Accès des femmes en grand nombre au marché du travail ;
- Création du premier *Code du statut personnel* (1957), dont le processus de révision a été très long - la première révision de 1979 ayant complètement avorté - ;
- Multiplication des associations de femmes : à côté des associations initiées par l'État - l'Union nationale des femmes du Maroc (UNFM) en 1970 et l'Association marocaine de planification familiale (AMPF) en « 1971 », sont créées des associations professionnelles, des associations féministes, des sections féminines de partis politiques de gauche et des associations de défense des droits humains ;
- Participation citoyenne des femmes aux élections, avec cependant peu de candidatures et un nombre d'élues dérisoire : lors des élections communales du 12 novembre 1976, 76 candidates se présentent sur un total de 42 638 candidats (soit 0,17 %) et 9 sont élues (soit 0,067 % des élus). Si les élections de 1983 ont connu une augmentation des candidatures féminines et des élues, la conversion des chiffres en pourcentage la relativise : le nombre de candidates a été multiplié par quatre, avec 307 candidates (soit 0,57 %), qui remportent 43 sièges (soit 0,28 %) ;
- Signature par le Maroc d'un certain nombre de conventions internationales relatives à l'égalité et à la non-discrimination, telles que la *Convention internationale sur les droits politiques de la femme* (*Convention on the Political Rights of Women*) en 1976 et le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (PIDCP / *International Covenant on Civil and Political Rights-CCPR*) en 1979 ;
- Impact international décisif, notamment grâce au rôle de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des conférences internationales sur les femmes de 1975, 1985 et 1995 ; pour rappel, l'année internationale de la femme en 1975, qui marque alors les esprits, renforce aussi la division entre

- les participantes à la réunion officielle (Conférence mondiale de Mexico organisée par l'ONU) et les militantes des partis de gauche (contre-conférence mondiale de la femme organisée à Berlin-Est) ;
- Émergence des théories sur Femmes et développement, débattues aux Nations Unies, qui animent la réflexion sur la place des femmes au sein des institutions, qui les rendent plus visibles pour devenir actrices influentes dans les transformations sociales ;
 - Émergence des premiers mouvements pour une autre interprétation du texte coranique par le recours à l'*ijtihad* (« effort de réflexion »), afin de confirmer l'égalité homme-femme en islam. Les féministes, secourues par des théologiens modérés, ont toujours remis en cause les interprétations misogynes de la religion, recherchant au contraire dans celle-ci un appui à l'idéologie égalitaire. Dans son livre *Le harem politique* (interdit au Maroc pendant des années), la sociologue Fatima Mernissi analyse les deux notions fondamentales que sont l'islam et la démocratie. Sa recherche atteste du rôle décisif des femmes dans l'ouverture démocratique. « Pourquoi le monde arabo-musulman, se demande-t-elle, a-t-il tant de mal à apprivoiser des acquis démocratiques comme l'égalité statutaire des individus, la reconnaissance du pluralisme et la liberté de conscience ? » Refusant le piège d'une prétendue incompatibilité entre islam et démocratie, Fatima Mernissi s'invite dans le territoire mental de la femme et de l'homme musulmans pour en comprendre les réseaux symboliques et expliquer la peur/fascination face aux défis de la démocratie venue d'Occident.

Ces facteurs conjugués ont permis aux femmes d'investir progressivement la vie publique dans toutes ses expressions, d'aborder et de traiter de nouveaux sujets jusque-là tabous, et de déboucher sur d'autres types de revendications, liées à l'égalité de genre et à l'élimination des discriminations à l'égard des femmes.

Les revendications féminines ciblées (1990 - 2015)

Mise en œuvre d'une législation égalitaire et institutionnalisation de la parité dans les différentes sphères de pouvoir

Dans les années 90, le PAS plonge le pays dans une grande récession économique : les rapports de la Banque mondiale sont alarmants, la population s'enfoncé dans une précarité et une morosité sans précédent. En 1989, la motion de censure présentée par l'opposition (USFP et Istiqlal) au parlement dénonce les abus de pouvoir et les limites, voire l'échec, du processus démocratique. À cela s'ajoutent le prosélytisme islamique qui gagne du terrain et la situation en Algérie qui mobilise les autorités marocaines. La seule issue pour le pouvoir réside alors dans l'ouverture du champ politique, la reconstruction de l'économie, la consolidation des alliances avec l'opposition et la promotion d'une nouvelle image du Maroc.

Il faut reconnaître que c'est au cours de ce processus que les intellectuelles³² et les associations féministes et féminines jettent les premiers jalons de la libération des femmes. Elles sont les premières à s'appuyer sur le principe de l'égalité dans leurs revendications, abordant les sujets tabous, faisant de leurs écrits et de leurs actions un engagement inconditionnel pour la démocratie, l'égalité de genre et le bien-être des catégories sociales fragiles ou en situation précaire.

32 « Être une intellectuelle [...], c'est se tenir entre la pensée et l'action, entre le retrait et l'exposition à la scène publique, entre l'élaboration solitaire de la pensée et de l'écriture et l'affrontement des enjeux collectifs [...]. C'est répondre à l'interpellation du donné et en même temps l'excéder, en être libre » : Rochefort, F., 2001. « À la découverte des intellectuelles », *Clio. Histoire, femmes et société*, 13-2001, pp. 5-16 (<https://journals.openedition.org/clio/131>)

La cause des femmes, la lutte pour l'égalité et la démocratie sont liées à la liberté d'expression. L'avènement des nouvelles technologies de l'information a ainsi ouvert de nouveaux horizons aux citoyen(ne)s. Le développement des médias, la multiplication des chaînes satellitaires, l'intervention grandissante de femmes journalistes ont joué un rôle essentiel dans la libération féminine, donnant une nouvelle image de la femme professionnelle, de la femme politique, mettant en valeur les productions féminines, et rendant honneur au renouvellement de l'art et de l'artisanat féminins. Fatima Mernissi relate que, dans ce qu'elle nomme le « chaos digital »³³, « [c]es nouvelles technologies ont détruit les "hudud" », c'est-à-dire les frontières entre le public et le privé, provoquant ainsi une grande anxiété dans le monde arabe (« les élites comme les masses, les chefs d'État comme les vendeurs de rue, les hommes comme les femmes »).

Ces nouveaux moyens d'expression ont donné aux femmes plus de matériaux pour défendre leurs droits fondamentaux et pour dévoiler leur souffrance et leur misère quotidiennes. Stimulées par des motivations diverses, les femmes relatent à haute voix leur vécu, partagent leurs expériences. Elles parlent librement d'elles, rejettent toute parole par procuration, témoignant ainsi de leur investissement dans la construction d'un savoir collectif et de leur persévérance dans la lutte pour la reconnaissance de leur statut de citoyenne à part entière.

Les féministes s'affranchissent progressivement des partis politiques, même de gauche, pour créer leurs propres associations : défendre leur conception de la libération de la femme est devenu une urgence pour elles, alors que cette question est reportée par les militants aux calendes grecques, la considérant comme secondaire et vouée à être résolue avec la démocratisation du pays.

Ce féminisme en progression, avec ses organisations, ses cadres et sa presse, rayonne à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. La mondialisation a ouvert les portes aux multiples formes de communication et au développement des solidarités. Les revendications s'orientent vers l'égalité homme-femme, exigeant l'élaboration de lois appropriées de nature à générer et renforcer cette égalité.

Mobilisation des femmes pour la révision des lois

Des événements clés de l'action féministe marocaine jalonnent la révision du cadre législatif régissant la condition des femmes :

- En 1992, l'Union de l'action féminine (UAF) lance une pétition pour demander une réforme de la *Moudawana* pour plus d'égalité homme-femme. L'initiative « Un million de signatures » remporte un tel succès qu'elle introduit une nouvelle dynamique, remettant en cause l'ordre social patriarcal, et débouche sur la prise en charge de la première réforme de la *Moudawana* en 1993 par le Commandeur des Croyants. En 1999, la mobilisation des islamistes et de hauts fonctionnaires de l'État contre le PANIFD sous le gouvernement d'alternance freine le mouvement féministe pour un temps, jusqu'à l'arbitrage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en 2002 en faveur d'une nouvelle réforme du *Code de la famille*, ratifié par le parlement en 2004 ;
- En 1995, l'article 726 du *Code des obligations et des contrats*, et les articles 6 et 7 de l'ancien *Code du commerce*, qui exigeaient l'autorisation du mari pour permettre à la femme d'exercer le commerce, sont abrogés. Dans son article 17, le nouveau *Code du commerce* prévoit que « [l]a femme mariée peut exercer le commerce sans autorisation de son mari. Toute convention contraire est réputée nulle » ;

³³ Mernissi, F., 2005. « Digital Sheherazades in the Arab World », *Current History*, Vol. 105, No. 689, 2006 (http://library.perdana.org.my/Digital_Content/Journal&Papers/000001/4/Current_History/%5BMarch%5D%5B2006%5D/%5B121-126%5D.pdf)

- En juin 1993, la CEDEF, adoptée par l'ONU en 1979, est ratifiée, mais avec d'importantes réserves³⁴ ;
- Des associations féminines se portent partie civile lors du procès « Tabet »³⁵ en 1993 ;
- L'initiative d'organiser une marche le 11 avril 1993 contre toutes les formes d'exploitation et de discrimination à l'égard des femmes est interdite par les autorités ;
- Des réformes électorales pour encourager la représentation des femmes au sein des institutions élues ont lieu, avec la mise en place d'un quota féminin à l'égard de la liste nationale et des listes régionales, en 2002, pour augmenter l'accès des femmes au parlement, et avec un consensus des partis politiques, depuis 2009, pour réserver les listes complémentaires des élections locales aux candidatures féminines ;
- L'approche genre est adoptée dans de nombreux domaines et à plusieurs niveaux : elle repose sur l'analyse et la remise en cause des processus qui différencient et hiérarchisent les individus en fonction de leur sexe. Elle permet d'analyser les rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, basés sur l'assignation de rôles socialement construits en fonction du sexe. Il s'agit d'une approche toute récente, utilisée par les féministes universitaires dans les années 90. Elle fait son entrée dans le discours officiel marocain sous le gouvernement d'alternance au Maroc, lors de la remise en question du PANIFD discuté dans les années 1998-99. En 2000, le département chargé de la Femme et de la Protection de la Famille se fait le pôle de diffusion de cette approche. Il finance les activités d'ONG et dispense une formation pour se donner plus de visibilité sur la scène politique et sociale. On assiste même à une budgétisation du genre, entreprise et menée par le ministère des Finances ;
- La réforme en 2004 de la *Moudawana* pour devenir le *Code de la famille*, considérée comme une révolution juridique, constitue une avancée importante dans l'évolution de la société par l'instauration d'un droit familial plus égalitaire. Les modifications touchent à la formation et à la dissolution du mariage, et reformule l'équilibre conjugal en faisant des époux des partenaires dans la gestion de la famille ;
- En 2006, un nouveau *Code de la nationalité* permet à la mère mariée à un étranger de transmettre sa nationalité à ses propres enfants : dans son article 54, en effet, il établit la coresponsabilité des deux conjoints, ce qui induit que l'attribution de la nationalité marocaine ne peut demeurer l'apanage du père ;
- L'annonce officielle de la levée de réserves sur la CEDEF a lieu le 10 décembre 2008 à l'occasion du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Dans la lettre royale adressée au Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), le Roi se prononce favorablement sur la question ;
- Les femmes participent au gouvernement à partir de 1997, par la présence symbolique de secrétaires d'État et, en 2007, le gouvernement El Fassi octroie six postes ministériels à des femmes. La situation se dégrade sous le premier gouvernement Benkirane, où une seule femme est ministre, mais se redresse à cet égard sous son second gouvernement avec cinq femmes, dont quatre ministres déléguées ;

34 Réserves émises à l'égard des dispositions concernant le statut de la femme au sein de la famille et la nationalité des enfants nés d'un mariage avec un étranger.

35 Hajj Tabet (commissaire principal et puissant patron des Renseignements généraux à Casablanca) a compilé pendant près de 10 ans des enregistrements pornographiques effectués entre plus de 500 femmes et des personnalités du monde politique, économique et médiatique. Les révélations de ces actes inédits constituent l'histoire du plus grand scandale de mœurs qu'a connu le pays (Voir : Enquête. Tabet la vraie histoire. TelQuel, juillet 2007)

- Un dahir est promulgué pour faciliter et augmenter la nomination de femmes dans les postes de décisions à partir de 2000 (ambassadeurs, secrétaires généraux et directeurs d'administration) ;
- En 2011, des réformes profondes ont vu le jour, fondées sur les principes de démocratie, de régionalisation, de respect des droits de l'Homme, de bonne gouvernance, de promotion de l'égalité de genre, de l'instauration de la parité et de l'harmonisation des conventions nationales avec les conventions internationales. « Ces réformes visent [...] à garantir à tous les Marocains les attributs d'une citoyenneté digne »³⁶ ;
- Adopté en mars 2011, l'agenda gouvernemental de l'égalité 2010-2015 contient une centaine de mesures qui concernent neuf domaines prioritaires pour lutter contre toutes les formes de discrimination à l'encontre des Marocaines. Cet agenda, renommé ICRAM et financé par l'Union européenne, a été mis en œuvre sous le gouvernement Benkirane ;
- La nouvelle constitution, soumise à référendum le 1^{er} juillet 2011, reflète globalement les aspirations des Marocaines et des Marocains à la dignité et à l'égalité. Le préambule constitue une avancée vers la citoyenneté effective : il reconnaît la diversité de l'identité marocaine et décline un certain nombre de principes relatifs aux libertés, aux droits fondamentaux et aux obligations, comme il confirme la suprématie des conventions internationales ratifiées par le Maroc sur les lois nationales ;
- En 2011, de nouvelles réserves sont levées effectivement sur des articles de la CEDEF relatifs à l'égalité homme-femme, et le Maroc a recours à de nouveaux mécanismes de promotion des femmes vers la parité à travers le projet de loi sur les partis politiques et la loi organique de la Chambre des Représentants.

Les femmes abordent et traitent des questions taboues

Les femmes contribuent à briser certains tabous, en portant sur la scène nationale des sujets contestés par la société, objets de honte et de déshonneur. Des Marocaines ont le courage et la témérité d'investir le monde de l'interdit et de traiter des sujets tels que :

- La violence à l'égard des femmes ;
- Le viol ;
- Les mères célibataires³⁷, avec des programmes d'aide et de soutien, protégeant ainsi la mère et l'enfant conçu hors mariage ;
- Le sida³⁸, avec la mise en place des moyens de prévention et de sensibilisation des jeunes au fléau du sida ;
- La pédophilie³⁹ ;
- Le harcèlement sexuel⁴⁰ ;
- La dénonciation et des campagnes contre le mariage des mineures⁴¹.

36 Discours royal du 20 août 2011, à l'occasion du 58^e anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple.

37 Association Solidarité féminine créée par Aïcha Chenna en 1985 à Casablanca.

38 Association de lutte contre le sida (ALCS) créée par Hakima Himmich en 1988.

39 Association Touche pas à mon enfant fondée en 2004 et présidée par Najat Anouar. L'association a changé de nom en 2006 pour devenir « Touche pas à mes enfants » ; Najia Adib en est la présidente actuelle.

40 Voir les travaux de Soumya Nouaman Guessous. Création d'une page « wa manchoufoukch » sur Facebook par Majdouline Yazid en 2011 concernant le harcèlement sexuel. Il dénonce les atteintes verbales et physiques auxquelles sont exposées les femmes de tout âge.

41 Rapport de la Fédération de la ligue démocratique des droits des femmes (FLDDF) sur le mariage des mineures.

À noter que toutes les questions liées à la sexualité s'avèrent d'une grande complexité sociopolitique et restent inabordables dans notre société. Les mères célibataires sont considérées comme une honte pour la famille, l'entourage et l'enfant lui-même. Une maladie comme le sida est vue comme une punition divine, une violation des lois de la nature et une atteinte aux principes du texte sacré. Aussi les femmes qui défendent ces causes sont-elles vivement critiquées par les fondamentalistes, les traditionalistes et toute personne refusant de mettre au clair ces zones obscures de notre société.

Des associations ont vu le jour et des mécanismes de soutien ont été mis en place, éveillant les consciences sur ces phénomènes. De nos jours, les activités associatives ne se limitent plus à la dénonciation et à la sensibilisation, mais s'orientent vers des actions concrètes. Les associations s'engagent sur le terrain, jusqu'à se porter partie civile dans certaines affaires, afin de donner une impulsion à l'élaboration et à l'adoption d'une législation protectrice des femmes et des enfants, et garantissant leurs droits fondamentaux. Elles ont souvent été relayées par des journalistes des deux sexes qui ont aidé à la divulgation de ces phénomènes sociaux.

Dans cette dynamique, le cinéma ne reste pas en marge. Des hommes et surtout des femmes cinéastes investissent le monde de l'image pour exprimer la lutte quotidienne des femmes, ces héroïnes qui se battent contre un asservissement justifié par les traditions et une certaine conception de la religion. Ces cinéastes mettent en scène des ouvrières en quête d'un travail décent, des prostituées qui vivent le mal-être entre argent facile et morale sociétale, des migrantes qui s'expatrient pour s'enrichir, fuir les contraintes sociales ou subvenir aux besoins de leur famille. Le cinéma féminin est une libération de la parole, le miroir d'une société en pleine mutation, le dévoilement des non-dits ancrés dans notre société.

Les femmes écrivaines et les publications de journaux féminins s'avèrent de grands révélateurs des problèmes sociaux : les centres et les groupes d'analyse et de recherche sur la question féminine ont émergé dans presque toutes les universités marocaines, sans omettre la chaire UNESCO pour la femme et la création de centres d'écoute pour femmes violentées.

Les femmes dans la rue pour revendiquer leurs droits, et ceux de leurs enfants, à la santé, à l'éducation, au logement, en dénonçant corruption et arbitraire

On ne s'étonnera pas aujourd'hui de voir des femmes, jeunes ou âgées, diplômées ou non, actives ou chômeuses, participer intensément aux manifestations de rue. Urbaines ou rurales, elles demandent la réduction des factures d'eau et d'électricité, l'assainissement des douars, plus de sécurité pour leurs enfants autour des écoles et des transports scolaires adéquats.

La femme est présente sur tous les fronts : elle est la première concernée par la gestion du foyer, aussi exige-t-elle sa place dans la gestion de la cité et au sein de la commune.

Le Mouvement du 20 février, apparu en 2011, a fait émerger de nouveaux visages, de nouvelles héroïnes dont le nom et la participation ne sont pas attachés à des causes féministes, mais plutôt à celle de la lutte contre l'arbitraire, la corruption et le népotisme. À l'unisson avec leurs collègues masculins, des Marocaines ont demandé la dissolution du gouvernement, et revendiqué la séparation des pouvoirs judiciaires, exécutifs et législatifs, ainsi que des changements constitutionnels garantissant les droits et libertés des citoyens. Elles ont aussi réclamé la libération des détenus politiques et la fin de l'impunité en demandant la poursuite en justice des responsables d'actes de torture et des élites de l'État qui se sont enrichies à force de corruption ou ont dilapidé les ressources économiques et financières du pays.

L'étude menée conjointement par l'ONG Care International et Houria Alami M'Chichi, professeure et politologue marocaine⁴², relève la parole des féministes : « Il ne semble pas que les mutations attendues se réalisent. Bien au contraire, la situation stagne voire recule, particulièrement avec les orientations idéologiques du nouveau gouvernement. »

Cette étude atteste également que le Mouvement du 20 février, qui a dominé la scène du mouvement de contestation de 2011, n'a pas intégré la question de l'égalité des sexes dans ses préoccupations. Les femmes qui ont participé aux manifestations ne l'ont pas fait en tant que féministes, mais en tant que simples citoyennes, mobilisées d'abord sur la base des revendications pour la démocratie et pour le respect de la dignité. Femmes et hommes ont pris conscience que la démocratie s'exerce dans la rue, et non dans le parlement ou par la voie des élections. Les enjeux et les grands défis auxquels fait face le Maroc consistent, d'une part, dans le passage d'une égalité formelle, inscrite dans les textes, à une égalité réelle par sa mise en œuvre et, d'autre part, dans la vraie équation entre changements institutionnels, mobilisations sociales et intégration des femmes dans le développement et dans les sphères de prise de décision. Cette situation complexe génère tensions, grands tiraillements, voire conflits, entre un socle conservateur de la société et une élite progressiste, issue des bouleversements politiques, socioéconomiques et culturels qu'a connus le pays.

On se trouve devant des sentiments contradictoires, oscillant entre l'inquiétude quant à l'avenir et la confiance quant aux réalisations politiques. Certain(e)s jeunes et moins jeunes expriment leur appréhension au sujet des luttes à mener dans un contexte conservateur et des divergences profondes sur la définition même et le contenu du principe d'égalité.

Pour les féministes et les organisations de défense des droits humains, l'amélioration quantitative de la représentativité des femmes est incontournable parce que le Maroc devra respecter ses engagements internationaux, notamment ceux liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire qui préconisaient notamment un quota de 30 % dans toutes les instances politiques et administratives à l'horizon 2015 (non réalisé). Elles considèrent la mise en œuvre de la Constitution comme une action fondamentale pour asseoir l'égalité entre les sexes, estimant que les femmes ne sont pas susceptibles d'accepter de renoncer à leurs acquis pour lesquels des générations de militantes se sont battues.

Aujourd'hui, les Marocaines ne sont plus des « sujets d'histoire », elles sont devenues les sujets de leur propre histoire. Elles veulent une place égale à celle des hommes dans toutes les sphères de la société et le respect des lois prônant l'égalité. La femme, comme creuset de l'identitaire, est au confluent de tous les mouvements. Sa contribution au développement et aux changements sociaux, sa participation dans les révolutions arabes, ses revendications politiques, économiques et socioculturelles, dans un monde dynamisé par l'internet et les télévisions par satellite, et son insertion dans les réseaux sociaux jouent un rôle déterminant dans l'ouverture démocratique.

42 « Les effets du printemps arabe sur la participation des femmes dans les sphères publique et politique au Maroc », étude menée conjointement par l'ONG CARE International Maroc et Houria Alami M'chichi, professeure et politologue marocaine, et présentée le 17 avril 2013 lors d'une conférence à Rabat organisée par la dite ONG.

Crises et défis contemporains du féminisme marocain

Houria Alami M'Chichi⁴³

Mon propos va concerner plus spécifiquement le féminisme, qui croise la question du genre occasionnellement, notamment lorsque la question des savoirs est posée.

L'idée de départ est que les féministes ont accompli un travail considérable de mobilisation et de réflexion. Elles ont dénoncé et analysé les discriminations subies par les femmes et formulé des revendications pour les combattre. Malgré les obstacles et les difficultés, elles ont imposé la légitimité de la question de l'égalité. Elles ont aussi incarné un féminisme qui avait pour objectif de représenter toutes les femmes. Leur statut n'est plus le même aujourd'hui, dans la mesure où dans le champ social sont apparus des féminismes multiples. Cette diversité est au centre des interrogations de la présente communication qui cherchera à identifier les crises et les défis contemporains qu'affronte le mouvement social des femmes marocaines pour maintenir leur action et se construire un autre avenir. Elle s'intéressera en outre à la crise des savoirs sur le genre dans la recherche.

Ce texte s'articule autour des trois axes, présentés à travers trois citations d'auteurs différentes : Olympe de Gouges, *Akhawat Essafa* (Sœurs de la pureté) et Gayatri Chakravorty Spivak. Le premier axe est consacré à l'état du féminisme au Maroc, dans un contexte de profond changement et de remise en cause de l'autoritarisme et des hiérarchies sociales traditionnelles, y compris les hiérarchies de genre. Le deuxième axe s'attachera à délimiter les facteurs de crise du féminisme face à la multiplication des courants qui se confrontent, féminismes islamiques en particulier, mais aussi des jeunes. La crise des savoirs sur le genre sera abordée en dernier lieu, en lien avec la crise du féminisme et une réflexion critique des déficits théoriques.

Une brève rétrospective des évolutions du féminisme historique au Maroc

Olympe de Gouges (1748-1793) est connue par sa Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne en 1791, et surtout par cette phrase devenue célèbre qui en est extraite :

« La femme a le droit de monter à l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune. »

Cette citation évoque toutes les injustices en matière de droits des femmes. Transposée sur le terrain marocain, elle peut être interprétée de la manière suivante : si les femmes marocaines ont subi et peuvent encore subir la répression, elles doivent avoir également le droit d'être élues, de prendre la parole pour dire ce qu'elles pensent et de dénoncer les discriminations qu'elles subissent.

Le dynamisme du féminisme historique

Au Maroc, on ne saurait faire le bilan des actions sur l'égalité sans évoquer le travail considérable réalisé par les associations de femmes et particulièrement celles qui se réclament du féminisme. Le dynamisme du mouvement féministe est celui d'un mouvement social comprenant d'abord les ONG, puis les groupes de recherche et les intellectuelles féministes. Ce féminisme, que l'on pourrait

43 Houria Alami M'Chichi, politologue, ex-professeure à l'UH2C.

qualifier d'historique parce qu'il mène le combat depuis les années 60 sans concurrence notable, s'inscrit résolument dans les luttes pour l'égalité des sexes et pour les droits universels des femmes.

Jusqu'au début des années 90, le contexte politique n'a pas permis l'expression libre des contestations et des revendications. Malgré ces limites, les femmes ont réussi à faire le bilan des écarts homme-femme dans de nombreux domaines. Elles ont ensuite concentré leurs revendications autour de la thématique de la subordination des femmes au sein de la famille, thématique symbolisant largement, à leurs yeux, toutes les discriminations envers les femmes dans le champ public. Dans un contexte plus ouvert à la démocratisation à partir de la fin des années 90, le mouvement féministe devient particulièrement actif. L'une des victoires les plus médiatisées de cette période est la révision du *Code de la famille* en 2004.

Les féministes ont ainsi accompli un travail colossal pour détecter les inégalités, traquer les discriminations et faire des propositions pour combattre les écarts et promouvoir l'égalité. Elles ont imposé la légitimité de la question de l'égalité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Malgré les aléas et les obstacles, elles ont abouti à un ancrage solide de la nécessité de prendre en compte la place des femmes dans la société. Dans ce processus, elles sont passées de la question des femmes à celle du genre. Elles ont adopté une démarche analytique des rapports de pouvoir et de domination, ce qui a facilité l'introduction du genre dans l'enseignement universitaire et imposé un réexamen critique des prémices et des standards de la recherche universitaire au Maroc.

2011 et les dimensions genrées des « acquis » constitutionnels

En 2011, les femmes ont été nombreuses à participer au mouvement social général, mais l'absence de slogans relatifs à l'égalité des sexes a gêné les féministes historiques qui ont jugé que la spécificité de la question des femmes et des inégalités homme-femme n'était pas suffisamment mise en exergue. Les féministes s'engagent clairement après l'annonce par le Roi, en mars 2011, du projet de révision de la Constitution : elles créent le Printemps féministe pour la démocratie et l'égalité (PFDE), réseau d'une vingtaine d'associations féminines, afin de mieux porter leurs revendications, en particulier l'inscription dans la Constitution de l'égalité homme-femme et de la primauté des conventions internationales sur les lois nationales. La constitutionnalisation entre autres de ces deux points a donc été vécue comme une victoire du mouvement féministe.

Nombre de revendications des féministes historiques ont en effet été intégrées dans la nouvelle constitution, votée en juillet 2011. Dès son préambule, le Royaume du Maroc s'engage à « bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, du handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit ». Selon cet énoncé, la première discrimination à combattre est celle relative au sexe.

Parmi les nombreux droits reconnus aux femmes par la nouvelle constitution, la proclamation de l'égalité homme-femme dans tous les domaines et la reconnaissance de l'œuvre de l'État pour « la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes » sont les plus notables. La parité constitue une revendication ancienne et constante des associations féministes. Elle fait donc partie des demandes contenues dans les mémorandums qu'elles ont présentés à la Commission consultative de révision de la Constitution (chaque association a présenté son mémorandum, en plus du mémorandum commun du PFDE). Sur le principe, l'adoption de cette formulation relativement à la parité signifie la reconnaissance claire de la sexuation des pratiques et de la dimension transversale de l'égalité. Au niveau des grands principes et des valeurs fondamentales, la Constitution contient donc des

éléments qui donnent du relief à la place reconnue aux femmes et aux hommes dans la société à construire.

Pour les féministes, la parité se présente désormais comme un enjeu comparable à celui de la désacralisation du *Code de la famille*. À la veille des élections à la première Chambre des Représentants de novembre 2011, le législateur opte pour une liste nationale mixte, composée de 60 femmes et de 30 jeunes (qui sont des hommes)⁴⁴. Malgré les références à l'égalité et à la parité, et malgré l'institutionnalisation de la représentativité des femmes, le principe inchangé d'une liste à part montre que si, d'un côté, on a permis aux femmes d'être visibles du fait du nombre, de l'autre, on ne leur a pas accordé la légitimité de l'élection ordinaire. Ce qui indique l'insuffisance de la capacité de pression des féministes et la persistance des résistances à l'égalité, au demeurant confirmée par les listes de candidatures où seulement 3,75 % de femmes ont été placées en tête des listes « normales ». Au total, 16,75 % de femmes ont été élues, soit 60 sur les listes nationales et 5 seulement sur les listes ordinaires !

Interroger l'existence de crises du féminisme

Le thème de la crise est récurrent de nos jours dans les analyses sur les évolutions politico-sociétales, comme l'ont montré amplement les thèmes des mobilisations de 2011 marqués par l'opposition à l'autoritarisme, aux hiérarchies sociales traditionnelles et à la conception jugée trop matérialiste de la modernité. Le féminisme n'échappe pas à ce mouvement général. L'idée est que le mouvement féministe est à un tournant de son histoire, phase caractérisée par un ensemble de facteurs qui en perturbent le fonctionnement et appellent à des évolutions.

On peut tout d'abord se poser la question de l'existence d'une crise de croissance (une crise « normale », oserait-on dire). Le mouvement féministe au Maroc a évolué assez vite, en plusieurs phases : les féministes ont d'abord protesté, elles ont ensuite réussi à se faire reconnaître, ce qui a permis de grandes avancées sur le terrain des droits féminins, aujourd'hui le féminisme historique semble se trouver dans une posture d'opposition, contraint de se repositionner. Parce qu'il est confronté à plusieurs éléments de crise dont les deux plus importants seront traités ici : l'officialisation du féminisme islamique et les interrogations sur les points de vue « féministes » des jeunes.

Émergence et officialisation du féminisme islamique

« Si l'islam, comme vous le dites, a institué une constitution des droits de la femme pour toutes les époques et toutes les sociétés, et a placé celle-ci sur un plan social très élevé, faisant d'elle l'égale de l'homme, pourquoi donc (sur les points qui vont suivre) constate-t-on une discrimination entre l'homme et la femme et une situation privilégiée de l'homme ? »

Akhawat Essafa (Sœurs de la pureté)⁴⁵

Ces questions ont été adressées, à l'époque coloniale, aux oulémas par des femmes musulmanes sur le sens proclamé de l'égalité dans le texte religieux et les inégalités en matière de témoignage, d'héritage, de répudiation, etc.

Il s'agit là d'une posture critique de certains fondements religieux relatifs aux inégalités entre les sexes dans le texte coranique. Et ce discours, indubitablement « prématuré », ne pouvait être alors

⁴⁴ Depuis quelques années, « les jeunes et les femmes » font partie des préoccupations de l'État qui en fait un enjeu de la construction démocratique.

⁴⁵ Voir la note n° 12.

entendu : tout d'abord, à cette époque, les croyances religieuses ne sont pas interrogées, ensuite l'islam sert d'étendard à la lutte de libération nationale et est, à ce titre, incontestable. Le risque existait donc que la dénonciation des discriminations à l'égard des femmes contenues dans l'islam soit mal perçue et que celles qui portaient cette dénonciation soient accusées de collusion avec le colonisateur qui dénigrait la position subalterne des femmes dans l'islam.

Quoi qu'il en soit, ces revendications des *Akhawat Essafa* ont eu l'avantage d'inscrire dans une perspective critique et revendicative la dimension particulière de la question des femmes au Maroc. À ce titre, dans un contexte contemporain de « revalorisation » des valeurs religieuses, la référence à *Akhawat Essafa* permet entre autres de faire le lien avec des questions d'actualité que toutes les féministes posent à la religion et sur l'émergence des féminismes islamiques.

Si l'on part de la définition la plus commune du féminisme, qui requiert la prise de conscience des inégalités homme-femme, le rejet explicite des normes et des comportements qui consacrent ces discriminations, ainsi que l'engagement à les combattre pour lutter contre les inégalités dans le but de provoquer le changement, il semble clair que le féminisme islamique, quels que soient ses freins réels ou supposés, existe. Les femmes islamiques revendiquent en effet le droit à la santé, à l'éducation, à l'emploi. Elles contestent les discriminations qu'elles subissent, y compris au sein de la famille et au sein de leurs groupes. Elles procèdent à une « critique multiple »⁴⁶ du statut de victime qui leur est attribué, de celui de subalterne dans les représentations postcoloniales et de l'exclusion dont elles font l'objet par l'universalité prétendue du féminisme historique. Elles dénoncent l'invisibilisation dont elles sont victimes en tant que femmes et en tant que musulmanes, et s'organisent pour lutter contre les discriminations qu'elles subissent.

Au Maroc, les deux mouvements islamistes qui dominent la scène politique, le mouvement Justice et bienfaisance (*Al Adl Wal Ihsane*) et le Parti de la justice et du développement (PJD), ont leurs sections féminines. Malgré leur convergence au sujet du référentiel, ces deux mouvements développent des conceptions et des stratégies différentes de la question des femmes⁴⁷. À la faveur des mouvements sociaux de 2011 et des résultats électoraux favorables au PJD qui s'en sont ensuivis, le féminisme islamique, notamment celui porté par ce parti, a acquis une visibilité nouvelle sur la scène publique.

Enfin, on ne saurait évoquer les relations entre islam et femmes sans citer la militante Asma Lamrabet⁴⁸ qui interroge l'islam et propose une réflexion sur l'éthique relationnelle entre hommes et femmes à partir des textes scripturaires musulmans. L'auteure s'insurge contre la conception européocentriste qui considère que les femmes musulmanes sont opprimées par l'islam. Elle refuse l'essentialisation et l'homogénéisation dont elles sont l'objet et juge indispensable de prendre en compte la pluralité de profils des femmes musulmanes. Elle se propose de déconstruire les lectures fondamentalistes du Coran. Pour elle, le problème ne vient pas des textes religieux, mais bien de l'interprétation de ces textes par les hommes.

Les jeunes et les féministes

Les jeunes du Mouvement du 20 février qui ont symbolisé les révoltes ont posé, directement ou indirectement, des questions importantes à la société, y compris au féminisme. On a longtemps

46 Cooke, M., 2005. « Critique multiple : Les stratégies rhétoriques féministes islamiques », Traduction en français : Thiers-Vidal, L., In : *Féminismes. Théories, mouvements, conflits*, L'Homme et la société, 2005/4 n° 158, Paris, L'Harmattan, pp. 169-188 (<https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2005-4-page-169.htm>)

47 Selon Merieme Yafout qui a soutenu une thèse sur la problématique en 2012 (« Le statut des femmes au sein des mouvements islamistes marocains : entre exégèse au féminin et participation politique. Cas des femmes appartenant à *Al Adl Wal Ihsane* et au MUR/PJD », UH2C).

48 Asma Lamrabet, médecin biologiste de formation, a été en 2008 présidente du GIERFI (Groupe international d'études et de réflexion sur femmes et Islam), qui se trouve à Barcelone et dont elle est actuellement membre du Conseil d'administration. Elle est aussi, depuis 2011, directrice du CERFI au sein de la Rabita Mohammadia des oulémas du Maroc.

cru que les jeunes étaient soumis aux valeurs familiales et que ces valeurs étaient nécessairement conservatrices. La réalité s'est révélée plus complexe. Indubitablement, les jeunes générations ont intériorisé un certain nombre de valeurs familiales traditionnelles relatives aux relations dans la sphère privée, mais ces valeurs sont elles-mêmes changeantes : elles sont surtout marquées par le déclin de l'autorité du *pater familias* et par des relations de pouvoir en évolution.

Le féminisme potentiel de cette génération trouve sa base en particulier dans l'impact des débats et des controverses publics sur la place des femmes dans la société, provoqués par les interventions des associations féminines et par le processus d'institutionnalisation initié par le « féminisme d'État »⁴⁹. Les jeunes s'insurgent contre les hiérarchies et en contestent le modèle qui, à leurs yeux, caractérise le fonctionnement du mouvement féministe. Ils (elles) refusent l'idée de faire du féminisme un projet de lutte autonome et critiquent aussi la non-mixité du mouvement féminin.

Ils (elles) préfèrent travailler dans des réseaux où hommes et femmes donnent leur point de vue et décident des actions de solidarité. Les formes de militantisme sont différentes de celles des féministes. Ils (elles) ne se sentent pas concerné(e)s par des actions de longue lutte comme celles contre la polygamie, pour la parité homme-femme ou pour une meilleure représentation électorale des femmes. Leurs préoccupations sont plus immédiates. Ils (elles) privilégient davantage les actions ponctuelles sur des questions précises : un cas de violence, de viol, de harcèlement sexuel ou d'avortement contraint, une atteinte à une liberté publique jugée importante, etc. Ce sont les actions concrètes ciblées, type coups de poing, qui les intéressent, des actions visibles qui créent l'événement médiatique. Dans ces cas, les réseaux s'enflamment, dénoncent l'injustice, exigent des sanctions contre les agresseurs et réclament le droit à l'avortement, comme cela a été le cas à propos de l'affaire Amina Filali⁵⁰. À l'occasion de l'affaire du baiser de Nador⁵¹, ils (elles) ont multiplié les provocations en publiant des milliers de photos de couples s'embrassant sur la voie publique et ont appelé à un rassemblement public de couples s'embrassant (*kiss in*). On peut encore citer l'histoire des deux filles à Agadir inculpées parce qu'elles portaient des jupes jugées trop courtes par des commerçants et des passants, ce qui a provoqué un esclandre⁵².

Aujourd'hui, la confrontation à la pluralité des féminismes, l'émergence du féminisme islamique et, en même temps, l'identification des contours du féminisme porté par les jeunes générations posent des questions nouvelles au féminisme historique. Autrement dit, l'éclatement actuel de la notion de féminisme et la multiplication de courants qui se confrontent sont les signes d'une crise, laquelle a jeté une lumière crue sur les différences de conceptions et sur les difficultés à dépasser (obstacles, oppositions et/ou incompréhensions entre féministes).

La crise des savoirs sur l'égalité et le genre

On s'appuie ici essentiellement sur l'article *Can the subaltern speak ?*, publié par Gayatri Chakravorty Spivak⁵³. L'idée des auteurs des *subaltern studies* est d'encourager les dominé(e)s à prendre la parole et à refuser que les dominants parlent en leur nom.

49 Alami M'Chichi, H., 2010. *Le féminisme d'État au Maroc. Jeux et enjeux politiques*, Paris, L'Harmattan, 161 p.

50 Jeune fille de 16 ans qui s'est suicidée parce qu'on l'a obligée à épouser son violeur, comme le permettait alors la loi.

51 Une jeune fille de 14 ans a été arrêtée à Nador avec quelques camarades parce qu'elle embrassait un garçon.

52 Les événements se sont produits en juin 2015 sur un marché d'Agadir : deux jeunes filles ont été prises à partie par des personnes parce qu'elles portaient des tenues jugées « contraires aux bonnes mœurs ». Alertée, la police s'est rendue sur les lieux, mais au lieu de protéger les deux jeunes filles, elle les a emmenées au commissariat.

53 Spivak, G.C., 2009. *Les subalternes peuvent-elles parler ?* Traduction en français : Vidal, J., Paris. Éd. Amsterdam, 112 p.

Prendre conscience de nos déficits en matière de recherche

Le féminisme postcolonial dénonce l'ethnocentrisme du féminisme occidental et accuse celui-ci d'avoir une vision erronée des femmes du Sud jugées soumises aux hommes de leur communauté et peu aptes à être actrices de leur destin. Est également dénoncé l'androcentrisme des études post-coloniales qui n'ont pas intégré les femmes dans leurs analyses (comme Edward W. Saïd⁵⁴ par exemple, selon qui les critiques postcoloniales doivent concerner hommes et femmes indistinctement).

Pour Spivak, dans les deux cas (ethnocentrisme et androcentrisme), le savoir maintient les femmes dans l'ombre et donc dans la subordination. D'où la nécessité de s'approprier les savoirs pour en faire une arme. Est ainsi posée la question de l'appropriation des savoirs et de ses limites en fonction des histoires et des contextes particuliers. Au Maroc, au niveau de la recherche, nous sommes dans une phase où l'appropriation des savoirs est claire, mais où il n'y a pas encore de réflexion critique suffisamment élaborée de nos déficits. Cette phase exige de nombreuses initiatives pour questionner ce qui relève à la fois de l'universalité et de la spécificité.

Au Maroc, le contexte historique n'a pas toujours permis une production scientifique suffisante sur le féminisme et le genre, faute d'une expression libre au moins jusqu'au milieu des années 90, d'encouragement suffisant de la recherche dans ce domaine, d'un champ universitaire élaboré apte à produire des connaissances et de conviction des décideur(se)s.

Nous avons largement intégré les savoirs diffusés à l'échelle mondiale. Nous avons suivi les évolutions et adhéré aux différentes théorisations. Nous avons approfondi certaines normes. Nous n'avons donc pas failli en matière de production de connaissances. Malgré ces avancées, il demeure que nombre d'analyses n'ont pas encore été assez creusées comme certaines idées de Fatima Mernissi. En outre, la recherche universitaire reste encore peu connue et peu diffusée en dehors des cercles fermés des sphères académiques. Ce qui en limite considérablement la portée.

Tenir compte de tous les présupposés de la recherche féministe

Si l'on accepte l'idée qu'en sciences sociales toute production de savoir est celle d'un savoir situé, relatif à celui (celle) qui le produit, il est évident que connaître et comprendre la position à partir de laquelle le (la) locuteur(ice) parle est nécessaire à l'interprétation que l'on donnera de la réalité sociale exprimée. C'est dire que le devoir du (de la) chercheur(e) est de lutter contre ses préjugés et ses représentations. Or, la recherche féministe au Maroc a peu tenu compte des théories postcoloniales, pourtant susceptibles de clarifier la nature des préjugés sur les relations homme-femme nés à l'époque coloniale et les raisons pour lesquelles ces représentations perdurent, et de permettre d'analyser leurs effets sur les sociétés (Frantz Fanon, Albert Memmi) et leur permanence aujourd'hui (Saïd, Spivak, etc.). Elle n'a pas non plus produit de travaux suffisamment nombreux et argumentés qui prennent en compte l'intersectionnalité des oppressions (sexe, classe/race/culture, etc.), ni les apports du *Black feminism*, de l'universalité et du mythe de la condition universelle des femmes. C'est ainsi que, malgré la dénonciation du relativisme culturel que l'on observe dans de nombreuses actions militantes, aucune réflexion approfondie n'a émergé à ce sujet : aucune analyse de la diversité du mouvement et de l'intersectionnalité des rapports sociaux de pouvoir au niveau local, de classe, de génération, de culture et de religion, qui sont apparues au grand jour pendant le printemps démocratique, n'a été menée.

Bien sûr, les féministes n'ont pas été aveugles sur ces questions, auxquelles elles sont quotidiennement confrontées. Les solidarités avec les femmes ont ainsi conduit à prendre en considération nombre

54 Saïd, E.W., 2005. *Humanisme et démocratie*, Traduction en français : Calliannis, C., Paris, Fayard, 249p.

de questions qui concernent certaines catégories sociales, comme les *soulaliyates*⁵⁵. Il y a donc bien une conscience de cette diversité, de l'importance d'assurer la relève, et aussi des difficultés de communication avec les jeunes. Mais les recherches sur ces questions sont peu nombreuses et tiennent peu compte de toutes les oppressions.

Le féminisme historique est à un tournant de son histoire : il est confronté à de nouvelles réalités qui l'obligent à un renouvellement de son contenu, de ses méthodes et de son fonctionnement. Bien que les progrès soient incontestables, le féminisme a encore un long chemin à parcourir et de nouveaux enjeux à clarifier. Il doit aussi délimiter les moyens à mettre en œuvre pour maintenir et améliorer la dynamique créée par le mouvement des femmes, en approfondissant davantage l'analyse critique des pratiques politiques effectives, souvent décalées par rapports aux principes, et en clarifiant les positions des unes et des autres sur la pluralité des féminismes et la diversité des points de vue.

Il s'agit bel et bien désormais de penser l'avenir dans un contexte de crise où les incertitudes du mouvement féministe sont nombreuses. Comment faire fructifier les acquis tout en innovant et réactiver la dynamique qui a porté le mouvement ? Comment gérer la diversité des points de vue féministes ? Comment introduire avec plus de précision l'appartenance de classe, largement mise en scène lors des manifestations de 2011 ? Comment assurer la relève générationnelle ? Comment améliorer et approfondir à l'université les connaissances sur toutes les oppressions subies par les femmes ? Comment déconstruire de manière efficace toutes les inégalités homme-femme ? Quels liens tisser entre les chercheur(e)s et les militant(e)s pour parvenir à des changements efficaces ? Ce sont là de multiples questions sur lesquelles les féministes commencent à travailler. Il faut les accompagner.

55 Femmes de milieu rural qui luttent pour obtenir des droits sur des terres collectives au sud du Maroc.

Genre et médias : réfléchir l'action

Amina Lemrini Elouahabi⁵⁶

Combattre les stéréotypes fondés sur le genre, c'est tout un programme que la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA)⁵⁷ est en train de mettre en œuvre, dans un contexte où les médias connaissent une évolution vertigineuse qui accroît davantage leur rôle dans nos perceptions du monde, et leurs effets sur le façonnement de nos attitudes et comportements.

Lors de la Conférence de Beijing tenue en 1995⁵⁸, un des douze domaines prioritaires identifiés s'intitule « Femmes et médias », dont l'un des principaux objectifs stratégiques défini est de « promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias ». J'ai été personnellement témoin des négociations qui ont conduit à cet aboutissement. Cependant, près d'un quart de siècle plus tard, on ne peut que constater que les stéréotypes à travers les médias, aussi bien classiques que nouveaux, sont loin de constituer des exceptions.

Qu'elles soient d'ordre historique, sociologique ou psychologique, les analyses effectuées à travers le monde démontrent que l'inégalité en matière d'accès aux médias des femmes et des hommes, tout comme la représentation stéréotypée de leurs rôles et de leurs relations ont la peau dure. Les constats sont malheureusement là ! En atteste, à titre d'exemple, le rapport du Secrétaire général de l'ONU à l'occasion de la célébration « Beijing + 20 » en mars 2015⁵⁹, qui pointe la persistance d'inégalités homme-femme dans tous les domaines. Nous connaissons tous et toutes les mécanismes directs et subtils de la perpétuation d'une telle situation, ainsi que le pouvoir qu'exercent les médias dans les processus de reproduction.

Mais une fois le constat réalisé, que faire, et surtout comment faire, pour que ces puissants facteurs de socialisation passent du cercle vicieux de reproduction des stéréotypes sexistes à un cercle vertueux de sensibilisation à l'égalité ? La question, en apparence si simple, nous interpelle dans le sens où nous sommes face au devoir de questionner les politiques publiques et de revisiter certains paradigmes de base. Il est indispensable d'inscrire au centre des discussions un cadre solide de référence pour une action réfléchie, cohérente et efficace dans les échanges entre chercheur(e), acteur(rice)s institutionnel(le)s et activistes.

Il convient de rappeler l'importance capitale du « vouloir faire » à travers les politiques publiques globales et sectorielles, y compris dans le domaine des médias, qui devraient intégrer, de façon structurante et transversale, la question de l'égalité de genre en tant qu'indicateur et levier d'une société démocratique. D'un point de vue pratique, dans le secteur de l'audiovisuel, c'est seulement en faisant appel au référentiel des droits de l'Homme que nous pourrions répondre aux questions posées. La terminologie largement répandue qui consiste à définir comme objectif et démarche « l'amélioration de l'image de la femme dans les médias » réduit de manière significative la portée

56 Amina Lemrini Elouahabi, présidente de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA).

57 La HACA a été créée par le Roi Mohammed VI par le Dahir n° 1-02-212 du 31 août 2002. « Sa mission première est de veiller au respect des principes du pluralisme, de la diversité et de la liberté d'expression dans le secteur de la communication audiovisuelle, dans le respect des valeurs civilisationnelles fondamentales et des lois du Royaume. »

58 En 1995, l'ONU organise à Pékin/Beijing la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La déclaration et le programme d'action de Beijing, ou autrement nommés « Plate-forme de Beijing », ont adopté pour la première fois une série de mesures dans tous les domaines, afin de promouvoir l'égalité homme-femme et les droits des femmes. Un des 12 domaines critiques définis alors était « Femmes et médias ». Voir à ce propos le document sur le site de l'ONU-Femmes (http://beijing20.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/bpa_f_final_web.pdf?page=178).

59 <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2015/02/beijing-synthesis-report>

de toute action qui voudrait s'inscrire dans la logique de l'article premier de la *convention CEDEF* qui définit la discrimination, et de son article 5 qui appelle à « Modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes ».

Je souhaite formuler à partir de cet article plusieurs remarques. Tout d'abord, le point de départ déterminant est que les stéréotypes sexistes fondés sur les rapports sociaux de genre concernent autant les femmes que les hommes (pas seulement les femmes, donc) et font intervenir deux principes fondamentaux des droits de l'Homme, à savoir la liberté d'information et l'égalité entre les sexes.

Ensuite, la notion d'« image » n'est pas suffisamment explicite pour englober les inégalités dans les médias (représentation dans l'entreprise médiatique, notamment au niveau des postes de responsabilité) et à travers les médias (contenus des programmes) qui doivent être questionnés sur les attributs personnels, rôles et relations entre les hommes et les femmes, qu'ils véhiculent.

Enfin, l'intervention sous-tendue par « l'amélioration » ne permet ni la définition des actions à entreprendre ni les moyens de les évaluer.

Pour toute institution, dont la nôtre, la HACA⁶⁰, un cadre conceptuel fondé et clair permet de planifier, programmer et mettre en place des dispositifs méthodologiques opérationnels de monitoring dans sa triple composante (au moins) : les indicateurs, le traitement informatique du corpus permettant la production de données, ainsi que les résultats et leur analyse en vue de leur utilisation.

Il s'agit d'un cheminement qui tient compte du cadre normatif (droits de l'Homme) et de l'approche (genre), appliqués à un champ d'investigation bien spécifique (médias audiovisuels⁶¹). C'est par ce cheminement, décrit de manière très globale, que l'on peut dégager des tendances qui nous renseignent généralement sur l'existence ou non de stéréotypes à travers tel ou tel programme, sachant que les indicateurs sont à géométrie variable en fonction des types de contenus objets de monitoring (programme d'information, fiction, publicité, etc.).

Ce cheminement est complexe du fait qu'il n'existe pas de recettes toutes faites. Ayant entamé ce chantier, lentement mais sûrement à mon sens, la HACA s'est lancée dans une dynamique où l'essentiel est de réfléchir l'action avec suffisamment d'ouverture sur les expériences menées ailleurs et avec un esprit à la fois critique et créatif.

Notre métier de régulateur nous confère une position particulière au sein du paysage audiovisuel. Parmi nos atouts figure le fait qu'en vertu de la loi nous validons les cahiers des charges du secteur audiovisuel public (élaborés par le gouvernement), élaborons nous-mêmes les cahiers des charges du secteur audiovisuel privé et contrôlons leur mise en application avec un accompagnement pédagogique doublé d'un pouvoir de sanction en cas de manquement qualifié par le Conseil supérieur de la communication audiovisuelle (CSCA), organe décisionnel de la HACA. Par ailleurs, nous définissons également certaines normes, comme celle du pluralisme politique, et donnons un avis - obligatoire à propos de tout texte de loi portant sur l'audiovisuel - au gouvernement et au parlement, ce qui nous permet d'être une force de proposition.

C'est dans ce cadre que nous avons émis l'avis n° 02-13 à la suite d'une saisine par le gouvernement ayant pour objet la révision partielle de la loi n° 77-03 relative à la communication audiovisuelle,

60 Voir la note n° 57.

61 La presse écrite et électronique est régie par un texte de loi : le *Code de la presse*.

en vue d'une harmonisation avec les dispositions de la Constitution interdisant la discrimination (en préambule) et instituant l'égalité homme-femme (article 19). Notre contribution est allée dans le sens décrit plus haut en matière de choix des concepts et définitions des obligations des opérateurs, d'une part, pour combattre les stéréotypes sexistes et, d'autre part, pour promouvoir la parité et la culture de l'égalité.

Notre position nous permet d'enregistrer et d'archiver l'ensemble des programmes diffusés par les radios et les télévisions 7j/7 et 24h/24. Elle nous a en outre incités à développer et à affiner, en interne, des outils de monitoring dont notre HMS (HACA Média Solutions), breveté auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)⁶², adaptable et en cours de « gendérisation » expérimentale. Cette solution informatique, partagée avec d'autres régulateurs en Afrique et en Europe, renforce le caractère objectif des données que nous produisons, tout en offrant les conditions de leur fiabilité.

Enfin, nos partenariats sont et peuvent être nombreux. Les opérateurs radio et télévision, publics et privés, sont nos partenaires essentiels, par leurs obligations et par nos responsabilités face à la mise en œuvre de la loi relative à la communication audiovisuelle. Outre les professionnels des médias, les acteur(rice)s institutionnel(le)s et civil(le)s, l'université et la HACA peuvent collaborer.

À l'heure actuelle, nous sommes en phase de réalisation d'une cartographie institutionnelle qui nous permettra d'identifier les institutions académiques ayant un intérêt dans les questions relatives aux médias audiovisuels. Cette belle rencontre nous facilite largement la tâche par l'accès à l'information dans ce domaine et nous ouvre même des perspectives de projets communs autour d'objectifs partagés.

62 L'OMPI est l'instance mondiale pour les services, les politiques, l'information et la coopération en matière de propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/portal/fr/>).

Féminisme et anthropologie : comment penser l'articulation ?

Hayat Zirari⁶³

Il me serait difficile d'aborder en si peu de temps l'articulation entre féminisme et anthropologie.

D'emblée, deux questions s'imposent et me permettent d'introduire mon propos :

Que signifie être féministe et chercheuse en SHS aujourd'hui ?

Que peut apporter l'anthropologie à la réflexion autour des inégalités genre dans notre société actuelle ?

Je pars de l'affirmation selon laquelle « le féminisme est une voix et une voie » : une voix qu'on émet ensemble et une voie que l'on emprunte, quand on cherche à comprendre la réalité et qu'on aspire également à la changer.

De ce point de vue, le féminisme est avant tout une prise de conscience personnelle, individuelle et collective, qui marque, à un moment donné, la trajectoire personnelle des individus, en produisant une remise en cause de ce que Nicole-Claude Mathieu⁶⁴ appelle « l'arrangement des rapports sociaux de sexe » ou « la valence différentielle des sexes »⁶⁵, tels qu'expliqués par Françoise Héritier⁶⁶ dans le cadre de la critique de l'oppression et de la domination d'un membre d'une société sur un autre.

Cette prise de conscience accompagne la vie de chacun(e), selon son contexte de vie et son parcours (individuel et collectif), à partir du ressenti et de choses vécues, observées ou relatées par autrui.

La prise de conscience du caractère social de la hiérarchie entre les sexes et de la domination masculine est, en fait, un cheminement complexe et non linéaire, puisqu'il connaît des moments de lucidité et d'autres de justification/explication de l'existant par des normes et des codes culturels ancrés historiquement dans la conscience collective. Cette prise de conscience amène, parfois, à l'engagement et à la recherche d'actions collectives ou personnelles en vue d'agir sur une réalité jugée inacceptable.

Partant du constat que le féminisme est un mouvement politique et social qui cherche à agir sur la réalité en éliminant les inégalités fondées sur le genre et les discriminations qui les caractérisent, l'engagement social qui le distingue peut se heurter, par moments, aux exigences, voire aux injonctions, de la recherche scientifique et à la neutralité supposée et attendue de la part des chercheur(e)s.

L'action militante, visant le changement par une mobilisation active dans toutes les directions, se démarque de la recherche scientifique, qui a pour finalité la production de connaissances.

⁶³ Hayat Zirari, anthropologue, professeure à l'UH2C.

⁶⁴ Mathieu, N.-C. (éd.), 1985. *L'arrondissement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, coll. Cahiers de l'Homme n° 24, Paris, Éd. de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 251 p.

⁶⁵ L'opposition entre le masculin et le féminin dans les sociétés humaines attribue des valeurs différenciées, positives pour les uns et négatives pour les autres. Il s'agit du rapport hiérarchique entre le masculin et le féminin et, selon Françoise Héritier, est exprimé par « la valence différentielle des sexes », laquelle correspond à « une plus grande valeur accordée à ce qui est censé caractériser le genre masculin et, parallèlement, par un escamotage de la valeur de ce qui est censé caractériser le genre féminin et même par son dénigrement systématique. »

⁶⁶ Héritier, F., 2005. *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Paris, Humensis, 191 p.

Les éléments constitutifs de la recherche anthropologique sont, alors, à reconsidérer sur plusieurs registres :

- L'implication du chercheur et les conditions de la collecte de l'information par une observation minutieuse et longue ;
- L'analyse des rapports entre observateur(e)s et observé(e)s ;
- Enfin, l'analyse des diverses modalités de collecte de données.

Plusieurs questions relatives à la relation entre engagement social et recherches en sciences sociales, particulièrement en anthropologie, se posent encore et rappellent le débat qui a jalonné le déplacement de l'anthropologie du lointain vers le proche et le présent. L'ethnologie « du proche » ou du familier a montré que le proche est à redécouvrir en même temps que le lointain.

Peut-on allier engagement personnel et rigueur scientifique ? Subjectivité du (de la) chercheur(e) et objectivité de sa démarche ?

Comment la subjectivité du (de la) chercheur(e) peut-elle être apprivoisée et maîtrisée, afin de garantir l'objectivité scientifique et de considérer, par conséquent, les « faits humains » comme des « faits de nature »⁶⁷ (E. Durkheim) pour s'extraire totalement de l'objet de recherche ?

Faut-il impérativement établir une rupture entre le sujet et l'objet pour prétendre répondre aux exigences d'une démarche scientifique ?

On peut émettre l'hypothèse qu'il y a bel et bien une convergence entre les deux : l'engagement militant, motivé et porté par une volonté de changement, et la science, portée par une volonté de compréhension et de production d'un savoir nouveau, lequel sous-tend une volonté implicite de changement. Le changement némanerait-il pas du savoir produit sur les réalités sociales et de la compréhension du fonctionnement des individus et de la société ? Sans cette connaissance étoffée des mécanismes de fonctionnement des sociétés humaines et des soubassements qui fondent l'inégalité de genre, toute aspiration à la transformation des rapports sociaux hiérarchiques et inégaux aurait été caduque.

Par les réflexions et les analyses produites par ces deux vecteurs de connaissance – les SHS et les apprentissages empiriques par le travail militant –, les recherches sur des thématiques politiques, sociales ou culturelles peuvent, tout en nourrissant la réflexion scientifique, participer et approfondir les débats qui animent la cité.

Un exemple édifiant à méditer concerne les recherches et les enquêtes menées sur les associations pour améliorer leur engagement et qui offrent une assez bonne opportunité de donner de la visibilité aux réalités telles qu'elles sont vécues et perçues par les femmes, dans un rapport de proximité avec les problématiques concrètes - juridiques, sociales, institutionnelles, politiques et culturelles - qu'elles posent à la société et aux décideur(se)s public(que)s.

Ceci m'amène à interroger l'apport des SHS - et particulièrement de l'anthropologie - à la compréhension des mécanismes de domination et de hiérarchie entre les sexes, des pratiques, croyances et valeurs qui les fondent et orientent les attitudes, représentations et comportements des hommes et des femmes dans la société.

Nombreuses sont les recherches anthropologiques qui ont permis de rendre intelligible et visible la construction sociale des inégalités homme-femme sans pour autant être engagées ni

⁶⁷ Durkheim, E., 1967. *Les règles de la méthode sociologique*, coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine, 16^e édition, Paris, Presses universitaires de France, 149 p.

politiquement ni socialement. C'est le cas notamment de Françoise Héritier qui a produit une analyse aussi fine que perspicace sur les fondements historiques et culturels de la hiérarchie entre les hommes et les femmes et des inégalités induites, thématique qui a jalonné toute sa pensée pendant 50 ans.

Si l'anthropologie a interrogé, dès ses débuts, des concepts au fondement des sociétés humaines – tels que nature, culture, spécificité et universalisme, diversité et différence, hiérarchie et égalité, identité et culture, le genre humain –, il n'en reste pas moins que la question de l'explicitation de ces concepts reste encore posée avec acuité aujourd'hui.

L'anthropologie – comme science qui s'intéresse à l'étude de la vie des femmes et des hommes en société, à leurs représentations, à leurs croyances, à leurs visions du monde et d'autrui – constitue sans équivoque l'une des disciplines majeures pour la production de connaissances sur les rapports homme-femme et pour la compréhension des mécanismes qui les organisent ainsi que des structures qui les fondent.

Cependant, l'anthropologie est amenée à aller davantage vers des problématiques actuelles, quotidiennes et « invisibles », tout en favorisant la convergence des regards entre plusieurs disciplines des SHS.

C'est dans ce sens que se justifie, de mon point de vue, la pertinence de penser et de concevoir les formations à la recherche dans une perspective interdisciplinaire, ou du moins de permettre aux jeunes chercheur(e)s de connaître les apports de différent(e)s chercheur(e)s sociologues, historien(ne)s, économistes, psychologues, etc., pour l'appréhension des problématiques humaines, sociales, culturelles, voire économiques et politiques. C'est cela qui a permis aux chercheur(e)s féministes de redéfinir les paradigmes scientifiques et de donner de la visibilité à des problématiques qui étaient méconnues.

Prenons l'exemple du genre, notion sociologique, permettant de dépasser le sens biologique du terme « sexe » et de marquer la distance par rapport aux approches naturalistes du masculin et du féminin. Les dimensions culturelles, sociales et historiques qui construisent les distinctions entre les sexes ont pu être intégrées comme grilles de lecture fondamentales à la compréhension des relations entre hommes et femmes, relations construites culturellement et qui diffèrent selon les contextes socioculturels.

Ce postulat a ouvert la voie à la réflexion et à la recherche visant à explorer non seulement les spécificités et caractéristiques d'un groupe social déterminé, mais aussi les relations entre les deux sous groupes, féminin et masculin, pour une meilleure compréhension de ces relations.

L'approche genre consiste également à regarder ce qui se passe réellement du point de vue des femmes et des hommes, et non pas uniquement des femmes !

Ainsi le renouvellement conceptuel est-il favorisé par cette jonction entre la réflexion et l'observation de la réalité quotidienne telle que vécue et perçue par les femmes et par les hommes, et les problématiques qui y sont associées.

Les formations universitaires intégrant des approches telles que les droits humains et le genre constituent un espace fécond pour la réflexion scientifique sur ces questions. Elles sont également susceptibles d'aider ceux qui se situent dans l'action mais qui, pour diverses raisons, n'ont pas la possibilité d'opérer la distance souhaitée afin de penser leur engagement et leur action.

Cela permet l'ouverture de plusieurs « terrains » et perspectives de recherche pour des chercheur(e)s « locaux(ales) », qui commencent à s'approprier l'investigation de leurs propres sociétés et à ouvrir des chantiers de recherche, répondant ainsi aux impératifs liés au vécu, social, culturel ou politique, qui les interpelle.

Intégrer le référentiel religieux à une approche féministe universaliste

Nouzha Guessous⁶⁸

Mon histoire avec la question des droits des femmes et des rapports femmes- hommes dans la société marocaine a été conditionnée par le milieu familial dont je suis issue, par le rêve de la modernité des premières décennies post-Indépendance et par mon parcours personnel. Rebelle née, à 17 ans je suis arrivée dans la France post-Mai 68 et je me suis naturellement immergée dans le Mouvement de libération des femmes (MLF)⁶⁹. J'ai activement pris part à toutes les activités, notamment en matière de droit des femmes à disposer de leur corps couronné par la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse. Ce faisant, le référentiel exclusif était celui de l'égalité non négociable des femmes et des hommes dans un contexte de laïcité. De retour au Maroc, j'ai participé à la création de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH)⁷⁰ au sein de laquelle je me suis investie dans les droits des femmes, d'une part, et le droit à la santé, d'autre part. Ce fut une immersion dans l'expérience de la réflexion, et dans le plaidoyer et l'action de promotion et de protection des droits des femmes dans notre société traditionnelle. La prise de conscience du poids de la culture dominante d'inspiration religieuse ne m'a pas empêchée de continuer mon approche du féminisme à partir de son référentiel universel des droits humains, tout en étant à l'écoute des tentatives de relecture historique des textes religieux. Une décennie plus tard, j'ai été confrontée à une situation qui a bousculé mon approche même de cette question hommes-femmes. C'était en 2001, lorsque j'ai été nommée membre de la Commission Royale Consultative chargée de réformer la *Moudawana* (CRCM). Je m'étais auparavant engagée dans les diverses actions menées par les associations de droits des femmes et de droits humains en général, pour le changement du *Code du statut personnel*, que ce soit la pétition un million de signatures⁷¹ ou l'action de soutien au Plan d'action national pour l'intégration des femmes au développement (PANIFD)⁷².

Ce faisant, j'étais entourée de militantes et militants qui partageaient le même référentiel : celui de l'égalité comme prolongement de la citoyenneté et de la dignité humaine.

De fait, dans la CRCM, je me suis trouvée face à une triple responsabilité. Celle de me positionner face aux revendications diverses et parfois contradictoires qui étaient présentées par les représentants de la société marocaine dans toute sa diversité. Puis de débattre des propositions faites par les membres de la Commission ; pour me rallier à celles qui me paraissaient être justes et pertinentes et/ou, le cas échéant, faire mes propres propositions de nouvelles dispositions que je devais soumettre à débat.

Durant tout le processus, et pendant trente mois, il m'a fallu tenir compte d'un certain nombre d'éléments :

1. La composition de la Commission, majoritairement formée d'oulémas avec un bagage et un référentiel exclusivement religieux ;
2. L'évidence de l'importance et du poids des traditions culturellement rattachées à l'islam ; constat qui était fait par les activistes des droits des femmes depuis le début des années 90, et qui se

68 Nouzha Guessous, chercheuse indépendante en droits humains, droit des femmes et bioéthique.

69 Mouvement féministe créé en France après Mai 68.

70 Organisation constituée en 1989.

71 Pétition lancée par les mouvements féministes marocains pour la réforme du *Code de statut personnel* en 1991.

72 Voir la note n° 3.

concrétisait à nouveau dans les mémorandums des associations, institutions et organisations auditionnées par la Commission⁷³.

Une question fondamentale s'est imposée à moi très clairement, celle du « je » différent du « nous ». Plus simplement, comment faire pour que les avancées du droit de la famille puissent profiter réellement à toutes les femmes, surtout à celles qui sont dans une grande vulnérabilité socio-économique ?

Il est important de rappeler que toutes les propositions de réforme, d'où qu'elles venaient, étaient systématiquement accueillies, examinées et acceptées ou refusées par la majorité des membres de la Commission en vertu des jurisprudences communes (*Ijma'e*) du *fiqh* ; présentées le plus souvent comme « la Loi de Dieu ».

Fondamentalement, il s'agissait de répondre au challenge du « comment conjuguer le référentiel universel des droits de l'Homme et le féminisme laïc avec le référentiel religieux et culturel islamique » ; sachant que le culturel puise une partie de ses sources dans le religieux, et que le religieux est vécu différemment selon le contexte culturel, mais aussi selon le contexte économique et social.

Je ne définirai pas le féminisme, cela a été fait dans toutes les langues et partout : il faut maintenant réfléchir à une typologie commune, une sorte de base minimale commune, car chacun de nous parle à partir de sa propre expérience. La transposition d'une typologie née dans le contexte du féminisme occidental présente des limites, en plus d'être contestée par certains courants féministes dans le monde musulman. Le féminisme existe bel et bien au Maroc, il a sa couleur, ses propres déambulations et ses contenus. Plus que jamais, il y a nécessité de renouvellement par une réflexion ouverte et inclusive sur les concepts. Pour cela, il y a lieu d'encourager la convergence des regards des différentes disciplines des sciences humaines et sociales pour aller vers une inter/pluridisciplinarité, au niveau des approches et des méthodologies qui permettent d'appréhender les réalités socio-culturelles et des femmes et des sociétés.

Je m'arrêterai sur la notion de féminisme islamique, en partant du postulat de base qui définit et rattache le féminisme à l'action et aux progrès réalisés en faveur de la justice, et de la citoyenneté pleine et entière des femmes ; avec pour finalité de parvenir à l'égalité en droits et obligations des femmes et des hommes. Le débat engagé habituellement entre féministes de culture musulmane débouche très vite sur une approche duale, l'une universaliste et l'autre religieuse. L'histoire du mouvement féministe marocain a montré très tôt une volonté et une reconnaissance de la pertinence de croiser le référentiel religieux et le référentiel universel. Au cours des décennies de lutte pour le changement du *Code du statut personnel*, une approche inclusive a été développée par le mouvement des femmes. Personnellement, c'est par pragmatisme face à l'inaudibilité d'une approche purement droits-de-l'homme, que j'ai intégré ma propre lecture du référentiel religieux dans mon plaidoyer féministe ; dans la société civile comme dans la CRCM. Il faut rappeler que lors du processus d'élaboration du *Code de la famille*, la revendication de l'égalité femme-homme, dans l'acception précisée ci-dessus, a été reçue et perçue au sein de la Commission comme une revendication « contre l'islam ». Force est de rappeler que ce raccourci trouvait son écho dans le bilan des auditions. Sur plus de 70 organisations auditionnées à cette occasion, seules 2 se sont réclamées uniquement du référentiel universaliste⁷⁴. Toutes les autres se sont référées au référentiel religieux soit exclusivement, soit en y ajoutant des arguments tirés du référentiel universaliste des droits humains.

73 نزهة كسوس - مسار صياغة مدونة الأسرة، حصيلة وآفاق الزمان المغربي 2004، الكتاب 12

74 Guessous, N., 2007. « Féminisme musulman, féminisme islamique ou féminisme en terre d'islam ? Exemple du Maroc ». In : Chatry-Komarek, M. (dir.), *Existe-t-il un féminisme musulman ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 97-109

Cela signifiait que, dans tous les cas, les considérations religieuses ou considérées comme telles était incontournables ; et que toute possibilité de dialogue passait par le religieux. C'est dans ce contexte que j'ai acquis la conviction que l'on ne peut pas faire avancer l'égalité femme -homme si on fait abstraction de la réalité de la religiosité croissante de la société marocaine. Or, les principes universels étant un produit auquel toute l'humanité a contribué d'une manière ou d'une autre, les musulmans peuvent légitimement s'en revendiquer pour se les approprier et les traduire dans leurs corpus de lois. Le respect dû à la dignité humaine existe dans les trois religions monothéistes. La non-discrimination qui en découle existe donc dans ces mêmes religions monothéistes ; il s'agit de l'inscrire dans les cultures par l'éducation et la législation, rejoignant ainsi la philosophie des droits humains universels avec son corpus de normes.

Ceci n'éluide en rien le fait que la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes se heurte en général aux réalités socioculturelles. C'est sur ce point précis que se pose le problème de la combinaison de l'universalisme avec les spécificités culturelles⁷⁵.

Cette question n'est pas exclusive aux droits des femmes, même si elle y est plus aiguë. Par exemple, dans un autre domaine auquel je m'intéresse, celui de la bioéthique, on rencontre exactement le même type de résistance au niveau de la mise en œuvre de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'Homme, notamment pour les pays à majorité musulmane. Seule une lecture historique des textes religieux permettrait de se focaliser sur l'esprit au détriment du verbe et ouvrirait la voie à une application contextuelle des principes de dignité, de justice, d'égalité et de non-discrimination qui sont clairement affirmés dans le Coran. Ainsi, la réponse à la question de la solubilité des principes universels dans l'islam et les cultures qui s'y réfèrent pourrait être apportée.

Mais, là encore, la règle de « *La ijthada ma'a al-nass* »⁷⁶ constitue l'une des limites majeures et paralysantes de l'approche à partir du référentiel *fiqhi*⁷⁷, c'est-à-dire de toutes les normes et jurisprudences qui ont été accumulées pendant des siècles dans les sociétés musulmanes. Il faut déconstruire ce corpus figé et sclérosé à force de sacralisation, pour en reconstruire un autre qui soit adapté aux réalités des sociétés musulmanes contemporaines et qui évoluera avec ces dernières. Ce n'est qu'à ce prix que l'on arrivera à des réponses aux questions qui demeurent toujours en débat, qu'il s'agisse du *Code pénal*, du *Code successoral* ou du projet de loi sur l'avortement, etc., questions auxquelles le magistère des *fuqahas* continue à opposer les dispositions dudit « *al nass al kat'ij* »⁷⁸. Comment réagir face à ceux qui soutiennent qu'il n'existe pas d'*ijthad* possible dans un texte religieux qui dans sa lecture anhistorique paraît tranché? Asma Lamrabet l'exprime très clairement : certaines prescriptions coraniques sont historiques et ne sont plus applicables de nos jours. Mais, ce que dit Asma Lamrabet n'est pas ce que disent les prédicateurs de Justice et Bienfaisance⁷⁹, ni ce que dit le PJD⁸⁰ qui est actuellement à la tête du gouvernement. Plus important encore, ce n'est pas ce que disent les manuels scolaires, les prêches de la prière du vendredi, les médias et la culture.

75 Guessous, N., 2012. « Women's rights in Muslim societies: Lessons from the Moroccan experience », *Philosophy and Social Criticism*, 38 (4-5), pp. 525-533

76 Transcription en lettre latine de « لا اجتهاد مع النص » qui signifie *ne se prêtant pas à interprétation*.

77 Transcription en lettre latine du mot arabe « فقهي » qui renvoie à l'interprétation temporelle des règles de la *chari'a*, quelquefois traduit par *jurisprudence islamique*, par référence aux avis juridiques pris par les juristes de l'islam.

78 Transcription de l'expression « النص القطعي » qui signifie *texte indiscutable*.

79 Mouvement islamiste marocain créé en 1973 par Abdessalam Yassine. Il n'est pas légal mais toléré par les autorités marocaines.

80 Parti politique marocain conservateur et de référentiel islamique. Officiellement, il se définit comme un parti dont le but est la contribution à la construction d'un Maroc moderne démocratique dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle.

Pour ma part, je considère qu'il n'y a pas, ou pas encore, de mouvement féministe islamique au Maroc⁸¹, il y a des voix, plus nombreuses depuis 2004, qui ont une approche féministe islamique au Maroc⁸².

Dans d'autres pays, tels que l'Iran ou la Malaisie, cette approche tend à devenir systématique. À l'échelle internationale, le mouvement *Musawah* (Égalité) ne se pose absolument aucune limite. Son approche consiste à sortir de l'hégémonie du féminisme occidental, de puiser dans le référentiel musulman et la pensée musulmane éclairée, en se basant sur les principes et non pas sur le texte, et de mettre en œuvre tous les moyens pour rendre les principes universels solubles dans les sociétés à majorité musulmane.

Ainsi, par pragmatisme (même si je m'inscris dans une approche droits-humanistes) j'ai dû m'intéresser à ces approches qui s'appuient sur le référentiel religieux, ce qui n'est pas sans me poser des difficultés du fait de plusieurs préalables.

Le premier préalable est le développement d'un argumentaire solide qui parle aux croyants dans l'état de la société actuelle. Cela a été entamé en partie d'abord par le Collectif Maghreb-Égalité 95⁸³, celui du PFDE⁸⁴, ainsi qu'un certain nombre d'associations. Il s'agit de faire face, de manière convaincante, aux arguments de *statu quo* comme aux arguments régressifs, nettement plus nombreux que les arguments puisant dans les deux référentiels, religieux et culturel, et plaidant pour l'égalité. Lorsque l'on trouve un argument « pour », on peut lui opposer cent arguments « contre ». Or, puisque le texte de base est le Coran qui date de près de quinze siècles, et dont on peut avoir une multiplicité de lectures et d'interprétations, comment arriver à faire une conciliation sans en avoir une lecture historique ? Comment s'en sortir sans séparer le législatif du spirituel ?

Néanmoins, et bien que je doute de l'efficacité à court terme de la réponse à une lecture plus que millénaire par une lecture éclairée qui reste minoritaire, je considère que ce travail est indispensable et qu'il est de notre devoir de le poursuivre. Le deuxième préalable est que la portée culturelle, et donc l'efficacité d'une lecture éclairée des référentiels religieux, est conditionnée par l'adhésion des décideur(se)s et la cohérence des contenus d'éducation scolaire, culturelle et médiatique ; deux objectifs qui sont loin de faire l'unanimité et dont le succès n'est aucunement garanti. L'action de M^{me} Amina Lemrini Elouahabi (HACA) visant à combattre les stéréotypes concernant les femmes dans les médias montre que l'engagement de ces derniers, qui est loin d'être facilement assuré, ne garantit pas un impact positif sur les mentalités. En effet, l'évolution des mentalités est beaucoup plus lente que celle des pratiques sociales ou que celle des lois qui sont totalement conditionnées par le politique.

Le troisième préalable, le plus important à mes yeux, réside dans le fait qu'il y a des limites dans la lecture éclairée des textes du Coran, et surtout du *fiqh*⁸⁵ et du *hadith*⁸⁶, en particulier à cause de la prescription (*la ijtihada ma'a al-nass*⁸⁷). Que faire lorsqu'il y a une contradiction entre l'égalité femme-homme et la lecture dominante des textes du Coran ? En effet, même lorsque le cap de relecture et de réinterprétation historicisante est franchi, l'approche strictement réformatrice de l'intérieur de la

81 Traduction de حركة نسائية إسلامية في المغرب

82 مقاربة نسائية إسلامية في المغرب

83 Créé en 1992 par des associations et des intellectuelles et militantes féministes, le Collectif Maghreb-Égalité 95 (CMÉ 95) a inscrit l'égalité entre femmes et hommes parmi ses objectifs prioritaires.

84 Le collectif associatif PFDE, créé en 2011, regroupe près d'une vingtaine d'associations féminines non gouvernementales de défense et de promotion des droits des femmes et de droits humains, qui visent à apporter des changements juridiques protégeant les femmes contre la violence, respectant le principe de l'égalité et garantissant les libertés fondamentales et les droits individuels des femmes.

85 *Fiqh* : dans l'islam, désigne la « compréhension » de la *chari'a*, à savoir le droit positif regroupant tous les aspects de la vie, religieux, politiques et privés.

86 *Hadith* : dans la religion islamique, recueil des actes et paroles du prophète Mohamed et de ses compagnons, à propos de commentaires du Coran ou de règles de conduite.

87 Voir la note n° 76.

religion peut montrer des limites et mener à l'impasse, vu que ces textes sont considérés comme intouchables et que l'histoire est nécessairement vue comme figée et comme devant être dupliquée dans la période actuelle.

Là se trouve la genèse des « compromis mous » retrouvés dans certaines dispositions du *Code de la famille* de 2004 qui n'ont pas été jusqu'au bout des besoins d'une réforme profonde et cohérente avec les principes qui y ont été proclamés. L'application dudit code montre de nombreuses failles liées aux dispositions incomplètes ou incohérentes (âge de mariage, polygamie, droits des enfants, etc.). Et on a continué sur la même lancée du conflit des référentiels puisque la constitution de 2011 proclame l'égalité sous réserve d'*Attawabit*⁸⁸. Les résistances sont là. Elles sont belles et bien réelles !

Au final, si je reste favorable à une approche inclusive, c'est parce que je pense que c'est la seule à même d'être créatrice de modèles d'évolution adaptés à notre histoire et à notre contexte. S'il est possible de trouver dans le sacré un argument qui permette un cheminement vers la non-discrimination, vers la reconnaissance de la pleine citoyenneté des femmes, vers l'égalité, alors il ne faut pas hésiter ; même si le rapport de force est largement déséquilibré lorsqu'on oppose les textes.

Reste que l'espoir en des avancées substantielles et pérennes réside dans la force du « principe de réalité »⁸⁹, selon la conception psychanalytique freudienne. Tenir compte du principe de réalité consiste à prendre en compte les exigences du monde réel, à voir et admettre l'existence d'une réalité, insatisfaisante ou non conforme à son idéalisation. La tolérance des injustices subies par les femmes est plus que secouée par la puissance des moyens de communication et d'interpénétrations culturelles qu'impose la mondialisation. La référence à cette réalité a été fructueusement utilisée par le PFDE, lors de la réforme du *Code du statut personnel*, comme troisième argument aux côtés des principes des droits humains universels et des lectures éclairées du patrimoine de l'islam, et ce 3^e référentiel pourrait être un ciment en faveur de la justice et de la paix sociale.

Pour conclure, j'insisterai sur le lien entre le féminisme et le développement démocratique et équitable. Il faut peut-être relativiser l'importance du discours de l'approche féministe sur la question des droits des femmes, car l'égalité doit plus que jamais s'inscrire dans la politique en général. C'est l'accès à l'éducation, la qualification et l'emploi rémunéré qui permettent la visibilité économique des femmes, seule à même de promouvoir une parité et une visibilité politique réelle et durable. Cela passe nécessairement par la déconstruction du principe de la *quiwamah*⁹⁰ qui est basé sur le dogme selon lequel l'homme entretient la femme ; dogme auquel les femmes tiennent autant si ce n'est plus que les hommes. Ce n'est que par une plus grande visibilité économique des femmes, que ce soit dans la sphère économique familiale ou dans la sphère publique au niveau de l'économie nationale, que seront jetées les bases d'une société égalitaire.

La deuxième conclusion, c'est qu'aujourd'hui, face à la montée du conservatisme et du fanatisme religieux favorisé par un gouvernement islamiste, le plaidoyer et l'action pour la pleine citoyenneté et la non-discrimination des femmes devraient clairement mettre l'accent sur les droits humains universels, dont la constitution de 2011 reconnaît la prééminence sur les lois nationales. Cela n'empêche pas que le travail de réappropriation du patrimoine et de l'histoire des musulmans doit être poursuivi, notamment par les féministes et par les femmes d'une manière générale. Ce n'est que de cette

88 Transcription en lettre latine du mot arabe « التوايت » qui signifie sacré.

89 https://fr.wikipedia.org/wiki/Principe_de_r%C3%A9alit%C3%A9

90 *Quiwamah* : responsabilité des hommes de protéger et d'entretenir des femmes (sourate Nissaa « Les femmes » du Coran).

façon que nous pouvons contribuer non seulement à une meilleure situation des femmes et à une meilleure situation des familles de manière générale, mais aussi à la paix dans notre pays et dans le monde.

Néanmoins, cette quête d'arguments dans le référentiel culturel et religieux de notre société s'est confirmée, du moins dans ma propre expérience personnelle, comme étant nécessaire mais non suffisante. Ses limites apparaissent notamment au vu de l'application du *Code de la famille* 2004, en ce qu'elle révèle comme insuffisances, contradictions et possibilités de détournement de la loi lorsqu'elle reste bancal.

Féminismes et religieux

Asma Lamrabet⁹¹

Je souhaite très brièvement livrer quelques idées sur ma réflexion, aujourd'hui, autour des féminismes et du religieux qui s'articule autour de trois dimensions importantes : universaliste, décoloniale, spirituelle.

Je m'inscris dans la dimension universaliste et pluraliste « des féminismes », autrement dit, celle qui considère que les luttes féministes sont le produit d'une lutte continue de toutes les femmes contre les différentes expressions de l'oppression patriarcale. Je conçois donc une continuité de cette lutte au cours de l'histoire de l'humanité en dehors d'un contexte historique ou géographique donné. J'adhère fortement aux principes universels (égalité, lutte contre la discrimination, liberté, dignité, etc.) qui constituent le fondement des luttes de toutes les femmes à travers le monde, et ce, quel que soit le contexte ou le modèle de lutte.

La dimension décoloniale est liée à mon contexte de femme arabo-amazighe et musulmane nord-africaine marquée par un passé colonial, qui revendique le droit à la parole et refuse l'hégémonie d'un certain discours féministe ; ce dernier se dit universel, mais ne prend pas en compte le contexte des pays dits en périphérie du « système monde » qui considère les autres comme des subalternes (à l'instar de ce qu'ont décrit Gayatri Chakravorty Spivak, *Can the subaltern speak ?*⁹² et Chandra Talpade Mohanty, *Under Western Eyes*⁹³). La vision décoloniale est essentielle car elle est très critique envers l'hégémonie de la pensée féministe eurocentrée qui a érigé la condition des femmes occidentales de la classe moyenne comme étant LA condition universelle des femmes. C'est une dimension qui dénonce les rapports de domination auxquels sont restées soumises les femmes du Sud, représentées par le féminisme noir, le féminisme chicana (latino), le féminisme autochtone des peuples amérindiens, le féminisme arabo-musulman, etc.

La dimension spirituelle est celle d'un islam résolument réformiste qui, là aussi, se veut très critique par rapport à la pensée traditionaliste islamique. Mais il s'agit ici de déconstruire au préalable notre approche du religieux. En effet, toute notion de religion implique d'abord un contenu spirituel : de l'éthique et des valeurs universelles. Il implique en outre un contenu institutionnel, représentatif des systèmes religieux. Faire donc la part entre le spirituel et l'institutionnel est primordial quand on parle de religieux.

Ces systèmes religieux, édifiés dans des institutions exclusivement masculines, comme l'Église et son clergé, les rabbins, les oulémas et les imams, les moines et les gardiens des temples, ont largement puisé dans les sources scripturaires, afin d'établir un discours qui, tout en se voulant religieux, a institué officiellement une hiérarchisation des sexes en justifiant la soumission des femmes et en marginalisant leur apport.

Or (on ne le dira pas assez souvent), ce n'est pas l'islam, en tant que message spirituel, qui opprime les femmes, mais bien l'interprétation patriarcale et le religieux institutionnalisé en normes immuables et instrumentalisés par le politique qui font le lit des discriminations sexistes.

91 Asma Lamrabet, médecin biologiste, directrice du Centre d'études et de recherches féminines en Islam (CERFI) à la Rabita Mohammadia des oulémas.

92 Voir une première traduction en français dans : Diouf, M., 1999. *L'Historiographie indienne en débat. Colonialisme, nationalisme et sociétés postcoloniales*, Paris, Karthala - Saphis.

93 Mohanty, C. T., 1991. « Under Western Eyes. Feminist Scholarship and Colonial Discourses », In : Mohanty, C. T. ; Russo, A. ; Torres, L. (eds.), *Third World Women and the Politics of Feminism*, Bloomington, Indiana University Press, pp. 333-358

La démarche féministe spirituelle s'inspire d'une lecture réformiste qui démontre l'existence d'un décalage énorme entre ce que prône le message spirituel de l'islam, d'un côté, et, de l'autre, la majorité des lectures interprétatives, notamment celles du droit musulman ou *fiqh*, majoritairement discriminatoires, qui sont des constructions humaines et sociales devenues « sacrées » avec le temps, et le *taqlid* (imitation aveugle).

Cette lecture féministe réformiste donne la priorité aux sources textuelles, en particulier à la dimension éthique du Coran. Elle confirme le fait que les soi-disant interdits religieux envers les femmes qui sont mis en avant à chaque occasion n'existent tout simplement pas dans les textes sacrés, mais dans la longue tragédie historique d'une lecture du religieux qui est restée otage de ses propres dérives sociopolitiques.

Cette lutte féministe s'inscrit donc dans une double critique, celle d'une pensée hégémonique eurocentrée et celle d'une tradition islamique sclérosée qui refuse toute notion de réforme. On peut renvoyer dans ce sens à l'excellent travail que fait le réseau *Musawah*⁹⁴ avec le nouvel ouvrage *Men in Charge* ⁹⁵ où des féministes musulmanes de cette troisième voie déconstruisent de manière académique l'argumentaire de la discrimination des femmes au nom du religieux à partir d'une véritable réappropriation de l'interprétation des textes.

Cette dynamique féministe au sein de l'islam réformiste est en train de se frayer un chemin, une véritable troisième voie où la quête spirituelle est une vraie question d'éthique et où la remise en question de la tradition religieuse patriarcale remet en cause aussi les fondements de l'injustice sociale et politique des sociétés majoritairement musulmanes. C'est sûrement là que réside la force symbolique de ce renouveau.

94 Signifie « égalité » en arabe. « Musawah For Equality in the Muslim Family » a été créé en février 2009 au Global Meeting de Kuala Lumpur, en Malaisie.

95 Mir-Hosseini, Z. ; Al-Sharmani, M. ; Rumminger, J. (eds.), 2015. *Men in Charge? Rethinking Authority in Muslim Legal Tradition*, London, OneWorld Publications, 304 p.



Un certain nombre de chercheur(e)s font actuellement le bilan de la recherche et de la formation sur le genre. Ce bilan est nécessaire dans cette période charnière où l'approche genre a été largement adoptée par les gouvernements, les agences de l'ONU, les ONG, etc., mais sans un socle solidement constitué d'études de genre. Depuis la plate-forme de Beijing de 1995, rédiger les projets avec une perspective genre est même devenu obligatoire pour l'attribution de fonds. Cependant, cette adoption massive de l'approche genre s'est souvent réalisée de façon déformée en raison de sa mauvaise compréhension et/ou de sa réduction au seul univers des femmes comme population cible, sans prendre en considération les rapports sociaux de sexe et donc les interrelations entre les hommes et les femmes. Les études de genre ont donc fait l'objet dans plusieurs pays de livres blancs, à l'instar de celui publié par l'Association nationale des études féministes en 2014.

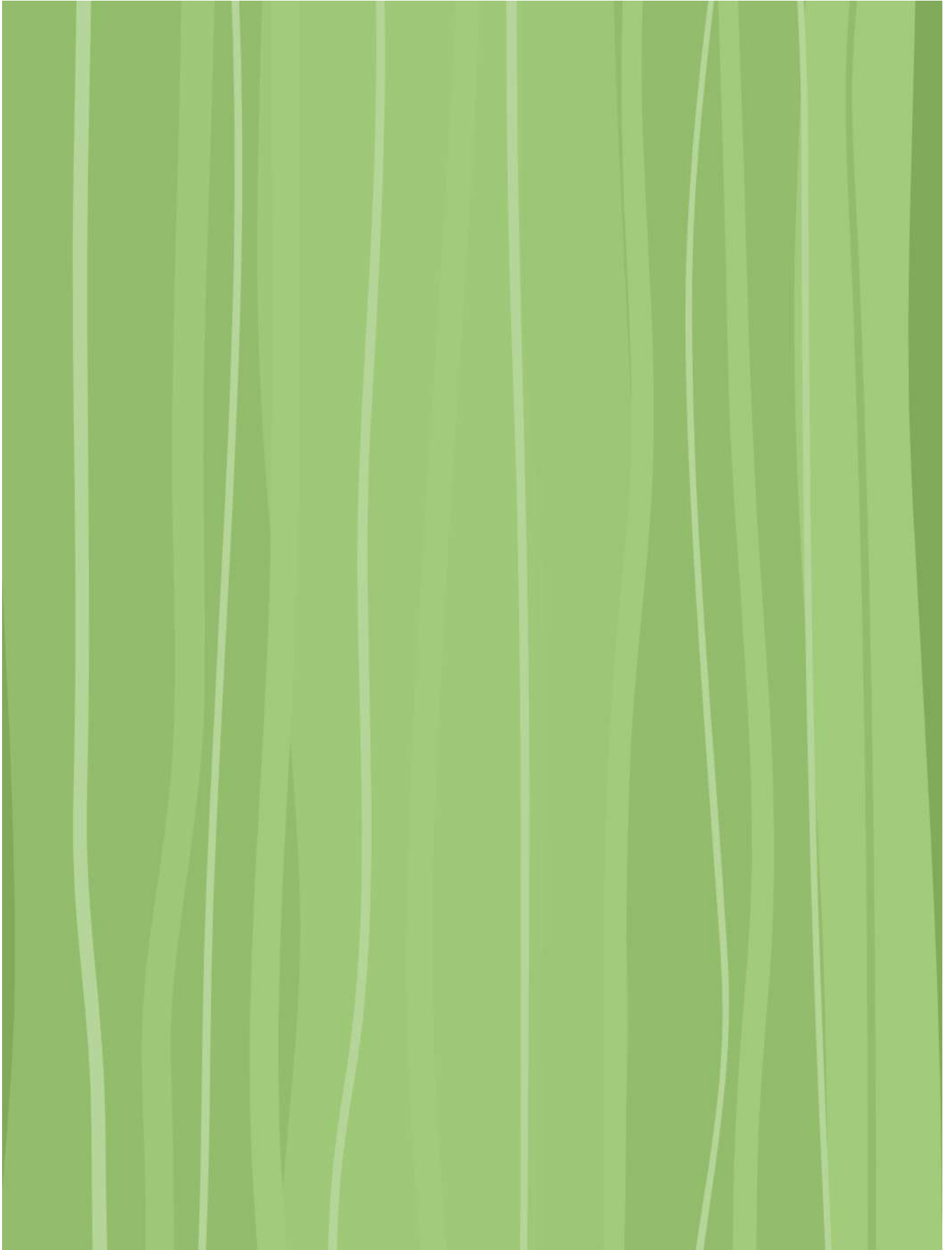
Nous inscrivons la dynamique mise en place depuis les *États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc* dans ce processus global, et ambitionnons de formuler à terme un Livre blanc des études de genre au Maroc. Les prémices d'un tel livre blanc – esquissées dans la présente 3^e partie – consistent en une synthèse raisonnée des ateliers tenus lors des *États généraux*. Ces ateliers ont eu pour vocation de faire dialoguer, pour la première fois, les différent(e)s acteur(rice)s pratiquant et enseignant l'approche genre au Maroc, afin de diagnostiquer les défis, de circonscrire les besoins, et de trouver les moyens adéquats pour relier les actions, les articuler et amener les participant(e)s à prendre conscience d'une nécessaire collaboration pour que les études de genre aient une chance de se développer, de se légitimer et de se pérenniser. Il est apparu en effet essentiel de proposer des solutions réalistes pour tenter de surmonter les problèmes, ne serait-ce que dans un premier temps par la simple prise de conscience que les personnes qui se posaient des questions n'étaient pas seules à se les poser.

Cette section de l'ouvrage se veut très pratique. Elle prend en compte les résultats des discussions au sein des ateliers inclusifs dans lesquels chaque participant(e) aux *États généraux* a pris la parole sans qu'une hiérarchie ne soit faite entre un(e) responsable d'agence internationale, un(e) enseignant(e), un(e) militant(e) d'association ou un(e) étudiant(e). Ces ateliers ont rencontré un vif succès et une affluence non anticipée, prouvant par là même l'urgence de la demande de dialogue et de lieux d'expression pour construire les formations de demain, structurer la recherche et articuler les différent(e)s acteur(rice)s du champ du genre.

Les débats ont été passionnants, parfois vifs. Nous en avons retenu l'essentiel, synthétisé de manière à en dégager les lignes de force⁹⁶, afin de faciliter l'analyse du paysage de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc. Les ateliers ont été organisés autour de quatre thèmes principaux, à savoir : « Mieux former au genre au Maroc », « Mieux structurer la recherche », « Articuler développement et genre au Maroc » et « Mieux faire dialoguer les acteurs : universités, ONG, organisations internationales et de coopération ». Ils ont trouvé leur conclusion dans des recommandations énoncées durant leur tenue par les participant(e)s eux(elles)-mêmes, à partir de leurs constats partagés, de l'état des lieux et de leur détermination à remédier aux problèmes identifiés. Ces recommandations se sont en outre nourries de la volonté très forte de faire connaître les ressources et les richesses encore mal (re)connues de l'université marocaine.

96 Les synthèses ont été rédigées par Gaëlle Gillot et Rajaa Nadifi, et finalisées avec l'UNESCO, à partir des transcriptions des enregistrements des ateliers. Nous n'en avons retenu que l'essentiel.

MIEUX FORMER AU GENRE AU MAROC



Les études genre au Maroc ont émergé depuis une dizaine d'années et connaissent une certaine vitalité. Des structures de formation ont vu le jour sur tout le territoire et dans plusieurs universités pour répondre aux besoins de la société. Néanmoins, la formation atomisée et généralement pluridisciplinaire connaît des faiblesses. Le besoin se fait très pressant de construire des outils pourvoyeurs de traits d'union entre les différent(e)s acteur(rice)s académiques des formations sur le genre, de trouver des solutions au cloisonnement et à l'isolement, et d'affirmer l'utilité sociale des études de genre dans un contexte où l'égalité des sexes est affichée comme une priorité nationale.

La question de départ (« Quelles formations sur le genre au Maroc ? Vers la mise en place d'un référentiel, un socle de compétences commun ») posée par le président de cet atelier a porté sur la configuration du genre dans l'université et a été l'occasion d'abord, pour les participant(e)s, de présenter les expériences diverses des structures de formation sur le genre dans lesquelles ils (elles) étaient impliqué(e)s. Puis, au cours de cet atelier, de nombreuses questions ont été soulevées qui portaient notamment sur le référentiel, les usages du genre, l'égalité, l'institutionnalisation, la pluridisciplinarité, la diplomation⁹⁷, l'employabilité et la transversalité. Enfin, les débats ont permis de dégager nombre de propositions sur le type de formation genre à préconiser.

Une capacité d'encadrement souvent insuffisante

La présentation des différentes expériences de structuration des formations a montré l'absence d'uniformisation et une grande diversité dans leurs contenus et attendus. Le master Genre et droits des femmes des deux rives de la Méditerranée « est le fruit de la volonté d'un consortium européen », explique Abdallah Ounnir qui ajoute : « Nous n'avions ni la capacité financière ni la capacité organisationnelle de disposer d'un tel panel d'intervenants permettant de créer une formation recommandée, car c'est ça le défi majeur de cette réflexion et de la formation sur le genre : c'est la nécessité d'une approche multidisciplinaire. » Avec cette description synthétique du cas du master de Tanger, nous touchons du doigt les principales facettes qui configurent les structures de formation sur le genre existantes : le manque de soutien institutionnel et de personnes-ressources pour monter les formations, y enseigner et les faire fonctionner de façon pérenne. C'était le cas aussi du master Genre et politiques publiques de la FSJES de Rabat. Le master de la FSJES de Meknès a souffert quant à lui des mêmes maux, et plusieurs expériences de création de structures de formation sur la famille et/ou les femmes ont échoué partiellement pour des raisons similaires. La pluridisciplinarité qui s'impose dans les études de genre pose un problème à la plupart des structures, à l'exception du MGSC de la FLSH Ain Chock UH2C dont les membres de l'équipe collaborent de longue date, mais qui en 2017 se trouve en difficulté pour faire face au renouvellement des équipes. L'Université Ibn Zohr d'Agadir ne dispose pas de structure de formation en genre, mais a intégré un enseignement en genre dans le cursus.

Ainsi, une meilleure formation au genre passe avant tout par la possibilité pour les masters de compter sur des équipes formées et pluridisciplinaires, des enseignant(e)s-chercheur(e)s en nombre suffisant non seulement pour encadrer les étudiant(e)s, mais également pour faire face à un départ à la retraite, sans que la formation dans son ensemble ne soit compromise par un déséquilibre non compensé par le recrutement d'une nouvelle personne. Les formations sur le genre souffrent avant tout de la difficulté à disposer d'une équipe enseignante suffisante, pluridisciplinaire et vraiment formée aux questions de genre.

⁹⁷ Ce mot est couramment utilisé au sein du ministère en charge de l'enseignement supérieur et par les administrations des établissements de l'enseignement supérieur au Maroc. Il désigne ce qui est relatif au type de diplôme, sa formulation, son contenu, etc.

« Je souhaite partager mon expérience en tant que membre d'une équipe de recherche sur le genre et en tant que coordinatrice d'un master démarré il y a plus de quatre ans. Cette formation est très jeune, mais elle n'aura pas vécu longtemps puisque nous devons maintenant la fermer. Ce master, intitulé Genre, société et développement humain, a débuté en 2009 avec le soutien de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) lancée depuis Oujda en 2005. Pluridisciplinaire, il dispensait beaucoup de théories, mais aussi de nombreux cours pratiques, dans le cadre du département de Langue et littérature anglaises.

Cette formation a été difficile à faire démarrer. Le genre fait peur ; il fait encore plus peur dans la région orientale. Cela a représenté un combat. Il nous a fallu vraiment beaucoup de diplomatie pour le faire accepter, tant au sein de l'université qu'auprès des autorités [...]. Notre formation pluridisciplinaire était, dans notre établissement, la seule formation qui ouvrait les portes à des étudiants de diverses disciplines : s'y trouvaient des étudiants ayant une licence d'économie, une licence de droit, une licence en études islamiques, ainsi que des étudiants de psychologie, de sociologie, d'histoire, de géographie, de littérature française, de littérature anglaise. Nous avons en outre ouvert la porte aux médecins et aux psychologues [...]. Les étudiants ont apporté une richesse incroyable à la formation soit dans les présentations orales (exposés), soit pour le projet de recherche de fin d'études.

Ce que je garde de la formation est la dynamique créée. Ce n'était pas toujours facile. Elle a représenté un réel défi. Tous ceux qui participent aux formations ou recherches sur le genre savent que s'engager sur cette voie, c'est engager une part de soi. Cela nécessite une part de militantisme. Après la fermeture de la formation, il nous reste maintenant à collecter tous les travaux et monter un projet de publication [...]. Nous avons en effet constitué un fonds documentaire énorme sur des questions nouvelles. Ce projet nous tient à cœur et nous espérons arriver à collecter tous ces articles et à les publier. »

Soumia Boutkhil, responsable du master Genre, société et développement humain,
Université d'Oujda

Le référentiel comme moyen de consolidation de la formation sur le genre

La pluridisciplinarité qui doit caractériser et singulariser les études de genre pose des défis pour la configuration des structures de formation elles-mêmes. Construire et concevoir des formations pluridisciplinaires requièrent en effet la mobilisation et l'investissement d'enseignant(e)s de plusieurs disciplines et expériences qui, naturellement, occupent des fonctions et des charges d'enseignement à part entière au sein de leur département disciplinaire. Le manque de capacité d'enseignement et d'encadrement constitue ainsi une contrainte importante, voire un facteur de discrédit pour les études de genre.

Dans ce contexte, l'élaboration d'un référentiel qui spécifierait les composantes clés de toute formation sur le genre, et qui résulterait des réflexions et des expériences des enseignant(e)s présentement impliqué(e)s, peut contribuer à garantir des formations de qualité en mettant à disposition des enseignant(e)s désirant monter une formation sur le genre un outil méthodologique proposant des repères de contenu de cours, d'approches pédagogiques et de compétences à développer.

La question d'un référentiel théorique de principes généraux communs et reconnu à toute formation sur le genre est donc au cœur du débat. En effet, le concept genre est lui-même à

interroger. « L'appellation genre est-elle la mieux adaptée ? À quel référent renvoie-t-elle exactement au Maroc ? Aux études féminines ? Aux études féministes ? Aux études sur les rapports sociaux ? Aux études sur les identités sexuelles ? », s'est demandé Asmaa Benzair, une intervenante au fait des expériences de mise en place de formations au Canada, invoquant la nécessité de « parler le même langage au niveau international ». Hayat Zirari, rejointe sur la question par plusieurs participant(e)s, a insisté notamment sur ce besoin d'un « socle commun » pour que les professeur(e)s impliqué(e)s dans le genre aient une même compréhension de celui-ci, considérant que souvent on ne fait pas de différence entre « approche », « analyse » et « concept » de genre ; elle précise que les méthodologies sont aussi différenciées en fonction « des spécificités liées à la spécialité ». Il est crucial de traiter et d'aborder la question du référentiel en relation avec la mission d'égalité. La pertinence de ce point de vue réside en ce que la question de l'égalité n'est pas encore vraiment traitée selon le prisme de l'égalité de genre. En outre, l'anthropologue pose dans ce sens cette question qui appelle de toute évidence une réponse négative et nous place au cœur de cette discussion sur le référentiel : « Si moi je suis dans un référentiel de complémentarité ou autre, est-ce que je suis dans l'approche genre ? » Aussi le concept de l'égalité est-il considéré comme un élément fondamental de ce référentiel, indispensable de l'avis de Sabah Chraïbi, qui est revenue sur l'importance de clarifier les concepts liés au genre, et ceux de rapports sociaux de sexe, d'égalité, de mixité, etc. Ce curriculum de formation pourrait être repris dans plusieurs universités sur le territoire dans le cadre de formations genre, sachant que la question de l'égalité de genre s'inscrit dans une stratégie nationale pour faire avancer la culture de l'égalité.

L'institutionnalisation du genre dans les universités, que plusieurs participant(e)s ont appelée de leurs vœux dans un souci de pérennité, a été également soulevée. La question de la langue a été abordée à plusieurs reprises, que ce soit comme outil de travail ou relativement à la question de la traduction des concepts en arabe. L'enseignement de genre est assuré de façon dominante en français et cela pose un problème assez clair parce que le lexique doit être maîtrisé dans plusieurs langues : anglais et arabe plus particulièrement. « Est-ce que le genre doit forcément être enseigné en français ou en anglais ? », demande Anissa Chami ; en répondant elle-même à sa question : « non pas du tout », elle invite les participant(e)s à réfléchir sur cette question de la langue. Ouidad Tebbaa précise alors que, dans le cadre d'un master transversal, le problème du choix d'une langue ou d'une autre ne se pose pas. La contrainte n'existe que lorsque le master relève d'un département de langue. Pour ce qui est de la traduction des concepts, le passage du français à l'arabe pose problème. Hayat Zirari prend ici pour exemple le mot « genre » en arabe qui est traduit par « genre social ». Elle ajoute que non seulement les concepts doivent nécessairement être définis, mais qu'ils doivent aussi avoir une traduction en arabe « parce que nous avons besoin aujourd'hui d'un référentiel conceptuel terminologique harmonisé et utilisé par les différents acteur(rice)s, que ce soient ceux qui sont à l'université ou ceux qui sont sur le terrain ».

Ce contexte général et les défis qu'il pose montrent les vertus d'un référentiel commun qui décrirait précisément les objectifs, les concepts, les principes, les repères et les compétences à développer par des formations sur le genre. Il est indispensable pour définir les acquis développés par les formations existantes, et à venir.

Quels types de formation privilégier et comment insérer le genre dans la formation ?

Si le maintien des masters Genre, tels qu'ils se présentent actuellement, paraît rencontrer l'adhésion de la plupart des participant(e)s, de nombreux autres types de formation sont proposés. Ceci laisse à penser tout de même que de nouvelles et nombreuses attentes se dessinent, avec un souci d'efficacité,

de perfectibilité, d'adaptation aux transformations sociales, économiques, politiques et juridiques, etc. que connaît le paysage marocain. Les formations classiques, licences et licences professionnelles, masters recherche et masters professionnalisants sont les parcours proposés à côté d'autres diplômes universitaires qui ne sont pas sanctionnés par des diplômes nationaux, en particulier des formations plus courtes (de six mois à un an). La proposition de mettre en place des filières genre au niveau de la première année universitaire (ce qui tendrait à faire du genre une discipline, ce qui n'est nullement le cas) n'a pas recueilli l'approbation générale.

« Les études de genre relèvent des humanités et il faut se méfier de vouloir créer une science du genre. Ainsi, le combat pour l'égalité des sexes doit se placer dans le politique et dans l'idéologie. Le combat à gagner est idéologique et politique et il ne faut pas le placer dans la science. La science veut découvrir les lois de l'univers et, dans ce domaine, l'humain doit être convoqué. Je suis là parce que j'étais à l'origine du master Genre et politiques publiques à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat ; nous l'avons placé dans le cadre des études politiques parce que nous estimons qu'il est de la mission de l'État de moderniser la société, et ce, à travers le droit, et c'est précisément pour cette raison que nous avons créé ce master. Tout d'abord, nous avons pour objectif de faire prendre conscience aux étudiants des lois qui sont défavorables aux femmes et de lutter pour les changer, parce que le combat est idéologique et politique. Autrement dit, la recherche scientifique dans ce domaine ne peut être que normative. Évidemment, elle peut vouloir comprendre la situation qui est défavorable aux femmes et ce qui entrave la réalisation de la démocratie. Ce sont en réalité deux objectifs parallèles et il est indispensable de lutter pour les réaliser de façon autonome. »

Lahcen Oulhaj, professeur à l'UM5 Agdal-Rabat, fondateur du master Genre et politiques publiques

L'intégration d'un module genre dans différentes disciplines, de façon progressive, puis peu à peu au niveau national, est revenue dans les suggestions faites au cours de cet atelier, sachant que, dans le cadre de l'autonomie des universités, il est apparu possible de changer des matières. Ainsi, il a été proposé d'intégrer des matières ou des modules en rapport avec le genre, notamment en droit privé et public et en économie dans un premier temps, puis graduellement de les introduire dans toutes les formations, ceci en concertation avec les établissements qui enseignent le genre. Le vœu a aussi été exprimé de clarifier les objectifs d'une formation en genre, « de proposer des formations précises et réalisables, dans le cadre administratif légal de l'université, en tenant compte des ressources humaines disponibles et des formations existantes » (Hayat Zirari). Il a été soutenu et recommandé en outre que les formations soient en phase avec leur environnement, avec l'idée de « sortir de l'université » et de rencontrer les « besoins des entreprises privées, des ministères », avec la nécessité « d'impliquer des partenaires » (Jamal Khalil). La formation doit permettre aux étudiant(e)s d'offrir des compétences précises et d'agir au niveau de la société. D'où sa responsabilité par rapport aux besoins du marché du travail auquel elle doit aussi s'adapter et les craintes des participant(e)s de s'enfermer dans des formations qui n'auraient pas de débouchés sur le marché du travail, alors que les parcours des ancien(ne)s étudiant(e)s témoignent de leur bonne insertion économique⁹⁸. Une autre proposition serait d'organiser des sessions de formation sur le genre, type université d'été, destinées à tout public, assurées par des doctorant(e)s ou des postdoctorant(e)s, encadrés par des professeur(e)s, avec différentes thématiques : genre et pouvoir, genre et travail, genre et islam, genre et politique, genre et sexualité, etc. (Touria Nakkouch) dans le but de mettre en pratique les acquis théoriques et conceptuels des formations et aussi de faire accéder à ces questions un public plus large que les seul(e)s étudiant(e)s.

⁹⁸ Ainsi que l'a montré l'étude de suivi professionnel menée à Casablanca pour les post-MGSC en 2013.

« Je suis professeure et je dirige un master de littérature comparée, et au sein de ces études comparées, mon histoire avec le genre a commencé très tôt. Dans ce master mis en place à Agadir, nous avons trois modules. Un premier qui initie les étudiants à la question du féminisme, à la question du genre ou des études féminines et à l'approche genre, puis un deuxième module, au cours du deuxième semestre, plus intense : « Penser le genre dans des textes littéraires et institutionnels » est un module qui a permis à mes collègues et à moi-même d'introduire l'approche genre dans les études littéraires, mais aussi dans des textes. Il s'agit dans ces enseignements d'initier ou d'amener les étudiants à réagir, à penser l'approche genre dans des textes institutionnels, légaux, juridiques, scientifiques, et autres, et à examiner les relations de genre et de pouvoir. On s'aperçoit bien sûr avec les étudiants que les femmes n'exercent pas le pouvoir. Je parle de pouvoir plutôt dans le sens d'agency, en anglais, ce qui signifie la capacité. Il est alors assez logique d'interroger le fait que si les femmes n'ont pas acquis cette capacité, jusqu'à maintenant, c'est qu'elles n'ont jamais été « capacitées » à exercer le pouvoir. Et donc, nous sommes face à un problème de mécanisme de pouvoir. Au cours d'un travail que j'ai réalisé avec le sociologue Brahim Labari⁹⁹, nous avons constaté comment le travail se féminise et se précarise au niveau du salaire, et ce sont des éléments que l'on enseigne à nos étudiants. Le troisième module est centré sur la « genérisation » des concepts religieux dans les traditions littéraires mondiales. Nous comparons et analysons les concepts religieux clés comme le péché, la rédemption, le salut, mais aussi des quasi-concepts en islam comme le jihad, le takfir, etc. Ce qui montre à quel point nous sommes engagés dans une perspective interdisciplinaire. »

Touria Nakkouch, professeure au département de littérature comparée, Université Ibn Zohr, Agadir

La transversalité a été également très discutée au cours de cet atelier, comme indispensable au renforcement de la formation et des études de genre dans les universités au Maroc. Multidisciplinarité, « défi majeur de la formation sur le genre » (Abdallah Ounnir), et transversalité ont été considérées, de manière indéniable, comme très liées spécifiquement à ce champ, sachant que le genre ne dépend pas d'une discipline et qu'il se caractérise par la transversalité. Pour Ouidad Tebbaa, selon son expérience de doyenne de la FLSH de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, la transversalité ne pose aucun problème de fonctionnement et d'administration. Il faudrait la développer et l'encourager, d'autant plus qu'elle est susceptible d'apporter aussi des solutions au défi des personnes-ressources. Une transversalité « interdisciplinaire » (Touria Nakkouch) et entre plusieurs établissements (FSJES, Faculté des sciences, FLSH, etc.) permettrait de « constituer un réseau aussi bien national qu'international » (Abdallah Ounnir).

Le devenir des lauréat(e)s formé(e)s en genre au niveau du master et du doctorat questionne la valeur de leur diplôme et leur employabilité. La délivrance de tels diplômes est de ce point de vue une difficulté majeure. Il semble que l'institutionnalisation du genre ne soit pas encore à l'ordre du jour, mais reste un objectif. L'inquiétude réside cependant dans le danger que représenterait la « segmentation » ou la « catégorisation » « à l'échelle du Ministère et à l'échelle de nos pratiques en matière d'appui », selon Ouidad Tebbaa. De toute évidence, l'intitulé d'un diplôme portant l'appellation « genre » « ne sert à rien pour la simple raison que, quand il y a des appels d'offres au niveau du Ministère », les profils recherchés actuellement sont les « diplômés en sociologie, en anthropologie, en langue, en littérature et en communication » et « quand quelqu'un veut postuler il n'est pas accepté » lorsque son diplôme n'entre pas dans une discipline prédéfinie classique (Jamal Khalil). En fait, au niveau du doctorat, après une formation pluridisciplinaire, l'étudiant(e) est amené(e)

99 Nakkouch, T.; Labari, B., 2011. « Le "Genre" de Travail : Féminisation et Précarisation », Université Ibn Zohr, Agadir. In : *Persephone Unbound : Working with Gender and Interdisciplinarity*, Allemagne, Éd. universitaires européennes (https://www.researchgate.net/publication/236858043_Le_genre_de_travail_feminisation_et_prekarisation)

nécessairement à s'inscrire, s'il (elle) poursuit ses études en doctorat, dans un cadre théorique, et c'est ce cadre qui fixe la spécialité, autrement dit, la discipline dans laquelle il (elle) poursuivra sa recherche. Ce dilemme renvoie à l'enjeu des débouchés pour des formations et des diplômes en genre et par conséquent à leurs objectifs concrets : les doctorant(e)s en genre sont-ils (elles) destiné(e)s à assurer la relève des enseignant(e)s des formations sur le genre ou à intégrer d'autres secteurs ? Ce point relatif à la délivrance de diplômes spécifiés « genre » écarte tout modèle de formation qui ne s'inscrirait pas dans la pluridisciplinarité et la transversalité et risquerait finalement d'enfermer les études de genre dans une discipline, ce qu'elles ne sont pas. La pluridisciplinarité des études genre est indispensable : c'est sur cette base qu'il faudra structurer la recherche et tout le travail en commun pour mettre en place des formations de qualité en réponse aux besoins sociaux.

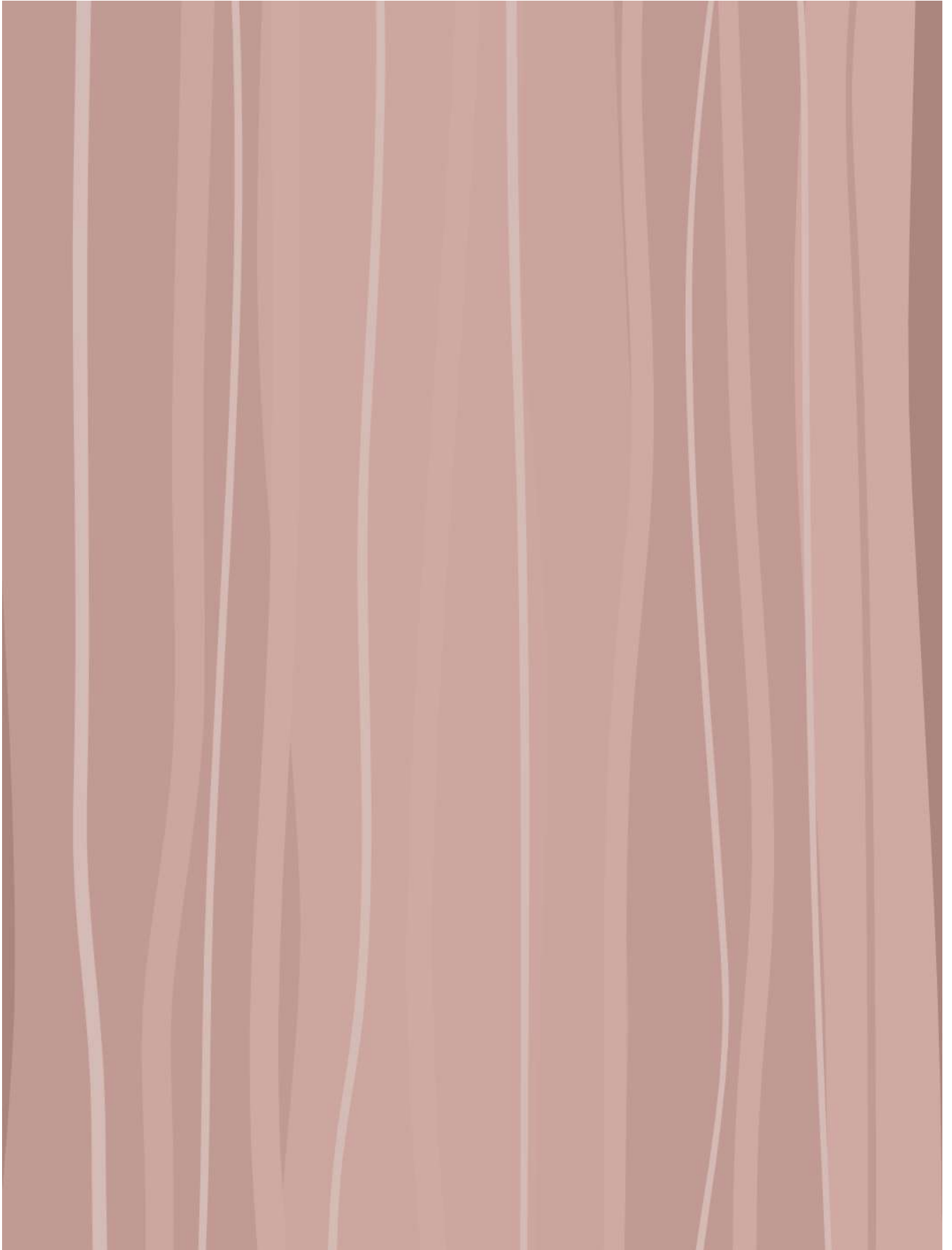


Synthèse des recommandations :

- Déterminer un cadre référentiel de ce champ d'étude pour mieux ancrer les problématiques de genre dans l'université, pour assurer la mise en place de formations de qualité, et pour remédier au manque de capacité d'encadrement et d'enseignement. Le référentiel doit clairement définir les objectifs d'une formation sur le genre, les repères méthodologiques et les acquis à l'issue de la formation. Ce socle commun doit tenir compte de l'agenda de l'égalité, de l'employabilité, du marché de l'emploi et de la société civile.
- Renforcer les échanges et la collaboration entre les départements, les disciplines, les établissements et les universités pour favoriser la mise en place des formations transversales et pluridisciplinaires.
- Créer un centre de recherche et de documentation sur le genre, ouvert et accessible au grand public.



MIEUX STRUCTURER LA RECHERCHE



La recherche sur le genre au Maroc est une des composantes des SHS, partageant toutes les difficultés « structurelles » communes à l'activité de recherche dans les universités au Maroc. Mais par sa dimension engagée et touchant aux domaines les plus intimes et les plus structurels des relations entre les femmes et les hommes dans les sociétés, elle possède également des spécificités qui ne sont pas communes au reste des sciences sociales. Ainsi, une des premières questions soulevées est celle de sa légitimité, qui fait peu débat parmi les personnes engagées dans ce champ, mais agite beaucoup les consciences en dehors de ces personnes, lesquelles se trouvent contraintes de justifier leur positionnement et l'utilité sociale de la recherche sur le genre. Un des éléments qui s'articulent à ce premier constat est le fait que cette recherche a surtout lieu en français et en anglais, en raison probablement de la capacité des chercheur(e)s travaillant dans ces langues à accéder à un champ bibliographique international très développé et relevant de catégories déjà relativement anciennes dans les pays anglo-saxons ou de culture francophone. Ceci constitue à la fois un atout et un frein pour la recherche marocaine sur le genre, dont les difficultés à se mettre d'accord sur des paradigmes et des approches conceptuelles sont réelles. Un autre enjeu est de structurer non seulement les objets de recherche, mais aussi de voir comment les étudiant(e)s qui suivent des cursus genre peuvent s'insérer ensuite dans le monde professionnel. Cette question n'a pas été traitée dans cet atelier, mais mérite d'être mentionnée. La pluridisciplinarité est en outre un débat au sein des études de genre au Maroc, car souvent revendiquée mais rarement vraiment réalisée ; elle a ses détracteurs qui ne considèrent pas qu'elle soit vraiment possible. De nombreux enjeux se nouent autour de la question de la recherche et de sa bonne structuration dépendra certainement sa pérennisation.

Absence d'une diffusion efficace des résultats des recherches scientifiques

La première idée défendue dans l'atelier est celle de la nécessaire circulation des ressources bibliographiques et statistiques ainsi que des publications elles-mêmes, ce qui mérite d'être traité comme une question en soi. En effet, les publications marocaines sont en général mal connues des chercheur(e)s et par conséquent peu ou mal utilisées dans les recherches menées. Les chercheur(e)s eux(elles)-mêmes reconnaissent qu'il n'y a pas de capitalisation possible des études menées quelles qu'elles soient, non seulement dans le monde académique, mais également dans le monde associatif ou des organisations internationales. Un intervenant explique que « ce qu'on trouve, c'est que les résultats des recherches et les conclusions de tous les travaux qui ont été faits restent dans des bibliothèques spécialisées, ou dans les universités, et même certaines bibliothèques souhaitent s'en débarrasser ».

La difficulté d'accès aux sources est surtout matérielle : les bibliothèques sont indigentes, habituellement mal gérées, et les ressources liées spécifiquement aux questions de genre sont souvent anciennes et peu nombreuses. Il est très difficile dans ces conditions de se tenir au courant des publications à la fois marocaines et internationales. Beaucoup de chercheur(e)s présent(e)s aux *États généraux* font état de découvertes surprenantes lorsqu'ils (elles) ont exploré les tables des éditeurs, conviés lors du colloque, qui présentaient non seulement les travaux publiés sur le genre dans leurs maisons d'édition, mais également de façon plus générale des ouvrages de SHS. Cette surprise face aux publications dont les chercheur(e)s n'avaient pas eu connaissance est symptomatique du fait que la circulation du savoir, et notamment des ouvrages, est très difficile. Les réseaux de distribution peinent à fournir les librairies et l'accès aux livres édités hors du Maroc est freiné par leur coût élevé et leur délai d'obtention lié à l'importation. Les ressources numériques sont un peu plus faciles d'accès, bien que pour certains sites un abonnement payant soit requis, ce qui en limite l'accès surtout pour les étudiant(e)s.

Les masters spécialisés tentent de constituer des fonds documentaires particuliers, mais doivent acquérir les ouvrages sur fonds propres, ce qui signifie que leur capacité à garnir les étagères est très limitée. C'est la raison pour laquelle Yasmina Bennis, professeure-chercheuse à l'UH2C, suggère d'instituer quelque part une « bibliothèque spécialisée qui rassemblerait dans une même institution tous les ouvrages qui ont été écrits sur les femmes et le genre au Maroc ». Elle ajoute, soulignant ainsi la difficulté de se procurer les ouvrages : « Nous avons déjà commencé avec une petite étagère, mais il faut la développer. » Aïcha Barkaoui, enseignante-chercheuse à l'UH2C, exprime la nécessité de mettre en place une institution spéciale « pour avoir des livres ». Elle ajoute que « les livres ne sont déjà pas à la portée des étudiants ».

Au-delà de l'accès physique aux livres, rappelons que la difficulté réside aussi dans la langue de la plupart des publications. Pratiquement l'ensemble des publications sur le genre est en français ou en anglais. Très peu d'ouvrages ont été publiés en arabe, que ce soit de façon originale ou même par des traductions. Soulignons qu'ils n'abordent généralement pas les problématiques de la même manière et ne se réfèrent pas aux publications en langue française ou anglaise. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'une grande majorité des équipes de recherche travaillent en français ou en anglais. Cela ne pose d'habitude pas de problème pour les enseignant(e)s-chercheur(e)s. En revanche, les étudiant(e)s des nouvelles générations qui ont connu un système scolaire arabisé ont parfois un niveau de langue étrangère trop faible pour avoir accès à cette littérature académique. Le point de départ, crucial, de la recherche est la documentation. Or, la recherche bibliographique pose de nombreuses difficultés aux responsables des laboratoires, des chercheur(e)s et des enseignant(e)s qui fournissent des bibliographies aux étudiant(e)s. Ces derniers ne peuvent avoir accès qu'à une minorité d'ouvrages cités dans les bibliographies pour approfondir les cours et entamer leurs recherches de master ou de doctorat. Sans cette diffusion des livres et des articles scientifiques, aucune capitalisation, aucune avancée ne pourra se produire car chaque recherche mal renseignée reproduira des enquêtes et des avancées théoriques déjà réalisées, voire à un niveau d'aboutissement inférieur. Ainsi, il ressort de cet atelier une soif très importante d'exploiter les ressources qui existent déjà, afin de monter en généralité, de pouvoir théoriser et aussi de conceptualiser.

Une recherche très atomisée et une structuration de la recherche insuffisante

Une autre préoccupation est liée au manque de coordination, d'échanges et de collaboration entre les laboratoires ou équipes de recherche eux-mêmes afin de monter des projets, de les faire financer et de mener des enquêtes à plusieurs partenaires. Or, comme le signale Ouidad Tebbaa, de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, il est « capital de fédérer les équipes de recherche, de travailler ensemble, de répondre à des appels à projets ensemble. Quand je monte un projet personnellement ou avec des collègues de Marrakech, j'aimerais savoir si cela pourrait intéresser d'autres personnes dans d'autres universités, afin de créer un groupe interuniversitaire de recherche. Il paraît fondamental de pouvoir travailler en réseau et ainsi de répondre ensemble à un appel à projets à quatre ou cinq équipes de recherche. » La difficulté de coordonner les équipes, souligne Zohra Lhioui, coordinatrice de l'équipe de recherche TANIT (Université Moulay Ismaïl de Meknès), vient en outre du fait que bien souvent les différentes équipes ne savent pas quelles autres équipes travaillent sur des sujets similaires. L'état des lieux exhaustif n'existe pas encore et chacun travaille dans son environnement immédiat. Pourtant, savoir ce qui se fait dans ces autres équipes, sur quoi elles travaillent, serait extrêmement utile pour mutualiser et se coordonner. Mais ce n'est qu'à la condition d'une certaine

stabilité des équipes de recherche et des laboratoires et de la mise en place d'une fluidité dans les relations entre les acteur(rice)s qu'une réelle coopération pourra se mettre en place, prévient Mina Kleiche-Dray, chercheure à l'IRD.

Malheureusement, les équipes de recherche sont généralement liées à une figure emblématique qui détermine la pérennité de l'équipe. Lorsque la personne fédératrice s'en va, la structure disparaît habituellement et aucun des liens tissés au cours des années de son travail ne perdure, ce qui ne permet pas la poursuite des activités ni même la fiabilité de l'engagement avec une autre équipe de recherche. Ainsi, fortes de ce constat, beaucoup de personnes renoncent à s'engager dans un partenariat entre équipes, voire assez fréquemment entre chercheur(e)s d'une même équipe, tant l'instabilité menace les projets de recherche à moyen terme, et certaines fois à très court terme.

Aussi, le cloisonnement est double entre les structures de recherche sur le genre elles-mêmes, et entre les structures sur le genre et les autres champs disciplinaires. Or, l'approche genre est pluridisciplinaire, mais peu de croisements de disciplines ont réellement lieu. Ainsi, Ouidad Tebbaa a lancé un appel concret pendant l'atelier à différentes disciplines pour compléter les programmes de recherche en cours à Marrakech : « On voudrait mutualiser, fédérer et faire appel à vous. On a besoin des économistes, par exemple, c'est vital ! »

La mutualisation et les efforts d'échange entre les équipes sont en outre un puissant facteur de mobilisation pour la recherche lorsque l'environnement local n'est pas très favorable. En effet, Aïcha Barkaoui souligne que tou(te)s les enseignant(e)s-chercheur(e)s ne sont pas motivé(e)s pour faire de la recherche et tou(te)s n'en font pas. La conséquence est que les personnes engagées dans la recherche se trouvent parfois très seules. Un des moyens de garder les personnes actives serait la mobilité. « Nous n'avons pas beaucoup de ressources. Mais nous avons quelques chercheur(e)s passionné(e)s ; nous pourrions faire des rencontres régulières pour agrandir la famille et créer des passerelles entre ceux (celles) qui sont passionné(e)s et qui pourraient ainsi travailler ensemble. On peut aller vers l'autre pour créer un échange », suggère-t-elle.

Assez souvent évoquée, cette demande de la mobilité des enseignant(e)s-chercheur(e)s est appuyée par Touria Nakkouch qui rappelle à cette occasion que les universités disposent d'un budget de mobilité nationale et encourage les enseignant(e)s-chercheur(e)s à « utiliser ce budget, sinon il va aller ailleurs ». La fragilité de la stabilité des budgets est une des raisons de la non-utilisation de ces derniers. Elle s'ajoute au fait que, dans nombre d'universités, les chercheur(e)s ne trouvent pas la disponibilité pour de tels échanges, limités aussi par le manque de relations entre les laboratoires et équipes de recherche, et parfois leur manque d'activité de recherche.

Nouzha Lamrani, coordinatrice du GREGED (Groupe de recherche et d'études sur genre et développement) à l'Université Mohammed V, estime que la question de l'organisation de la recherche était déjà à l'ordre du jour en 1999, année au cours de laquelle des objectifs similaires concernant les études de genre (féminines ou féministes à l'époque) avaient été formulés. Des progrès avaient été accomplis, mais finalement les avancées ont été annulées par des problèmes de financement et d'organisation concrète de la recherche. Les réformes sur l'organisation n'ont jamais résolu les blocages administratifs ni toutes les questions relatives à la formalisation ou à l'institutionnalisation de partenariats entre les universités et les associations ou avec d'autres organismes. Ainsi, Nouzha Lamrani rappelle que, dans les années 2000, le Centre national pour la recherche scientifique et technique (CNRST) avait lancé des appels à projets pour encourager la recherche, auxquels de nombreuses structures avaient répondu. Cette initiative, liée à un soutien des institutions depuis le milieu des années 90, avait permis de lancer le Projet d'appui à la réhabilitation du secteur de la santé (PARSS) et des décisions importantes avaient été prises durant la période du secrétariat d'État de la recherche du ministère délégué, rappelle Mina Kleiche-Dray.

L'équipe de Rabat, poursuit Nouzha Lamrani, avait alors répondu avec des doctorant(e)s qui souhaitaient s'investir sur la question par un projet sur l'emploi féminin dans le secteur industriel. Pendant une année, des mémoires ont été réalisés et des articles ont été publiés grâce à la première tranche financière. Mais une fois cette dernière dépensée : « Il a fallu attendre deux ans. J'ai passé mon temps à écrire, à faire du travail de secrétariat et de la gestion de projet. C'est-à-dire qu'il fallait attendre, pour avoir un stylo ou un cahier, l'accord du comptable, du ministère des Finances, etc., et j'ai fini par abandonner. Dans l'état actuel de nos universités, on ne peut pas faire de recherche, constate-t-elle ; il est impossible de faire de la recherche dans les équipes, dans les laboratoires et de répondre à des appels à projets d'une façon formelle, visible, académique, avec des productions scientifiques et des publications. »

La difficulté de prise en charge de la recherche par l'université est également soulignée par Ouidad Tebbaa - non seulement pour les années 2000, mais encore à l'époque actuelle - qui explique comment les budgets ne sont pas alloués dans les délais convenus et comment, même après avoir gagné un appel d'offres, les projets sont abandonnés faute de pouvoir les financer.

Jamal Khalil, enseignant-chercheur à l'UH2C, estime à son tour que la recherche connaît des problèmes de structuration liés au manque de laboratoires et, en raison de la lourdeur de la gestion des projets, de chercheur(e)s vraiment impliqué(e)s susceptibles d'inscrire et d'encadrer des doctorant(e)s pour les former et assurer ainsi la relève : « S'inscrire en doctorat, c'est être accueilli dans un laboratoire qui travaille et qui a des problématiques de recherche. Mais nous n'avons pas assez de professeur(e)s pour les encadrer et cela constitue un grand problème. Former des personnes au niveau du master, c'est bien, c'est même indispensable, mais former des personnes qui pratiquent réellement la recherche à long terme est une activité difficile, qui demande beaucoup de temps. Sans compter qu'en principe la vie d'un laboratoire est un travail d'équipe et non pas d'une seule personne qui serait chez elle en train de réfléchir à une question, chose que nous n'avons pas bien intégrée au Maroc. Par ailleurs, la vie d'un laboratoire est en relation avec d'autres organismes, comme les institutions nationales et internationales, et adopte des problématiques de recherche définies à l'avance collectivement pour mener des projets de recherche. Tout ceci demande des personnes qui s'investissent à 100 %. Pourtant, on est dans un système dans lequel lorsqu'un(e) professeur(e) souhaite s'investir vraiment dans la recherche, il (elle) devient plutôt un(e) gestionnaire et un(e) comptable. Il (elle) doit gérer seul(e) le budget et la gestion financière est à l'origine du découragement. Très peu de professeur(e)s ont la volonté de devenir actif(ve)s dans la recherche en raison de cet aspect. »

Même si des progrès dans la structuration de la recherche ont été accomplis depuis le milieu des années 90, le passage à la recherche en mode projets et le type de financement afférent ont rendu l'activité recherche très lourde. C'est peut-être un des effets secondaires de la rationalisation des équipes de recherche. L'exemple de TANIT à Meknès, première EREG au Maroc, fondée en 1992 par Rajaa Nadifi, de façon « informelle » ou hors des cadres, est en ce sens assez exemplaire. Zohra Lhioui témoigne : « Au début, en 1992, il n'y avait pas encore de structures de recherche au Maroc. On fonctionnait selon le bon vouloir des présidents d'université. À Meknès, les présidents qui se sont succédé ont tous soutenu l'équipe de recherche. » Mais rien n'était officiel au-delà de l'Université Moulay Ismaïl de Meknès. Puis la réforme LMD a entraîné une modification de l'organisation de la recherche et de la formation. « L'accréditation, même si on peut lui reprocher certaines choses, poursuit Zohra Lhioui, nous a donné du crédit, énormément de légitimité, parce qu'on sait qu'une équipe ne peut être accréditée que lorsqu'elle est active avec des travaux, des activités (colloques, journées d'étude, etc.) et des publications. Ainsi, des journées scientifiques, des tables rondes, des colloques, des présentations d'ouvrages ont été organisés. Mais très vite nous nous sommes aperçus qu'il fallait mettre en place des projets de recherche et pas seulement des activités ponctuelles. Et ces

projets ont été peu à peu financés par l'Université. » C'est toute une mutation de la façon de faire de la recherche qui est en cours depuis le milieu des années 2000, depuis l'adoption du système LMD en vigueur, notamment en Europe.

Les modalités de normalisation et de standardisation de l'université et de la recherche sont un des enjeux de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'arrimage du Maroc à la mondialisation. D'ailleurs, c'est en partie depuis la structuration en équipes et en laboratoires (un laboratoire se compose obligatoirement de trois équipes de recherche) que des partenariats internationaux se sont mis en place. Grâce à ces partenariats, les équipes de recherche ont gagné en légitimité et en crédibilité, et ont pu créer des écoles doctorales. Zohra Lhioui, par exemple, cite les partenariats de TANIT avec l'Université de Séville. Et, si l'on fait le bilan des équipes de recherche et des formations sur le genre, l'ensemble d'entre elles a développé des partenariats avec l'étranger, l'Europe en particulier. Cette situation pose un autre type de problèmes évoqué dans l'atelier, mais qui n'a pas vraiment été développé : les chercheur(e)s les plus actif(ve)s travaillent à l'étranger et produisent à l'étranger, collaborant peu avec leurs compatriotes et diffusant peu leurs recherches sur le sol national. La situation assez paradoxale est ressentie avec beaucoup d'amertume par les chercheur(e)s : au Maroc, le vivier de compétences pour la recherche est bien présent, la méthodologie est connue, les terrains nationaux sont traités, mais les chercheur(e)s doivent s'expatrier pour valoriser leurs travaux.

Une légitimité du champ en construction

Une des raisons de cette situation est peut-être à chercher dans le besoin d'établir encore la légitimité de la recherche sur le genre au Maroc. « Le système de recherche est-il reconnu socialement et professionnellement ? », demande Mina Kleiche-Dray, qui ajoute que, d'après ses recherches, la légitimité des activités de recherche au Maroc se réalise avec des acteur(rice)s qui les portent à l'extérieur du pays où ils (elles) sont reconnu(e)s. Mais ces recherches sont le fait d'individualités fortes et ne reposent pas sur un système institutionnel les reconnaissant en elles-mêmes. Lorsque dans les années 2000 l'urgence du passage au système LMD a balayé les avancées réalisées précédemment, des chercheur(e)s en SHS ont été stoppé(e)s dans leur élan. Trop occupées à la mise en œuvre de la mutation du système de formation, ces personnes n'ayant plus le temps de s'investir dans la recherche s'en sont retirées, tandis que la recherche scientifique a été absorbée par le ministère de l'Industrie qui l'a instrumentalisée au service de l'innovation technologique, afin de rendre l'industrie nationale plus compétitive dans la globalisation. À cette période, on pensait que la recherche scientifique serait un levier de développement économique.

La légitimité du champ de recherche sur le genre reste à construire pour asseoir l'utilité sociale du (de la) chercheur(e) et de la recherche. En faisant l'état des lieux, il sera alors assez simple de faire reconnaître que les recherches peuvent aider à comprendre et à déconstruire des stéréotypes ; elles sont l'occasion en outre de réfléchir sur la question plus large des inégalités, de l'altérité, de l'identité, et sur des thématiques encore peu présentes, comme la discrimination ou le racisme, et comment ces inégalités altèrent les chances de développement économique et social d'un pays. Elles permettent ainsi de mieux comprendre la société telle qu'elle est, mais également de repenser en toute connaissance de cause le modèle de société adopté. En ce sens, la recherche prend toute son utilité et toute son importance sociale.

L'expérience relatée par Yasmina Bennis de l'UH2C est à ce titre très intéressante, en montrant comment la recherche sur le genre peut avoir des implications sur les modes d'organisation de la société, symbolisée dans ce cas précis par un département d'université. « Le genre n'est pas institutionnalisé à la faculté d'économie et de droit, Route d'El Jadida à Casablanca, explique-t-elle.

Même s'il y a des initiatives personnelles de quelques professeur(e)s qui glissent par-ci par-là un chapitre sur le genre. Personnellement, j'enseigne une partie sur le chômage : je parle donc du chômage au féminin. Je parle de l'employabilité des femmes. Je leur annonce que seules 25 % des femmes travaillent officiellement, ce qui choque certains étudiants qui sont persuadés que 75 % des femmes travaillent et que c'est la raison pour laquelle ils n'ont pas de travail lorsqu'ils arrivent sur le marché de l'emploi à la fin de leurs études. Pour eux, elles prennent toutes les places. Nous avons une équipe de recherche récemment créée, la DEGG, liée au laboratoire, qui s'intéresse aux ressources humaines et à l'innovation. On se structure actuellement. On s'intéresse à la gestion des ressources humaines, à des thèmes comme l'entrepreneuriat féminin, l'*empowerment* des femmes et l'emploi des femmes bien sûr, ainsi qu'à des thématiques comme la culture de l'arganier et ses conséquences sur les coopératives féminines. [...] Nous nous tournons également maintenant vers les questions de management dans le cadre de l'équipe. On s'occupe, par exemple, du "plafond de verre" des femmes et de la part des femmes dans la gouvernance des entreprises. [...] Nous sommes une équipe d'hommes et de femmes où la parité est enfin entrée dans les textes. Rapidement, telle que nous l'avons vue, cette question est devenue transversale à notre niveau. [...] Nous avons en outre travaillé sur le plaidoyer au sein de l'Université. En ayant une vice-doyenne aux affaires pédagogiques qui est juriste, nous avons poussé à ce qu'il y ait de plus en plus de femmes qui entrent dans le Conseil de la faculté. Nous avons fait un plaidoyer auprès des femmes professeures en leur disant : "Bougez, communiquez entre vous, entrez dans les instances de direction", parce qu'elles étaient intimidées. Nous avons un problème, nous les femmes : on parle peu et on se fait prendre la parole, non seulement par des hommes, mais aussi par des femmes conservatrices. »

Ainsi, la légitimité de la recherche sur le genre repose également, on le voit, sur sa capacité concrète à interroger des champs sociaux qui créent des divisions entre plusieurs référentiels et de la discrimination. En positionnant la recherche genre sur des sujets sensibles tels que l'islam et des sujets tabous comme les sexualités, les études de genre au Maroc peuvent mobiliser des concepts et des méthodes qui viennent de pays du Sud comme les *subaltern studies*, les *postcolonial studies* ou les *black studies*. Ces derniers décentrent le regard par rapport à des référentiels de recherche « du Nord » et permettraient à la recherche sur le genre au Maroc de construire son propre modèle alternatif qui doit contribuer à définir l'identité de la Nation à partir de l'analyse de la société. Un autre biais de sa légitimation serait alors, selon Hayat Zirari, « d'orienter la recherche vers les problématiques du terrain [pour que] l'université soit près des problématiques du milieu et du territoire où elle se situe », qu'elle contribue de près et concrètement à décrypter les reconfigurations en marche, et qu'elle utilise ces cas pratiques pour monter en généralité et créer des catégories d'analyse adaptées aux réalités du Maroc.

C'est dans ce sens que Soumaya Belhabib, enseignante chercheuse à l'Université Ibn Tofaïl de Kénitra, positionne les études de genre dans un ensemble plus large de la définition de l'identité : « Qui sommes-nous ? Qui voulons-nous être ? Où nous positionnons-nous dans la société de demain ? Quels types de rapports choisissons-nous pour vivre ensemble ? » Ces questions liées à l'intersectionnalité sont très importantes pour comprendre les rapports de domination dans la société en général, et pas seulement entre les hommes et les femmes. Vues et pratiquées de cette manière, avec cette approche des questions de discrimination, les recherches pourraient obtenir une tout autre légitimité que celle qu'elles connaissent actuellement. Mais cela n'est possible que dans la mesure où l'ensemble des chercheur(e)s ont accès à la documentation bibliographique et publient à leur tour. En effet, toujours selon Soumaya Belhabib, il est indispensable de publier les travaux et de travailler le concept genre sur des objets, des champs de recherche opérationnels relatifs à une problématique locale contextualisée, parce que le faible niveau de publication des recherches

marocaines « ne permet pas encore de se débarrasser de l'idée que finalement le genre est un concept importé, qu'il vient de l'Occident et qu'il n'a aucun rapport avec notre culture authentique ». Faire de la recherche théorique, « neutre », pourra lever les doutes et assurer, par la légitimité que cela lui confèrera, sa pérennité.

Une des solutions aux problèmes multiples soulevés dans l'atelier a rapidement été identifiée : il est nécessaire de créer une association de recherche comme il existe en Afrique l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD). « En Tunisie, note Touria Nakkouch, il existe l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche sur le développement (AFTURD) qui pourrait être un modèle pour une association marocaine à venir. » L'association de recherche a l'avantage de donner une autonomie d'action aux chercheur(e)s qui peuvent s'organiser selon leurs besoins en évitant les blocages de l'administration, qu'ils soient financiers ou administratifs, entre les équipes elles-mêmes, ou dans le cadre de partenariats avec les organisations de la société civile (OSC) ou avec des organismes internationaux¹⁰⁰.

Une association permettrait de travailler sur le genre et sur les rapports sociaux de sexe, et serait l'occasion de fédérer réellement les efforts des chercheur(e)s dans un cadre pluridisciplinaire. Des équipes pourraient ensuite peut-être se constituer au sein de la structure pour enfin effectuer un travail autonome et théorique sur le genre. L'autonomie est un point extrêmement important pour les participant(e)s qui soulèvent une cohorte de problèmes liés en particulier à la gestion financière des projets, abordée plus haut.

Une telle association, ou tout autre type de structure indépendante, présenterait un autre atout : celui de rendre visible la recherche sur le genre au Maroc et de mutualiser les efforts de médiatisation des recherches en un seul lieu, représentant l'ensemble de la communauté scientifique engagée dans le champ des études de genre, indispensable à une reconnaissance de son utilité sociale et à sa contribution aux choix de société. Sa création est ainsi vue comme indispensable.

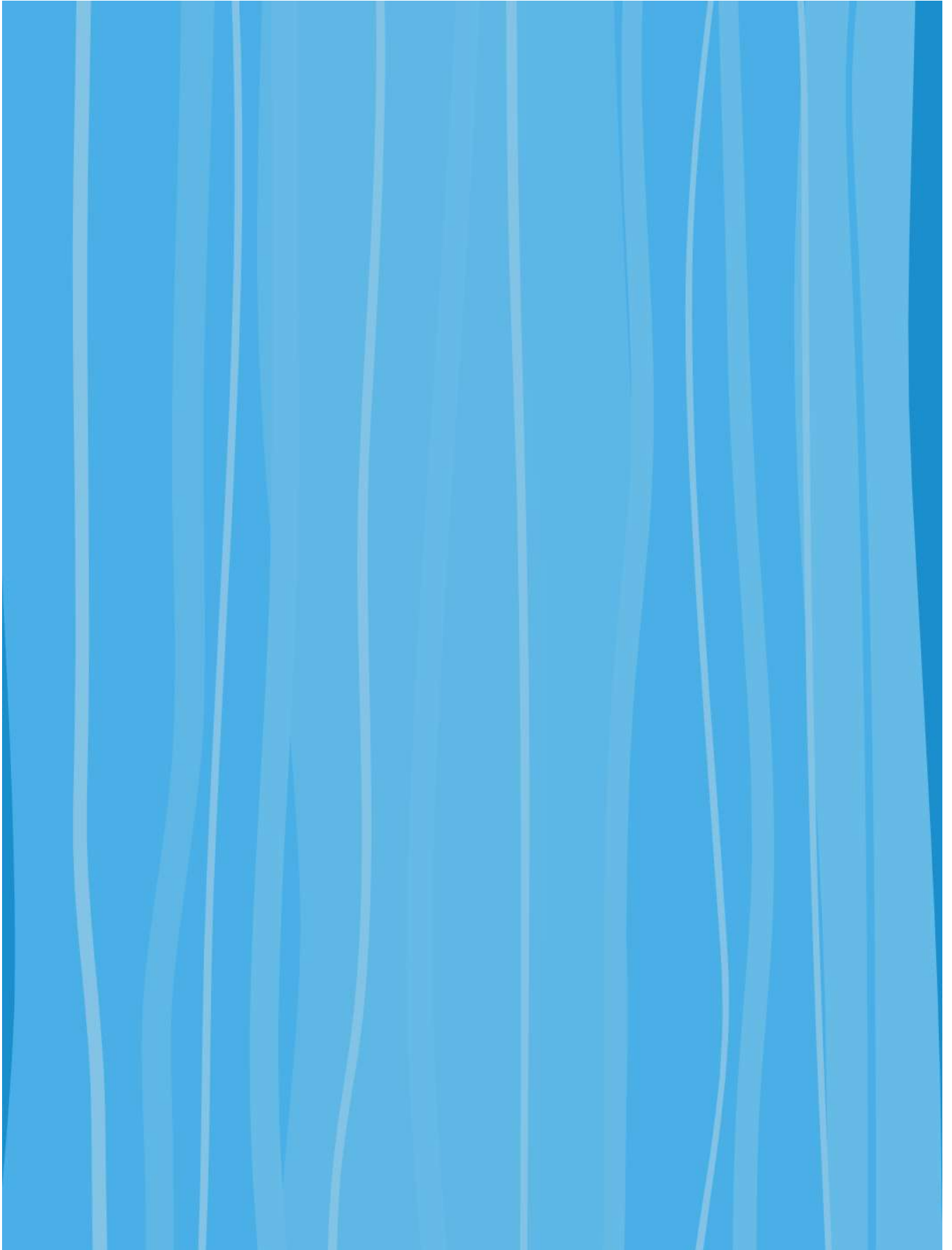
100 Comme c'est aussi le cas en Tunisie, où l'AFTURD fait systématiquement appel aux universitaires, mais en tant qu'expert(e)s.



Synthèse des recommandations :

- Faire un état des lieux des laboratoires et équipes de recherche qui travaillent sur le genre, afin de les mettre en réseau et de mutualiser les efforts d'échange. Avec l'état des lieux doivent également être menées une analyse et une évaluation de la recherche sur le genre, afin de savoir qui fait quoi et de caractériser cette recherche dans un contexte particulier.
- Investir dans la communication et la circulation des informations. Il est effectivement indispensable de trouver les moyens de faire circuler efficacement les informations sur les engagements des équipes de recherche collectivement et sur les activités des individualités. Cette visibilité est de nature à mieux faire dialoguer les structures de recherche, car des rapprochements par thématiques pourront avoir lieu au-delà des structures rigides de recherche.
- Construire la légitimité du champ de recherche sur le genre pour asseoir l'utilité sociale du (de la) chercheur(e). Il est indispensable de travailler sur des problématiques de recherches opérationnelles relatives aux réalités du Maroc.
- Créer une association de recherche pour donner de l'autonomie aux chercheur(e)s afin de travailler ensemble, d'échanger et de mutualiser leurs efforts.

ARTICULER DÉVELOPPEMENT ET GENRE AU MAROC



Le genre est défini dans cet atelier comme un cadre d'analyse et d'approche, une pensée, une philosophie de déconstruction des discriminations entre les hommes et les femmes. Le genre parle de la responsabilité individuelle et de la liberté du choix de celui (celle) qui veut prendre des responsabilités et endosser un rôle ou un autre dans une action. Les outils développés dans les études de genre sont nombreux, ouverts, et requièrent d'être (re)pensés en fonction des terrains pour comprendre le changement social en train de se dérouler sous nos yeux à la suite des réformes successives. Construire les conditions de l'égalité et de l'équité, et le respect des droits fondamentaux pour toutes et tous est aujourd'hui un enjeu de développement.

L'indispensable approche genre du développement

Même si pour Naïma Chikhaoui, anthropologue à la faculté des lettres de Rabat, l'approche genre et développement paraît un peu dépassée en raison de l'adoption actuelle d'une approche davantage transversale de la dimension genre dans les politiques publiques, il semble cependant que, compte tenu de l'histoire récente du Maroc, un retour sur expérience soit nécessaire pour l'ensemble des participant(e)s à l'atelier. En effet, en 1999, le gouvernement Youssoufi, dit d'alternance, avait mis en place PANIFD à l'élaboration duquel de nombreux(se)s chercheur(e)s et militant(e)s de la société civile avaient participé. Cette intégration des femmes dans le développement économique allait au-delà d'une prise de conscience nationale, inscrite dans le développement du *gender mainstreaming* qui a touché l'ensemble de la communauté internationale ; elle rendait incontournable la prise en compte du genre, un acquis de la Conférence de Beijing de 1995.

Des indicateurs sexo-spécifiques encore à construire

Malgré la mise en place du PANIFD depuis 1999, les statistiques ne montrent pas des avancées rapides, voire elles mettent en exergue des reculs : en 2004, d'après les chiffres du HCP, 30 % des femmes travaillaient contre 25 % en 2014. Le classement du Maroc pour l'indice de développement humain (IDH) n'est pas encourageant puisque, alors que l'on a fêté les 10 ans de l'INDH en mai 2015, le Maroc a régressé dans le classement international : du 110^e rang, il est passé en 2015 au 126^e rang sur 176 pays étudiés par l'enquête, regagnant toutefois trois places dans le tableau entre 2014 et 2015, et se maintenant en 2016 (126^e rang avec un IDH de 0,647)¹⁰¹. Cette mauvaise place a été accueillie avec une forme de stupéfaction chez les Marocain(e)s n'ayant dès lors plus de raison de se féliciter sur les progrès réalisés. L'évolution de ces chiffres montre aussi que ces catégories et ces indicateurs sont très relatifs, à la fois de façon interne au pays (différences au sein des régions du pays lui-même) et au niveau international ; ils restent également mouvants et réversibles en fonction des performances des indicateurs et, bien entendu, en fonction des autres pays.

Dans la mesure où c'est la faiblesse de l'alphabétisation des femmes et de leur insertion économique qui tire le Maroc vers le bas du classement précité, un surcroît d'activité dans des domaines précis a été relevé. De plus en plus de projets ont été montés afin de développer l'autonomie économique des femmes à partir du dispositif des activités génératrices de revenus (AGR). Souvent critiqué par les spécialistes académiques de la recherche, le développement des AGR est essentiellement orienté vers des petits projets économiques liés à l'alimentaire comme la production de couscous, la fabrication de pâtisseries, la récolte et la commercialisation d'herbes aromatiques ou de miel. Le deuxième champ d'activité est l'élevage, en particulier l'élevage de lapins, et le troisième est classiquement la vente ambulante. Après 10 ans de projets, le comité en charge de l'INDH est arrivé à la conclusion

¹⁰¹ Voir les rapports annuels sur le développement humain du PNUD.

qu'il était temps d'y inclure des valeurs et de revenir sur les objectifs et les limites du dispositif mis en œuvre. Une intervenante rappelle que « les indicateurs de l'IDH sont aujourd'hui tous dans le rouge : la mortalité infantile, la mortalité des femmes en couches, le nombre de femmes analphabètes, l'abandon scolaire des filles¹⁰², etc. »

Malgré les réformes, la constitution de 2011 et le *Code de la famille*, le sentiment que l'évolution est bien lente et très inégalement répartie dans les différentes régions du Maroc est communément partagé, notamment parce que le constat de la non-application des lois est amer. Une des participantes à l'atelier souligne que beaucoup de secteurs sont touchés par des problèmes de développement, et pas seulement la recherche. En témoignent les emplois de filles encore très jeunes comme « petites bonnes » dans des familles aisées et éduquées, le nombre d'enfants abandonnés, la recrudescence des mariages de jeunes mineures, les conditions de logement des plus pauvres, etc. : les problèmes restent très nombreux et le Maroc doit encore faire du chemin pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Le pays rencontre toujours des problèmes dans la mesure où les indicateurs sexo-spécifiques ne sont pas au point ou pas appliqués. Plusieurs participant(e)s expriment leurs doutes sur la capacité des responsables politiques à suivre les évolutions de la société sans indicateurs sensibles au genre.

Bilan et perspectives

La question genre et développement, si elle est macroéconomique ou démographique, est aussi bien entendu une question sociologique. En effet, un des enjeux du croisement des deux entrées est l'investissement des changements sociaux du point de vue du genre et leur confrontation aux théories des changements comportementaux développés dans d'autres contextes culturels, comme la question de la relation au travail des femmes qui est une sorte d'énigme au Maroc¹⁰³. Cette question rejoint un autre phénomène, celui des diplômées-chômeuses, très lié aux voies de développement économique et social empruntées par le pays, et qui résume en lui-même beaucoup de thématiques de son évolution sociale, de même que la faible représentation des femmes dans les instances politiques nationales ou locales.

Malgré toutes les difficultés qui persistent, précise Hayat Zirari, la parenthèse de « l'intégration de la femme dans le développement économique » a été un moment décisif en matière d'innovation, à la fois de terrain, mais également d'outils techniques et théoriques pour penser cette intégration et le rapport entre femmes et développement, dont il est nécessaire aujourd'hui de faire le bilan pour ne pas toujours tout recommencer. En particulier, une des avancées - à partir des années 2000 - est la prise en compte des acteur(rice)s et surtout des oublié(e)s, des invisibles, qui sont surtout des femmes, dans des régions reculées du Maroc. Cela a été l'occasion de s'emparer de l'étude des inégalités avec une forme de décroisement des thématiques classiques. L'impulsion donnée par les associations féministes liant fortement condition féminine et développement depuis les années 70 a été décisive à l'université pour prendre en considération ces thématiques et les envisager comme objets de recherche. Ainsi, ajoute Hayat Zirari, le travail fait par les féministes, notamment les anthropologues et les sociologues, pour débusquer et donner de la visibilité à la construction sociale et culturelle

102 Des progrès ont été réalisés en particulier dans la scolarisation des filles, mais ils sont encore insuffisants pour permettre une progression réelle dans le classement du PNUD basé sur le calcul de l'IDH.

103 De nombreuses études se penchent sur la question devenue récurrente à la fois chez les chercheur(e)s et dans les institutions nationales et internationales. Voir par exemple le rapport final d'un collectif d'expert(e)s sur commande de l'AFD, 2014 : L'accès et le maintien des femmes à l'emploi au Maroc, en Tunisie et en Turquie (http://www.pcpalgerie.org/IMG/pdf/Rapport_emploi_femme_AFD_version_finale_10_juin.pdf). Un réseau international de chercheur(e)s, basé à la School of Oriental and African Studies (SOAS) de Londres, a débuté un programme de 18 mois fin 2016 portant sur "Dynamics of gender inequality in the Middle East, North Africa and South Asia" financé par l'Economic and Social Research Council (ESRC) Global Challenges Research Fund.

des inégalités, a amené les chercheur(e)s à presque imposer ces nouvelles thématiques. Les questions de l'économie domestique, de la violence à l'égard des femmes, de la division sexuelle du travail, de la sexualité, de l'asservissement et du corps, de la gouvernance et de la participation ont toutes été abordées par les nouvelles perspectives induites par l'approche genre. Elles ont permis d'élaborer des outils tels que la budgétisation sensible au genre et le budget temps, qui sont maintenant des outils capitaux pour mesurer les changements sociaux et le développement.

Plusieurs participant(e)s ont exposé certaines thématiques qui leur tiennent à cœur et pour lesquelles ils (elles) ressentent des manques sur le plan de la recherche. Les questions liées aux places des femmes dans la société sont envisagées comme prioritaires sous des angles différents. Par exemple, Naima Chikhaoui souhaiterait travailler sur « l'esclavage sexuel et la prostitution en tant qu'entrave à un développement humain durable. Ces deux thématiques ont trait à l'économie, aux devises, etc., mais également à l'endoctrinement religieux, à l'intégrisme et à tout ce qui se passe de nos jours. C'est pour moi une question de très grande actualité qui menace à la fois la paix sociale – et la paix sociale est au cœur du développement – et les perspectives de démocratisation en "faits réels". Cette thématique se prête parfaitement à un problème de développement. En effet, jusqu'à présent au Maroc, on a un projet de loi sur la violence fondée sur le genre qui ne prête même pas l'attention ni l'oreille à la prostitution, un esclavage qu'il faut abolir et qui est lié à une problématique d'économie, de pauvreté, mais aussi d'égalité entre les hommes et les femmes. Il s'agit ici de chosification du corps et une manière de drainer de l'argent. Ces activités sont alimentées par des pays du Golfe arabe dans des relations de pouvoir asymétriques fondées sur le produit intérieur brut (PIB) par tête et qui place ce sujet en plein cœur des questions de développement. »

L'enjeu de l'accès des femmes aux espaces publics et de leur liberté de mobilité urbaine est un axe proposé avec insistance par plusieurs participant(e)s sur le constat que « les hommes et les femmes ne vivent pas dans le même monde, quel que soit le contexte dans lequel on se trouve ». L'analyse de l'espace permet d'expliquer cette différenciation, parce qu'il existe une exclusion spatiale des femmes, et cette exclusion se fait dans plusieurs endroits, aussi bien en milieu urbain que rural. Dans les années 70, les femmes avaient accès à des espaces plus vastes qu'aujourd'hui. « On pourrait se poser la question du niveau de développement d'un pays, lorsqu'une partie de la population n'a pas accès à l'espace public. [...] Cela illustre également que ce que l'on a acquis comme droit n'est pas irréversible : on acquiert des droits, mais on peut aussi les perdre parce que l'évolution de notre société se fait de manière cyclique. » (Jamal Khalil) Touria Belhoussine-Idrissi, économiste à l'Institut national d'aménagement et d'urbanisme (INAU) de Rabat, reprend l'idée de l'importance de l'accès des femmes aux villes, comme indicateur du développement social. « Pourquoi l'étude de la ville ou de l'espace est-elle importante ? Parce qu'on sait que la ville est le miroir des normes de genre, puisqu'elle permet de mettre en exergue les différentes formes de discrimination visibles et invisibles, et les rapports de pouvoir, que ce soit économique, social, politique. On sait en outre que si on observe les pratiques urbaines des hommes et des femmes, la ville n'appartient pas de la même façon aux deux sexes. Il y a des territoires ouverts, des territoires fermés, des endroits masculins et féminins. Montrer toute cette problématique - et surtout voir quelles sont les entraves à l'accès des femmes aux espaces publics - est capital pour comprendre l'organisation et les dynamiques de la ville. De plus, divers problèmes économiques font que certains endroits dans la ville sont ouverts à certaines catégories de femmes et pas à d'autres. Je dirais aussi que tout ce qui relève des normes, de la socialisation, tout ce qui fait qu'il existe différentes sortes de censures appartient au champ de recherche sur le développement, le genre et l'urbain. Un autre volet s'intéresse à comment les femmes et les hommes perçoivent l'espace public, et comment, sur le plan de l'aménagement, les architectes urbanistes peuvent et doivent tenir compte des aspirations des habitant(e)s d'une ville. »

En tant que perspective transversale, le genre est partout et concerne l'ensemble des problématiques de développement. Fatima-Zohra Iflahen, enseignante chercheuse à l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, considère que « toutes les thématiques de recherche liées au genre sont à prendre dans ce pays parce que tout reste à faire. Mais d'abord, il faut faire l'essentiel : éduquer. Éduquer pour agir sur les crispations culturelles. Éduquer pour amener à réfléchir et faire des recherches qui permettent d'agir sur les valeurs, les structures mentales et les éléments qui font obstacle, sinon on n'arrivera à rien ! [...] Le rôle de l'université dans tout cela est de mettre en avant le fait que toute action doit être ciblée, territorialisée et participative. Sans ces trois concepts, tout projet est voué à l'échec. »

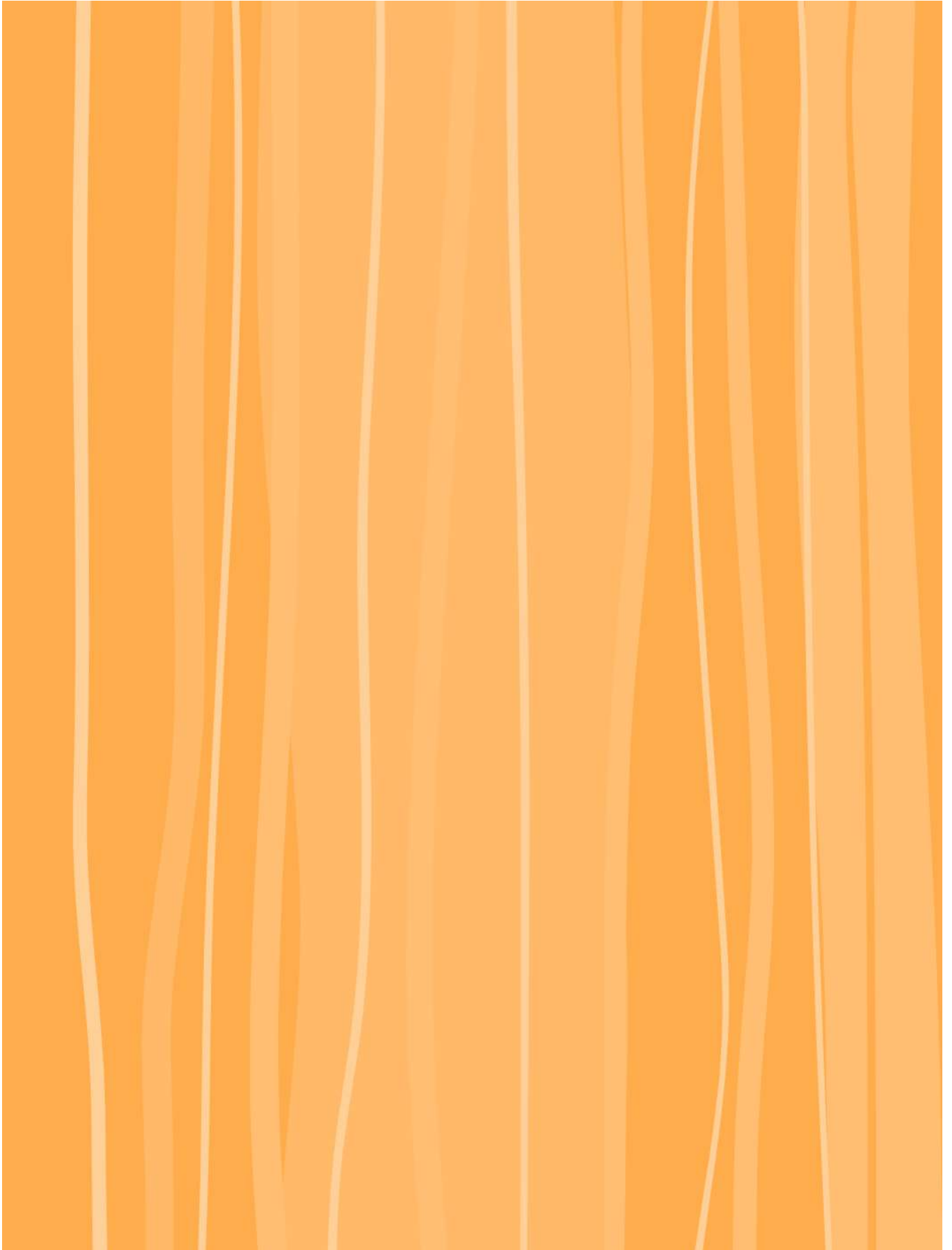
D'ailleurs, dans les questions de développement, l'université a un rôle à tenir quant à l'élaboration de nouveaux concepts et l'analyse critique des actions de développement menées par de grandes ONG ou dans le cadre d'agences de l'ONU. Et dans ce cadre, Jamal Khalil fait l'amer constat que l'approche genre est rarement bien mise en œuvre. Il décrit en particulier une expérience, lors d'une expertise au cours de laquelle le genre n'a été introduit qu'au dernier moment, celui de l'évaluation ! Pourtant, les universitaires peuvent, en étant associés à des programmes en tant que chercheur(e)s et non plus expert(e)s, participer activement à « l'élaboration de nouveaux indicateurs de développement humain et durable et donc produire du savoir, du savoir pas seulement "meuble", mais du savoir qui devient des outils conceptuels de travail de terrain », ajoute-t-il.

Bien au-delà de la question des relations entre les chercheur(e)s et le marché international de l'expertise pour les grandes agences internationales qui travaillent sur le Maroc, les universitaires ont un rôle à jouer dans l'adoption de l'approche genre lorsqu'un travail sur le développement est entamé à l'université. La prise de conscience de la redevabilité des chercheur(e)s à la société civile en matière de concepts et d'outils pour l'analyse et l'élaboration du développement est aux yeux des participant(e)s à l'atelier un élément primordial de la vie scientifique et des relations des chercheur(e)s au processus social de développement.

Synthèse des recommandations :

- Les universitaires doivent prendre part activement à la fabrication d'outils conceptuels de travail de terrain. Ceci passe par l'élaboration d'indicateurs nouveaux de développement humain et durable susceptibles de sérieusement rendre compte des sexo-spécificités dans tous les domaines de la mesure du développement.
- Un grand programme de recherche visant à faire le bilan de l'INDH doit être une priorité des organismes de recherche nationaux et devrait être mené de façon urgente et interuniversitaire, afin que les chercheur(e)s puissent contribuer au développement de leur pays et à l'innovation dans la mise en œuvre de la perspective de genre.

**MIEUX FAIRE DIALOGUER
LES ACTEURS : UNIVERSITÉS,
ONG, ORGANISATIONS
INTERNATIONALES ET DE
COOPÉRATION**



Le partenariat entre l'université et la société civile est intéressant, nécessaire, et devrait théoriquement permettre de faire avancer chaque partie et de la fertiliser. La recherche se nourrit de l'action de la société civile qui elle-même est objet de la recherche quand elle n'est pas commanditaire : beaucoup de recherches ont été réalisées à la demande de la société civile. Pour autant, la société civile en tire-t-elle véritablement bénéfice ? Observe-t-on un mécanisme de vases communicants entre les deux ? La société civile utilise-t-elle vraiment des recherches universitaires sur le genre ? On peut s'appuyer sur les relations entre recherche et société civile dans les masters genre, par exemple.

Une autre question est centrée sur le constat, réalisé depuis la société civile, que les masters seraient dans une logique de renouvellement du corps universitaire et de la recherche beaucoup plus qu'ils ne sont dans la diffusion du savoir. En réalité, vus de la société civile, les masters ne lui sont pas forcément « utiles », car elle ne profite pas du savoir des universitaires, considérés comme un peu trop repliés sur eux-mêmes et ne communiquant pas suffisamment sur leurs recherches.

Enfin, la relation des décideur(se)s avec les universitaires n'apparaît pas clairement. D'expérience, rares sont les parlementaires au Maroc ou décideur(se)s de façon générale qui commandent des recherches aux universitaires afin de s'informer lorsqu'ils (elles) ont des décisions à prendre, alors qu'ils (elles) en demandent plus facilement aux associations. Ces dernières travaillent seules, sans lien avec les universitaires avec lequel(le)s les décideur(se)s ressentent qu'il existe une forme de distance. Ainsi, les avancées qu'on a connues jusqu'à présent semblent davantage le fruit d'une influence de la société civile que de celle de l'université. Il s'agit en fait d'examiner l'utilité sociale de la recherche sur le genre au Maroc.

Entre la recherche et la société civile, une relation très étroite, mais individualisée

Les échanges au sein de l'atelier sur l'articulation entre l'université et la société civile sur les questions de genre au Maroc montrent que le secteur de la recherche marocaine dans le domaine est largement composé d'enseignant(e)s chercheur(e)s militant(e)s. Ce fait brouille les cartes entre les deux univers. Il superpose les fonctions et les fait dialoguer au sein d'un même individu dont l'identité est autant citoyenne que scientifique, les deux étant assez fréquemment consubstantielles. Ainsi, on trouve chez les participant(e)s à l'atelier de nombreux témoignages de croisements entre les deux mondes et des itinéraires qui se ressemblent, allant de la recherche au militantisme dans la société civile ou à l'inverse, du militantisme à la recherche.

D'une part, et c'est le cas de figure le plus fréquent, les recherches académiques menées dans le champ du féminisme ou du genre entraînent les chercheur(e)s à faire des constats sur les inégalités de sexe au Maroc et les souffrances que ces inégalités engendrent au sein des populations étudiées. Ce constat, souvent bouleversant, jugé injuste, amène les chercheur(e)s à s'engager dans des actions pour aider les personnes qui, à l'origine, constituent leur échantillon d'enquête. Ainsi, comme cela est rapporté dans les témoignages de l'atelier, pendant qu'on analyse les données, que l'on théorise, les drames se jouent et les personnes qui ont confié leur histoire aux chercheur(e)s souffrent. Il est ainsi « moralement » difficile de rester sans agir, ce qui entraîne la création d'associations, ou l'engagement dans des associations qui existent déjà, pour agir en même temps. Le sentiment de l'urgence de l'intervention est très fort et interroge les chercheur(e)s dans leur identité professionnelle et personnelle, de même qu'il pose la question de leur utilité sociale. Les chercheur(e)s sont bien des citoyen(ne)s et des acteur(rice)s de la société civile en tant que personnes davantage qu'en tant que chercheur(e)s, bien que leurs compétences professionnelles soient mises au service de l'action

citoyenne.

Cette utilité sociale de la recherche est pourtant, d'autre part, largement reconnue par les militant(e)s de la société civile qui effectuent le chemin inverse. D'abord militant(e)s en raison d'un vécu personnel particulier et/ou d'un désir de changer l'état inégalitaire de la société, certain(e)s d'entre eux(elles) font, en militant, un constat plus général d'injustices institutionnalisées socialement ou juridiquement. Ces personnes ressentent à ce moment-là le profond besoin de prendre du recul, de comprendre et de structurer leur pensée et leurs constats. Elles se tournent alors vers une grille d'analyse plus large de la société et font référence à des écrits académiques qui leur sont d'une grande aide pour poser les cadres des inégalités, les comprendre théoriquement et les rattacher à une histoire sociale plus vaste. C'est ainsi que de militant(e)s, ils (elles) deviennent chercheur(e)s afin d'organiser scientifiquement leur constat d'injustice et monter en généralité à partir de certains cas concrets qu'ils (elles) ont approchés dans leur travail militant.

De chercheur(e) à activiste et d'activiste à chercheur(e), les besoins sont les mêmes : comprendre, analyser et agir à la fois. De deux points de départ différents, les profils finissent par se ressembler et mêler intimement engagement scientifique et engagement militant. Force est de constater que par ces profils très présents dans l'université, la société civile et le monde académique dialoguent, échangent, se nourrissent mutuellement sans qu'aucune structure ne vienne officialiser la porosité des milieux, ni ne permette d'en avoir une quelconque idée ni mesure. Individuelle, la démarche dupliquée de façon très fréquente n'en constitue pas pour autant une démarche collective, ni de l'université avec la société civile ni de la société civile avec l'université. Ces relations d'un point de vue institutionnel restent totalement non structurées, non officielles, et sont extrêmement rarement prises en considération d'un côté et de l'autre.

Les deux mondes restent alors assez séparés, puisqu'il s'agit d'une minorité de chercheur(e)s qui agissent individuellement : le fonctionnement associatif n'a donc pas pu s'implanter au sein de l'université faute de structure administrative qui l'aurait permis. Ce n'est que récemment que des associations ont pu se constituer au sein des universités. Ceci pourrait être une bonne chose pour structurer et articuler les relations entre les recherches menées au sein des universités et celles conduites dans le cadre des associations. Cela permettrait de se mobiliser tous ensemble sur certaines questions et améliorer la manière dont les enquêtes sont menées. En effet, les associations ont un accès au terrain facilité et pourraient aider à la mise en œuvre d'enquêtes, laissant aux chercheur(e)s la charge de mener les analyses de ces enquêtes dans un cadre universitaire, ce qui permettrait d'aller plus loin dans les conclusions et de réellement avancer sur les thématiques abordées.

Il semble que, dans cette perspective, l'expérience de l'association de recherche sur les femmes et la famille à l'Université Ibn Tofail soit un cas typique de cette relation étroite, de la porosité des milieux et des actions. Ainsi, à ses débuts, l'association de recherche avait pour but de mener des études. Mais peu à peu, les chercheur(e)s sont sorti(e)s de la structure universitaire pour venir en aide à leurs enquêté(e)s qui étaient parfois déraciné(e)s et avaient besoin de soutien. Face au constat du « déclin des institutions », selon l'expression de François Dubet, les chercheur(e)s ont pris le relais pour pallier les manques liés à cette « désinstitutionnalisation de la société ». Ils (elles) ont pris acte du fait que la famille était la cellule de base de la société, qu'elle était censée garantir la citoyenneté et les droits fondamentaux des individus hommes et femmes, et contribuer à leur épanouissement. À la suite d'enquêtes et de constats sur la manière dont fonctionne la société, sur les difficultés auxquelles leurs enquêté(e)s faisaient face et sur le manque de moyens pour leur venir en aide, l'association a opté pour une approche intégrée reliant la recherche scientifique, l'action et le plaidoyer depuis sa création en 1998 au sein de l'Université Ibn Tofail. Elle est même devenue très active sur le terrain puisqu'elle a

créé un centre d'accueil et d'habilitation des femmes, ainsi qu'un centre de consultation familiale qui est ensuite devenu un centre pilote pour la médiation familiale. Investie dans l'intervention sociale, la gestion des conflits familiaux et la formation, l'association a pris un essor important depuis cinq ans. Elle a initié un travail de partenariat avec des institutions de développement : l'INDH, la coopération bilatérale belge, une grande ONG internationale comme Oxfam et surtout l'Union européenne, articulant soutiens institutionnels nationaux, bilatéraux et internationaux. Sous leur influence, l'association a commencé à agir pour l'amélioration des conditions des femmes travailleuses dans le secteur agricole sur la base d'enquêtes de terrain et de formations sur le genre, et au moyen de plaidoyers auprès des entreprises. Peu à peu, l'association s'est donc professionnalisée en gestion de projets et a mis en place des indicateurs pour mesurer l'impact de ses activités, telles que l'accueil, le soutien psychologique et la médiation familiale.

Cette expérience montre, de façon presque exemplaire, comment des chercheur(e)s sont devenu(e)s des associatif(ve)s très investi(e)s, qui se sont peu à peu professionnalisé(e)s dans le domaine de l'intervention sur des projets de développement, soutenu(e)s par des organisations nationales et internationales dont ils (elles) suivent désormais les priorités thématiques.

Le passage de la recherche fondamentale à l'expertise et à la mise en place de projets de développement montre comment ces chercheur(e)s ont en quelque sorte été « avalé(e)s » par le système national et international de l'aide et comment il est devenu le prescripteur principal de leurs thématiques de recherche. L'expérience montre également à quel point les enseignant(e)s chercheur(e)s s'engagent de façon individuelle dans des projets de grande envergure, limitant ainsi le rôle de l'université à un institut qui fournit des services sur demande à des particuliers et qui est incapable de s'imposer en tant qu'acteur institutionnel.

Recherche et expertise, université et société Quelle relation vertueuse penser ?

Même si le dialogue paraît nécessaire, l'identité multiple des chercheur(e)s, principalement sur le genre, partagée entre le militantisme, la consultation/expertise et la recherche, tend à entraîner une forme de confusion chez les chercheur(e)s, affirme Oumnia Alaoui de l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM). En particulier, il semble que la distinction entre la recherche et la consultation ne soit pas toujours respectée, alors qu'il s'agit de deux espaces très différents aux objectifs distincts. Par exemple, il est indispensable que l'université ne perde pas de vue la recherche fondamentale qu'elle doit réaliser et diffuser, alors qu'une recherche-action peut se faire au niveau des associations. Cette dernière peut non seulement prendre en considération les résultats des associations, mais également passer à un niveau d'action. Les universitaires n'ont en principe pas à passer à l'action dans leur travail de recherche. Dans certains cas, la recherche est la base d'une entrée des chercheur(e)s dans le militantisme qui peut parfois prendre le pas sur la recherche fondamentale. Ceci renforce la relation très étroite des deux milieux, entraînant une mise à distance de la recherche fondamentale au profit de l'action de terrain, jugée prioritaire, sur la base de résultats d'enquêtes, et aussi limitant le rôle de l'université au sein de la société à des actions individuelles des enseignant(e)s-chercheur(e)s.

Nouzha Lamrani, qui se revendique à la fois militante (ADFM) et universitaire, met en garde sur la confusion des genres. Elle rappelle que dans les années 70-75, les associations étaient rares et celles qui existaient étaient liées à des partis politiques. L'expression était muselée et il était difficile d'exprimer des opinions dans les journaux. Les SHS ont aussi souffert de cette situation et la recherche s'est développée sous forme de rapports pour les associations qui ont pu plus vite travailler sur le terrain et réaliser des enquêtes. Les chercheur(e)s ont utilisé la situation pour pouvoir travailler sur

le terrain. Mais pour Nouzha Lamrani, il faut absolument faire une différence entre la recherche académique et la consultation ou les rapports réalisés par des OSC.

En principe, la recherche académique n'a aucun objectif pratique ou stratégique. Elle est réputée neutre. Elle ne cherche pas à trouver tel ou tel résultat, ce n'est pas une activité dans laquelle les réponses sont connues/décidées à l'avance et que les analyses de terrain viennent heureusement étayer. La recherche académique n'a pas le plaidoyer pour objectif, même si certaines recherches peuvent fournir des arguments pour cela. En tant qu'universitaire, affirme-t-elle, elle peut travailler comme consultante, mais ceci s'avère difficile pour elle parce qu'il faut toujours aller vite, se conformer à certaines techniques de terrain, faire avec un certain budget, et surtout se soumettre à des calendriers toujours plus serrés. Les rapports de consultation ne cherchent pas à comprendre, mais à produire des données immédiatement utilisables. C'est pourquoi, souvent, il n'est même pas besoin de faire une revue de littérature ou d'ajouter une bibliographie. Les bailleurs vous donnent la conclusion avant même que vous ayez mené votre « recherche ». Des personnes dans la salle témoignent qu'il arrive que certains commanditaires demandent aux expert(e)s de modifier des chiffres issus des études, voire leurs conclusions, ce qu'il leur est difficile de refuser tant qu'ils (elles) n'ont pas été payé(e)s... Il y a donc une grande différence entre la consultation et la recherche. Du reste, il n'est pas besoin d'être chercheur(e) pour faire de la consultation, souligne Nouzha Lamrani.

Elle confirme que la recherche académique a besoin de développer l'aspect fondamental, sans lien avec l'action, et ainsi d'investir le champ de la théorie pour la faire avancer. L'université se doit de se positionner comme un lieu de production du savoir, et doit ensuite s'assurer de diffuser cette connaissance vers les autres acteur(ric)e(s) et espaces sociaux en tant qu'institution, et non par des actions individuelles menées par des enseignant(e)s-expert(e)s. Les associations quant à elles ont pour objectif de faire avancer les faits. Et dans ce but, un des moyens employés est le plaidoyer qui demande des arguments clairs et précis, généralement au détriment de la complexité des situations de terrain. Face à l'urgence des faits, la recherche-action ou le plaidoyer sont souvent privilégiés, y compris par les chercheur(e)s qui réalisent ces études au sein de la société civile. Ces différences de rigueur, de méthode et de finalité, pointées par plusieurs intervenant(e)s à l'atelier entre la recherche fondamentale et les études réalisées dans le cadre de l'expertise, est cependant nuancée par certain(e)s participant(e)s. C'est le cas de Charlotte Groppo, doctorante à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, qui affirme que la rigueur universitaire peut tout à fait être appliquée à certaines études menées dans le cadre de consultations par des universitaires auquel(le)s il est aussi important de faire confiance pour leur professionnalisme lorsqu'ils (elles) ont enfin les moyens de mener des études dans de bonnes conditions. Mais le problème n'est pas uniquement le travail des enseignant(e)s en tant qu'expert(e)s, mais la dépossession de l'université de ses fonctionnaires et, par conséquent, la minoration de son rôle social.

L'opposition manifeste entre les expertises et la recherche fondamentale s'explique en grande partie par un contexte actuel d'absence criante de moyens financiers et humains de l'université qui ne permet pas aux chercheur(e)s d'investir la recherche fondamentale, pourtant au cœur de sa mission. Les chercheur(e)s se tournent alors volontiers, et légitimement, vers la consultation et l'expertise qui leur donnent les moyens d'investir de nouveaux terrains. Des masters se sont pourtant développés, en faisant des efforts considérables en l'absence d'aides académiques et de moyens. Les enseignant(e)s se sont formé(e)s seul(e)s à la question du genre et ont malgré tout réalisé des recherches, mais au prix de sacrifices personnels très importants.

L'université doit être réformée pour mieux accueillir les questions d'égalité et se comporter en bon citoyen sur tous les plans. Elle doit également donner aux chercheur(e)s les moyens de faire leur recherche, car - comme l'explique Naïma Chikhaoui - : « L'université ne m'a jamais offert l'espace de

réflexion, d'action, et encore moins de formation ou de sensibilisation auquel j'aspirais. C'est grâce à des bailleurs, via l'argent qu'ils donnent aux associations, que l'on arrive à travailler et donc en dehors de l'université. En tant que chercheuse universitaire, si j'ai pu exister, c'est grâce à la société civile, ce n'est pas grâce à l'université. C'est la société civile qui a tendu la main à certain(e)s chercheur(e)s. Nous avons préparé la [réforme de la] Moudawana de 2004 dès 1991. Et, depuis 1991, ce sont les associations qui ont produit du savoir autour des questions de l'évolution juridique au Maroc. C'est grâce à elles qu'il y a eu du changement. Ce n'est pas l'université qui a fait ce travail. »

C'est probablement en raison de cet engagement de type individuel, qui s'impose aux chercheur(e)s à cause du manque de financement et de la rigidité administrative, que l'université est perçue comme fermée sur elle-même, cloisonnée, endogame, à la production scientifique invisible et qu'elle risque de ne pas jouer son rôle au sein de la société. L'absence de structuration ou de partenariats entre les associations et les universités n'aide certainement pas à sortir de cet état de fait.

« Cela fait pratiquement dix ans que nous avons ouvert le master Genre à l'Université Hassan II de Casablanca. Il est temps de faire une sorte d'arrêt sur image pour voir où l'on en est. Ce master s'est construit avec un groupe de chercheur(e)s qui travaillaient sur la question féminine, les rapports de sexe et ce type de sujets, et qui ont décidé avec la réforme de l'enseignement d'ouvrir un master genre en 2005/06. Les enseignant(e)s venaient tou(te)s du département de langue et littérature françaises et ils (elles) ont conçu un programme, et un certain nombre de syllabus de cours qui s'adaptaient aux professeur(e)s. Après dix ans, le temps est venu de mener une sorte d'évaluation et de réfléchir à comment intégrer ce master genre, ces études sur le genre, dans la ville. De nos jours, grâce à cette formation, des équipes et des laboratoires de recherche se sont constitués ; presque plus d'une centaine d'étudiant(e)s ont obtenu leur master, une dizaine ont soutenu leur doctorat, une trentaine sont encore inscrit(e)s en doctorat. Il est donc juste de dire qu'une sorte de « force de frappe » existe avec un certain nombre de personnes formées aux questions de genre qui travaillent maintenant à la Faculté ou ailleurs et représentent « la relève ».

À présent, nous souhaitons envisager une autre manière de faire. Je pense que les militant(e)s de l'égalité femmes-hommes doivent réfléchir à des masters professionnels parce que le besoin est réel ; nous avons parlé de « points focaux genre¹⁰⁴ » de la question du genre dans la ville, dans l'entreprise, dans l'espace extérieur à l'université et il est temps, tout en poursuivant le master recherche, d'organiser, selon les besoins recensés par la société civile ou l'administration, des masters professionnels qui ouvriraient pour trois ou quatre ans et fermeraient en fonction de la demande du moment. Il serait bon d'associer à ces masters, non pas des programmes en fonction des spécialités des professeur(e)s qui y enseignent, mais un programme qui réponde aux besoins réels de la ville. Nous sommes aujourd'hui à la veille de mener une action de partenariat avec la ville de Casablanca, qui compte environ 4 millions d'habitants intra-muros et à peu près 6 millions avec la banlieue ; des masters de ce type pourraient être une des actions communes. Ainsi, le temps est venu de mettre en place des programmes de recherche et des programmes de formation en lien avec la ville et ses besoins, pour réaliser l'égalité femmes-hommes. Une demande importante existe et je pense que l'université a la capacité d'y répondre. Le diagnostic établi au cours de ces journées consacrées aux études de genre doit nous permettre aussi de faire une introspection pour réfléchir à notre fonctionnement général. Améliorer notre réflexion et notre formation afin de parler du genre au sein de l'université est un premier point ; mais comment cette préoccupation pourrait-elle s'implanter également dans les différentes structures économiques et sociales de la ville ?

104 Personnes référentes sur la question de l'égalité femmes-hommes et sur les relations de genre dans une institution, une administration, une organisation. Chaque ministère possède son « point focal genre ».

Il s'agit maintenant de faire en sorte que ce chemin ne s'arrête pas aux portes de l'université ; il est temps qu'il traverse et qu'il imprime son parcours dans la ville. Nous devons le faire également nous-mêmes, en adoptant une démarche réflexive et en nous demandant comment améliorer notre ville et comment participer à l'amélioration de notre pays. »

Jamal Khalil, enseignant-chercheur, UH2C

Articuler structurellement université et société civile

Au terme de l'atelier, force est de constater qu'au-delà des difficultés de l'université elle-même et du rapport ambigu des enseignant(e)s-chercheur(e)s militant(e)s avec l'expertise, tou(te)s les participant(e)s soulignent la difficulté structurelle à faire collaborer les universités au sens d'institution (et non pas des universitaires volontaires à titre individuel) avec les associations de la société civile pour mener des études communes. Ceci est largement mis sur le compte d'un déficit de dispositifs ouverts et innovants qui permettraient, entre autres, de signer des partenariats entre des associations et les universités. Si ce type d'associations commence à se réaliser, il reste marginal et, là encore, le fait d'engagements individuels de personnes qui portent plusieurs casquettes à la fois. Ainsi, Amina Bouchrit insiste sur la rigidité des textes qui ne permettent pas d'associer des équipes de recherche à des associations à la fois pour le bénéfice des chercheur(e)s et pour celui du travail mené dans les associations, lequel se trouve exclu des universités et ne peut bénéficier directement de la diffusion des connaissances produites. La question de la gestion autonome des budgets de contrats de recherche est un réel frein à des partenariats : « Si vous voulez faire de la recherche, il faut la financer en payant les doctorants. Il y a plein d'appels à projets pour la recherche, mais quand on fait un travail sur un appel à projets, l'argent qui entre dans les caisses générales de l'université y reste quatre ou cinq ans sans qu'on puisse y toucher, c'est très décourageant. Nous devons nous inspirer d'expériences qui viennent d'ailleurs. Par exemple, nous pourrions créer des "partenaires associés aux laboratoires" qui permettraient de travailler concrètement ensemble sur un appel à projets, de monter un consortium, de travailler donc avec des budgets importants, de mobiliser des équipes de recherche plus grandes et multidisciplinaires. Ce serait les partenaires qui pourraient recevoir les financements. Les partenaires seraient audités et évalués et, de cette manière, la recherche pourrait être financée plus facilement et produire davantage avec une meilleure diffusion. »

C'est ce qu'essaient déjà de mettre en place des laboratoires comme celui représenté par Fatima-Zohra Iflahen de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech qui témoigne de la volonté affirmée par son équipe d'institutionnaliser les relations avec les associations, partant du constat que l'université est malade et ne produit presque pas de connaissances. Ainsi, son équipe, après de rudes et longues années de lutte, a finalement obtenu l'accord pour signer un partenariat avec de petites associations locales. Elle souligne cependant que ce partenariat n'est pas encore signé. Au commencement, à partir d'initiatives individuelles, le groupe de recherche a mis en place un partenariat informel avec les représentations locales de grandes associations ; puis il a essayé de fédérer ces différents partenaires dans un programme de capacitation des jeunes et des femmes dans les montagnes du Haouz¹⁰⁵ par la santé et l'éducation. Ce projet a reçu le soutien d'une université norvégienne et les communes du Haouz se sont aussi impliquées. Partant de ce travail de partenariat informel, des réponses à des appels à financements ont été élaborées et des dossiers déposés. Mais jusqu'à maintenant, il est difficile de parler d'institutionnalisation des relations partenariales entre le groupe de recherche et les

¹⁰⁵ Montagnes du Haut Atlas situées au sud de Marrakech.

associations. Pourtant, le besoin se fait sentir des deux côtés et l'université est tenue urgemment de se réformer pour faciliter la mise en place de tels partenariats avec l'aide de ses enseignant(e)s déjà engagé(e)s à titre individuel.

Phinith Chanthalangsy (spécialiste de programme Sciences sociales et humaines, UNESCO Maghreb) souligne l'importance sans aucun doute de l'institutionnalisation de relations entre les associations et les universités, dans la mesure où ces partenariats existent déjà, mais de façon individuelle. Il insiste sur l'intérêt d'instaurer des méthodologies qui permettent de construire un processus commun de recherche et d'action, comme le développe le programme MOST (*Management of Social Transformations/Gestion des transformations sociales*) de l'UNESCO. Il rappelle que, si l'université marocaine s'est construite en étant fermée sur elle-même en raison des « années de plomb », elle doit aujourd'hui travailler à s'ouvrir ; et qu'instaurer un partenariat peut commencer par inviter les associations à se rendre au sein des universités, par exemple, lors d'une série de conférences sur le thème de l'égalité et du développement qui associeraient à la fois des chercheur(e)s, des étudiant(e)s, des associations, des responsables politiques, des représentant(e)s de partis politiques, des parlementaires. Ce pourrait être l'occasion d'échanger ensemble sur l'égalité et ses différentes perspectives. Ces conférences pourraient comporter des sessions avec des ateliers concrets visant à étudier des textes et à les expliquer avec des étudiant(e)s. Elles rempliraient de cette manière des objectifs multiples : permettre aux personnes qui travaillent sur des sujets communs de se rencontrer, d'échanger leurs points de vue, de construire un socle commun de connaissances, pour éventuellement *in fine* proposer des réponses communes à des appels à financements.

Sur ce point, plusieurs propositions ont été évoquées pour permettre à l'université de s'ouvrir sur la société civile et à cette dernière de pénétrer dans l'université. Il s'agit là essentiellement plus de points de rencontre que de recherche universitaire, mais ces premiers pas sont nécessaires. De nombreux(es) participant(e)s s'accordent sur l'idée qu'organiser des séminaires conjoints - entre le monde académique, les associations, les organisations internationales ou de coopération bilatérale et les fondations - est nécessaire au partage d'un savoir produit de façon inégale par les différent(e)s acteur(rice)s. Cette configuration, précisément celle des *États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc*, est jugée absolument indispensable à la fabrication d'un socle commun d'informations et à la constitution d'un vivier de spécialistes d'excellence.

Pour Mohamed Fahmi, la recherche-action est aussi propice à la jonction entre les universités et les associations. La recherche fondamentale n'est pas favorable aux échanges avec la société civile. Cette position est à peu près celle que soutient Ada Bazan de l'association Quartiers du Monde, tout en défendant l'importance pour les associations de l'accès à une production scientifique fondamentale de qualité. Ainsi, elle avance l'idée que la recherche-action que l'Association pratique depuis plusieurs années est un début très riche et prometteur de coopération entre l'université et l'association qu'elle représente. La recherche-action participative produit du savoir en s'appuyant sur une expérience de recherche appliquée et collective à partir et avec des habitant(e)s. Les étudiant(e)s qui participent à cette recherche construisent des passerelles entre l'université et la société civile. Il serait intéressant pour l'université d'inclure des modules de recherche-action participative au sein des modules de méthodologie de la recherche, afin de créer ces liens entre les universités et les associations.

Une autre proposition concrète est l'organisation de *clubs citoyenneté et droits de l'Homme*, sous la forme de dialogues sans hiérarchie entre différents membres de l'université, de la société civile, d'organisations internationales et d'étudiant(e)s/doctorant(e)s. Ou, comme proposé par Mohamed Fahmi, la mise en place de *cafés citoyens/cafés culturels* pour faire circuler les idées, diffuser les connaissances et rendre accessibles les universitaires au grand public. Ce serait l'occasion de discussions autour de notions clés liées à l'égalité et à la citoyenneté, puis le point de départ de projets citoyens de sensibilisation et de développement dans lesquels les associations et les enseignant(e)s chercheur(e)s seraient impliqué(e)s pour aider les associations sur certains points théoriques qui leur font défaut.

Il est vraiment important que l'université s'engage à divulguer le savoir, ainsi les chercheur(e)s et les étudiant(e)s pourraient être plus présent(e)s dans les médias et le FNUAP tout comme l'UNESCO pourraient être partenaires d'émissions thématiques dans les médias audiovisuels auxquelles des étudiant(e)s et des professeur(e)s seraient les invité(e)s au nom de leurs universités. Les institutions internationales telles que le FNUAP, représenté par Hind Jalal, regrettent que les recherches menées à l'université soient très largement inconnues du grand public, peu diffusées, et que les chercheur(e)s ne soient pas davantage actif(ve)s dans les médias. Elle reconnaît cependant que de plus en plus d'émissions, en particulier à la radio, impliquent les universitaires en tant qu'expert(e)s pour témoigner sur certains sujets. Elle insiste sur le fait que l'université cache trop bien ses richesses et devrait au contraire s'ouvrir sur la société civile, y diffuser ses connaissances et ses résultats. Un des moyens évoqués pour y parvenir est l'envoi d'étudiant(e)s en stage dans les associations et dans les organisations internationales, notamment les agences de l'ONU, qui sont à la recherche de spécialistes. Un autre moyen proposé consiste en la publication systématique de tous les actes de toutes les conférences qui ont lieu à l'université, pour nourrir et informer le pays. Ainsi, celle-ci pourrait prendre toute sa place dans la dynamique de réformes en cours actuellement au Maroc

Synthèse des recommandations :

- S'engager ensemble, en tant qu'enseignant(e)s déjà engagé(e)s individuellement, à réformer le système administratif très rigide des universités, afin de faciliter les procédures de mise en place de partenariats entre l'université, représentée par des équipes de recherche, et les institutions publiques, le parlement, les OSC.
- Inviter les institutions publiques, les parlementaires, les OSC à pénétrer concrètement les universités par l'organisation conjointe de conférences. Cela sera l'occasion de construire des cadres de partenariat avec de nouveaux acteur(rice)s, d'échanger les expériences, de travailler ensemble sur des appels à projets, et d'articuler les thèmes de recherche et les actions de développement ou de plaidoyer.
- Introduire la recherche-action au sein des formations, comme point de rencontre entre l'approche théorique de l'université et l'approche sociétale des institutions nationales et des OSC.
- S'ouvrir au grand public en étant plus présent dans les médias et en organisant des clubs/cafés citoyens/culturels, afin de présenter les travaux universitaires, de sensibiliser sur des sujets relatifs à l'égalité des sexes et au genre, et d'appuyer les OSC dans leurs activités de plaidoyer au sein de la société.

CONCLUSION

Cette importante rencontre des *États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc*, qui a mobilisé de nombreux partenaires universitaires, institutionnels et associatifs, a été l'occasion de faire un état des lieux et a permis d'identifier les obstacles au développement des études de genre. Elle ne s'est pas limitée à formuler de simples constats : des propositions ont été élaborées, à valeur d'orientations stratégiques. Les travaux menés ont abouti à la *Déclaration commune*, texte collectif qui met en avant très concrètement les défis, les opportunités et les ressources qui existent au Maroc et qui méritent d'être pleinement traités, soutenus et exploités dans un futur proche. Issue des différents débats en ateliers, elle regroupe des propositions issues du collectif, visant à consolider l'institutionnalisation et à promouvoir les études de genre et l'égalité entre les femmes et les hommes. Signée par tous les partenaires universitaires, institutionnels et associatifs présents, ainsi que par plusieurs responsables universitaires : présidents, doyens, vice-doyens, etc., elle a été soumise à l'attention de la presse nationale en novembre 2015, en présence de M. Driss El Yazami, président du CNDH.

Le texte intégral de la *Déclaration commune* qui se trouve ci-après est à la fois une synthèse et un ensemble de recommandations pour l'avenir des études de genre au Maroc.

DÉCLARATION COMMUNE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION SUR LE GENRE AU MAROC¹⁰⁶

Nous, universitaires et enseignant(e)s travaillant sur les questions de genre au Maroc,

Réuni(e)s aux États généraux de la recherche et de la formation sur le genre au Maroc, co-organisés par l'équipe Éducation, territoires, culture et genre (ETCG), le master Genre, société et culture (MGSC) de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) Ain Chock de l'Université Hassan II de Casablanca (UH2C), l'UNESCO et l'IRD, les 16 et 17 avril 2015, à la FLSH Ain Chock UH2C,

Adhérant à l'esprit, aux principes et aux dispositions ordonnés par la Constitution de 2011 du Royaume, disposant dans son article 19 que « L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental », dans son article 26 que « Les pouvoirs publics apportent, par des moyens appropriés, leur appui au développement de la création culturelle et artistique, et de la recherche scientifique et technique », et rappelant que le Dahir n° 1-00-199 (19 mai 2000) portant promulgation de la loi n° 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur dispose que « [L'enseignement supérieur] est exercé selon les principes des droits de l'Homme, de tolérance, de liberté de pensée, de création et d'innovation, dans le strict respect des règles et des

¹⁰⁶ Cette déclaration a été présentée à la presse le 14 novembre 2015 à Casablanca.

valeurs académiques d'objectivité, de rigueur scientifique et d'honnêteté intellectuelle »,

Attachés aux cadres normatifs internationaux relatifs aux droits de l'Homme dûment ratifiés par le Royaume du Maroc, en particulier la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF),

Convaincus que l'intégration de la culture de l'égalité dans toutes les sphères de la société est une exigence philosophique, sociale, politique et économique d'une grande importance pour toute société qui se veut démocratique et juste,

Affirmant que l'égalité homme-femme est un des vecteurs directs et indispensables du développement humain et socioéconomique de notre pays, de la conception d'un projet politique au plus haut niveau, et de l'épanouissement des droits et des libertés de tou(te)s nos concitoyen(ne)s,

Reconnaissant la dynamique nationale au Maroc, marquée aujourd'hui par d'importantes initiatives de l'État et de la société civile visant la pleine réalisation du principe de l'égalité homme-femme et de la non-discrimination,

Réaffirmant que l'université, tout en remplissant ses missions directes de formation des compétences de haut niveau dont le pays a besoin, est et doit être le cœur de l'activité intellectuelle d'où émane la rénovation de la vie scientifique, sociale, culturelle et politique d'un pays,

Saluant l'existence, dans les universités à travers tout le pays, d'un vivier de grandes compétences dans le domaine des études de genre, tout en soulignant les défis qui restent encore à relever pour conjuguer fructueusement ces efforts pour qu'ils convergent vers l'effective intégration de la culture de l'égalité homme-femme aux niveaux individuels et collectifs,

Forts de ces principes, et associés aux institutions nationales, internationales et de la société civile, formulons les constats suivants :

- Les études sur le genre sont une approche interdisciplinaire qui offre des catégories d'analyse scientifique pour déceler des constructions sociales de différenciation inégalitaire de sexe, afin de rendre possibles des actions publiques et individuelles qui soient respectueuses des principes d'égalité, de liberté et de dignité de tous les individus. À ce titre, les études de genre doivent jouir d'une reconnaissance et d'un soutien institutionnel dans le système éducatif d'un Maroc en changement ;
 - L'université n'est pas coupée de la société et de ses défis contemporains. Elle est habilitée par ses méthodes de recherche scientifique et sa position de liberté et de neutralité académiques à se saisir et à analyser de manière autonome, indépendante et externe les phénomènes de transformations sociales ayant des impacts importants sur la vie en société, dont la problématique de l'égalité homme-femme dans tous les aspects de la vie. En tant que telle, l'université occupe une place stratégique dans la conception de politiques publiques et de cadres normatifs réellement fondés sur des connaissances scientifiques ;
 - L'université, l'administration publique, l'entreprise ou encore l'école publique ont et auront besoin de plus en plus de compétences de qualité en matière de genre, à mesure que l'impératif d'intégrer la culture de l'égalité homme-femme dans toutes les sphères de la société et de l'État se fera plus systématique. Le besoin, y compris économique et à l'égard de l'emploi, de la formation relative aux études sur le genre et à la culture de l'égalité est donc patent et se ressent à tous les niveaux : théorique et professionnel, formations académiques professionnalisantes et recherche fondamentale ;
 - Les publications et études scientifiques de qualité dans le domaine des études sur le genre, toujours plus nombreuses, souffrent d'un manque grave de diffusion : les analyses et résultats de recherche qu'elles portent restent confinés dans des cercles très restreints, alors qu'ils pourraient avoir une utilité sociale et politique certaine s'ils étaient dûment et systématiquement diffusés ;
 - Le dialogue entre l'université et la société civile est rendu difficile par des structures institutionnelles rigides et inadéquates à la mise en place de passerelles et de dialogue entre ces deux acteurs permettant de rompre l'isolement des uns et des autres ;
 - Beaucoup d'universitaires ont mené des recherches dans le cadre d'associations ou de projets de coopération internationale et, en retour, les associations comme les institutions nationales et internationales ont besoin de recherche fondamentale pour soutenir leurs plaidoyers ou les politiques publiques. L'université et les associations ont ainsi historiquement tissé des liens importants, mais ces derniers sont très souvent le fait d'initiatives individuelles et ne sont pas structurés.
- Sur cette base, les *États généraux* recommandent :
- **La mise en place de mesures concrètes et urgentes pour mettre fin à des fermetures/suppressions très regrettables de certaines formations**, ou certains laboratoires de recherche spécialisés en études du genre, et pour donner aux formations encore existantes et futures tous les moyens nécessaires pour faire face à leur fonction et responsabilité sociale ;
 - **Le déploiement d'efforts d'information, de sensibilisation et de reconnaissance en matière d'études sur le genre**, afin d'élever le niveau de la culture scientifique et intellectuelle sur la question, et de contrecarrer les préjugés et l'information partielle et tendancieuse sur la discipline ;
 - **L'institutionnalisation et le cadrage du domaine** : il s'agit d'articuler toute formation sur le genre à partir du principe de l'égalité des sexes et d'intégrer les études de genre dans toutes les filières, non seulement

des sciences humaines et sociales (SHS), mais aussi dans tous les types de formation que compte l'université en général, afin d'œuvrer à l'ouverture transversale la plus large possible de ces études les unes sur les autres. Il s'agit de définir un tronc commun aux formations interdisciplinaires de master et de doctorat et/ou un module transversal à intégrer obligatoirement dans toutes les formations ;

- **L'élaboration d'un référentiel conceptuel commun** : il s'agit de favoriser un meilleur dialogue entre les activités de recherche et la formation, en intégrant dans le cursus académique en tant que module/thématique transversal un cycle en genre basé sur les recherches de terrain et la recherche fondamentale ;
- **La participation de l'université à la diffusion et à la mise en application de l'analyse genre** et de ses concepts dans les institutions et les ONG, grâce à l'ouverture de ses formations à des personnels d'institutions nationales ou d'ONG, ou par des formations qui leur sont destinées ;
- **L'ouverture de l'université sur son environnement social** : il s'agit de structurer la relation de l'université avec son contexte social immédiat, de permettre la promotion d'une vie associative à l'intérieur de l'université, d'encourager les stages d'étudiant(e)s auprès de la société civile, d'ériger l'université en tant que pôle civique régional, de développer la recherche-action appliquée à côté de la recherche fondamentale, de travailler à la mise en place d'instances de dialogue ouvertes sur les sphères de gouvernance régionale et nationale, les partis politiques et les syndicats, tout en réfléchissant sur la méthodologie et le suivi (en prenant l'initiative à défaut d'être sollicité) ;
- **La création d'une structure nationale fédératrice**¹⁰⁷ : il s'agit de créer une structure nationale dans le cadre de laquelle

les spécialistes en genre assureront un suivi de structuration de la recherche. Cette structure devra jouir de l'autonomie, d'un réseautage de haut niveau et d'une approche participative, qu'elle soit constituée sous forme d'Institut national, d'Académie nationale ou d'Observatoire national du genre. Les doctorant(e)s, partie prenante de cette démarche participative, seront encouragé(e)s dans ce cadre à la prise en charge par leur recherche des grands enjeux sociétaux, à la maîtrise des langues et à un engagement associatif, afin de développer et d'affirmer leurs compétences et leur autonomie professionnelle ;

- **La visibilité et la reconnaissance de la littérature scientifique** : il s'agit de revaloriser les travaux de recherche universitaire afin de les rendre plus visibles, en systématisant leur diffusion auprès des différent(e)s acteur(rice)s concerné(e)s et des médias, et par la participation à des formations destinées à un public diversifié ;
- **Le soutien des programmes de recherche sur des thématiques d'actualité sociale, politique et de développement** ayant des impacts sur le respect des droits humains et le développement humain : il s'agit d'impliquer d'urgence des chercheur(e)s dans des programmes d'évaluation des politiques publiques et de leurs effets sociaux, et de mieux considérer les thématiques émergentes qu'ils (elles) proposent ;
- **Le soutien à l'élaboration et à la diffusion de grilles de lecture et de grilles d'observation** et d'exploration de terrain, et l'incitation des différentes institutions politiques, économiques et autres à procéder et à évaluer par indicateurs sexo-spécifiques, afin de produire des données nécessaires à la recherche dans le domaine du genre et à mettre à jour la persistance des inégalités.

¹⁰⁷ L'association nationale des études de genre est en cours de création.

Le Maroc s'est engagé depuis une dizaine d'années dans des réformes importantes visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Parallèlement, des formations universitaires et des laboratoires de recherche explorant les questions de genre se créent dans les universités, suivant en cela à la fois le mouvement des institutions et la demande sociale. Pourtant, de nombreuses inégalités persistent et, régulièrement, des formations ou des laboratoires ferment alors que la demande en « expert(e)s genre » croît de façon exponentielle dans le cadre du *gender mainstreaming*. Cette situation s'explique par des résistances liées à la fois à la structuration de la recherche et de la formation en sciences humaines et sociales au Maroc, et à une pénétration encore non assumée de la culture de l'égalité dans les représentations sociales.

Après avoir rassemblé l'ensemble de la communauté scientifique marocaine liée au genre, et face aux défis et aux enjeux exposés, des universitaires engagé(e)s présentent dans cet ouvrage un état des lieux analytique et les prémices d'un livre blanc des études de genre au Maroc.



Bureau
à Rabat



Institut de Recherche
pour le Développement
FRANCE



9 789232 001566

